

VOLUME

1

2006
2007

COMPTES PUBLICS

États financiers consolidés du gouvernement du Québec
Année financière terminée le 31 mars 2007

Québec 

COMPTES PUBLICS 2006-2007

VOLUME 1

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Année financière terminée le 31 mars 2007

Publiés conformément aux dispositions de l'article 86
de la Loi sur l'administration financière (L.R.Q., c. A-6.001)

Finances
Québec 

Comptes publics 2006-2007 – Volume 1

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Décembre 2007

ISBN 978-2-550-50912-7 (Imprimé)

ISBN 978-2-550-50913-4 (PDF)

ISSN 0706-2869


© Gouvernement du Québec, 2007

À son Excellence le lieutenant-gouverneur du Québec
L'Honorable Pierre Duchesne
Hôtel du gouvernement
Québec

Excellence,

La soussignée a l'honneur de vous présenter les Comptes publics du gouvernement du Québec de l'année financière terminée le 31 mars 2007.

La ministre des Finances,
ministre des Services gouvernementaux,
ministre responsable de l'Administration gouvernementale
et présidente du Conseil du trésor,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Monique Jérôme-Forget', with a stylized flourish at the end.

Monique Jérôme-Forget

Québec, décembre 2007

Madame Monique Jérôme-Forget
Ministre des Finances,
Ministre des Services gouvernementaux,
Ministre responsable de l'Administration gouvernementale
et Présidente du Conseil du trésor
Hôtel du gouvernement
Québec

Madame la Ministre,

Conformément au mandat qui m'a été confié, j'ai l'honneur de vous présenter les Comptes publics du gouvernement du Québec de l'année financière terminée le 31 mars 2007, lesquels ont été préparés selon les dispositions de l'article 86 de la *Loi sur l'administration financière (L.R.Q., c. A-6.001)*, en conformité avec les conventions comptables du gouvernement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'assurance de mes sentiments distingués.

Le contrôleur des finances,

A handwritten signature in black ink, reading "Carole Boisvert". The signature is written in a cursive, flowing style.

Carole Boisvert, CA

Québec, décembre 2007

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION DES COMPTES PUBLICS	9
GLOSSAIRE	11
ANALYSE DES ÉTATS FINANCIERS	
1. RÉFORME COMPTABLE	19
2. FAITS SAILLANTS DE L'EXERCICE	20
3. RETOUR SUR LE <i>BUDGET 2006-2007</i>	21
4. RISQUES ET INCERTITUDES.....	22
5. ANALYSE DES ÉCARTS.....	23
Sommaire des résultats de fonctionnement consolidés	23
Revenus consolidés	24
Dépenses consolidées.....	27
Besoins financiers nets consolidés	30
Actifs financiers et passifs du gouvernement.....	31
Évolution de la dette du gouvernement.....	33
6. AFFECTATIONS DU SURPLUS ANNUEL	35
Solde budgétaire consolidé.....	35
Fonds des générations	36
Réserve.....	37
7. RÉSULTAT DE L'ANALYSE DES INDICATEURS.....	38
ANNEXE - STATISTIQUES FINANCIÈRES	45
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	
DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ.....	49
RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL.....	51
ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT	53
ÉTAT CONSOLIDÉ DES DÉFICITS CUMULÉS	54
ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE.....	55
ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE	56
ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE	57
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS	59

ANNEXES

1- MINISTÈRES ET ORGANISMES DU GOUVERNEMENT DONT LES OPÉRATIONS FINANCIÈRES ONT ÉTÉ EFFECTUÉES À MÊME LE FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU	97
2- ORGANISMES, FONDS SPÉCIAUX, FONDS D'AMORTISSEMENT ET AUTRE FONDS DU GOUVERNEMENT	99
3- ORGANISMES DES RÉSEAUX DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX ET DE L'ÉDUCATION DU GOUVERNEMENT.....	103
4- ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT.....	113
5- MINISTÈRE, ORGANISMES ET FONDS EXERÇANT DES OPÉRATIONS FIDUCIAIRES EXCLUES DU PÉRIMÈTRE COMPTABLE DU GOUVERNEMENT.....	114
6- DÉTAIL DES REVENUS.....	115
7- DÉTAIL DES DÉPENSES.....	116
8- PLACEMENTS TEMPORAIRES	117
9- DÉBITEURS	118
10- PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT	119
11- PLACEMENTS À LONG TERME	128
12- FONDS DES GÉNÉRATIONS	130
13- DÉCOUVERT BANCAIRE.....	132
14- CRÉDITEURS ET FRAIS À PAYER.....	133
15- REVENUS REPORTÉS	134
16- AUTRES PASSIFS	135
17- DETTES	136
18- INVESTISSEMENT NET DANS LES RÉSEAUX DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX ET DE L'ÉDUCATION	141
19- IMMOBILISATIONS	145
20- DÉTAIL DES OBLIGATIONS CONTRACTUELLES	146
21- ÉVENTUALITÉS	150
22- SOMMAIRE DES OPÉRATIONS FIDUCIAIRES EXERCÉES PAR UN MINISTÈRE, DES ORGANISMES ET FONDS DU GOUVERNEMENT	154
23- RÉSERVE.....	156

Présentation des Comptes publics

Les *Comptes publics 2006-2007* présentent la situation financière du gouvernement du Québec et ses résultats de fonctionnement. Afin d'accroître l'utilité et la transparence, ils englobent une analyse financière et un glossaire pour en faciliter la compréhension.

Le ministère des Finances est conscient que l'utilisation d'indicateurs est un outil extrêmement efficace pour être en mesure d'observer l'évolution de l'état des finances du gouvernement. C'est la raison pour laquelle sept indicateurs représentatifs sont présentés à la section « Analyse des états financiers ».

La production des Comptes publics requiert la participation et la collaboration d'un nombre important d'employés des différents ministères, organismes, fonds ainsi que des entreprises du gouvernement. Nous tenons à les remercier pour leur appui à la publication de ce document.

Préalablement à la publication de ces Comptes publics, le ministère des Finances informe régulièrement la population de l'état des finances du gouvernement et des résultats de ses opérations financières, notamment par le biais du *Rapport mensuel des opérations financières*.

Les *Comptes publics 2006-2007* présentent l'information relative aux résultats réels de l'année financière 2006-2007. Les prévisions initiales avaient été présentées au *Budget 2006-2007* du 23 mars 2006 et ont été révisées lors du *Point sur la situation économique et financière du Québec* du 24 octobre 2006. Les résultats préliminaires ont été présentés dans le *Budget 2007-2008* du 24 mai 2007.

Les Comptes publics de l'année financière terminée le 31 mars 2007 ont été préparés par le contrôleur des finances pour la ministre des Finances selon les dispositions de l'article 86 de la *Loi sur l'administration financière (L.R.Q., c. A-6.001)*, en conformité avec les conventions comptables déterminées par le Conseil du trésor. Ils sont publiés en deux volumes.

Volume 1 – États financiers consolidés du gouvernement du Québec

Le volume 1 présente les états financiers consolidés du gouvernement du Québec ainsi qu'une analyse financière qui permet une meilleure compréhension des opérations survenues au cours de l'année financière 2006-2007.

Les états financiers consolidés se composent principalement des éléments suivants :

- L'état consolidé des résultats de fonctionnement rend compte du surplus ou du déficit annuel découlant des activités de l'exercice. Il expose les revenus du gouvernement, les coûts des services et autres charges courantes et la variation entre l'exercice en cours et le précédent.

- L'état consolidé des déficits cumulés présente l'évolution des déficits cumulés en tenant compte des résultats de l'exercice ainsi que de divers redressements, s'il y a lieu.
- L'état consolidé de la situation financière présente les ressources financières du gouvernement du Québec ainsi que ses obligations. Il montre la dette nette de laquelle il faut soustraire la valeur nette des actifs non financiers pour déterminer les déficits cumulés.
- L'état consolidé de la variation de la dette nette rend compte de l'incidence combinée sur la dette nette des résultats de l'exercice, des variations dues aux actifs non financiers, des éléments imputés directement aux déficits cumulés ainsi que de divers redressements, s'il y a lieu.
- L'état consolidé des flux de trésorerie fournit l'information sur les liquidités du gouvernement provenant de ses activités de fonctionnement et utilisées pour ses activités d'investissement et montre comment le gouvernement a financé ses activités pendant la période.
- Les notes et les annexes fournissent des renseignements additionnels sur des rubriques composant les différents états consolidés et font partie intégrante des états financiers consolidés. Les notes comprennent également un sommaire des principales conventions comptables qui sont retenues dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés.

Le rapport du Vérificateur général du Québec présente son opinion sur les états financiers consolidés.

Volume 2 – Revenus, crédits, dépenses et investissements du Fonds consolidé du revenu et informations financières sur les fonds spéciaux du gouvernement du Québec

Le volume 2 est publié en trois sections. Les deux premières sections rendent compte des opérations des entités dont les revenus appartiennent au Fonds consolidé du revenu ou au Fonds des services de santé ainsi que celles dont le fonctionnement est pourvu d'allocations du Parlement provenant de ces fonds. Ces entités sont les ministères, les organismes budgétaires, l'Assemblée nationale et les personnes qu'elle désigne ainsi que les autres portefeuilles. La troisième section présente de l'information financière sommaire sur les fonds spéciaux et les fonds d'amortissement.

Glossaire

Les termes suivants sont utilisés dans la section « Analyse des états financiers » et dans tous les états financiers contenus dans ce volume.

Actifs financiers

Actifs qui pourraient être consacrés à rembourser les dettes existantes ou à financer des activités futures et qui ne sont pas destinés à être consommés dans le cadre normal des activités du gouvernement.

Actifs non financiers

Actifs qui normalement ne génèrent pas de liquidités pouvant servir au remboursement des dettes existantes.

Besoins financiers nets

Total net des liquidités requises par les activités de fonctionnement et d'investissement.

Comptabilité d'exercice

Méthode de comptabilisation qui consiste à tenir compte, dans la détermination du résultat net d'une entité, des revenus et des dépenses découlant des opérations d'un exercice lorsque les revenus sont gagnés et les dépenses engagées, sans considération du moment où les opérations sont réglées par un encaissement ou un décaissement ou de toute autre façon.

Conventions comptables du gouvernement

Les conventions comptables du gouvernement définissent la façon d'inscrire les opérations financières à ses livres et d'en rendre compte adéquatement à la population. Celles-ci sont édictées par une décision du Conseil du trésor.

Cycle budgétaire

Le cycle budgétaire se définit par deux grands principes :

- la planification des revenus et des dépenses par la publication du *Discours sur le budget* et le dépôt du *Budget des dépenses*;
- le suivi de l'évolution des revenus et l'exécution du budget de dépenses.

Glossaire (suite)

Dette brute

La dette brute correspond à la somme de la dette directe, de la dette pour financer les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation, de la dette pour financer les travaux d'organismes municipaux et du passif net au titre des régimes de retraite auquel s'ajoutent les avantages sociaux futurs. Le solde du Fonds des générations est soustrait de cette somme.

Dette directe

La dette directe correspond aux emprunts contractés sur les marchés financiers pour les besoins financiers du Fonds consolidé du revenu et des organismes consolidés, excluant ceux pour les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation et ceux pour les organismes municipaux.

Dette nette

La dette nette correspond à la différence entre les actifs financiers et les passifs du gouvernement. Elle se compose des déficits cumulés et des actifs non financiers.

Dette représentant les déficits cumulés

La dette représentant les déficits cumulés correspond à la part de la dette nette liée à l'accumulation des déficits au cours des exercices financiers écoulés.

Dette totale

Concept utilisé aux fins de la *Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations* et aux fins de l'analyse des états financiers, la dette totale du gouvernement comprend la dette directe, excluant les emprunts effectués par anticipation et les gains ou pertes de change reportés, et le passif net au titre des régimes de retraite, auxquels sont déduites les sommes accumulées au Fonds des générations.

- Le Fonds d'amortissement des régimes de retraite est soustrait du passif des régimes de retraite, puisque cet actif est constitué en vue de pourvoir au paiement des prestations de retraite des employés des secteurs public et parapublic.
- La dette pour financer les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation, la dette pour financer les travaux d'organismes municipaux et la dette provenant du changement de statut d'organismes lors de la réforme comptable sont exclues de la dette directe.

Emprunts par anticipation

Emprunts effectués par le Fonds consolidé du revenu au cours d'un exercice qui serviront à combler ses besoins de financement de l'exercice suivant.

Glossaire (suite)

Fonds consolidé du revenu

Les sommes d'argent perçues ou reçues de diverses sources et sur lesquelles le Parlement a droit d'allocation. Le Fonds est constitué de l'Assemblée nationale, des personnes désignées par cette dernière, des ministères ainsi que des organismes budgétaires nommés à l'annexe 1 de la *Loi sur l'administration financière*.

Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR)

En vertu de la *Loi sur l'administration financière*, la ministre des Finances peut placer à long terme, par dépôt à la Caisse de dépôt et placement du Québec, toute partie du Fonds consolidé du revenu jusqu'à concurrence des sommes qui sont comptabilisées au passif au titre des régimes de retraite, pour former un fonds d'amortissement en vue de pourvoir au paiement d'une partie ou de l'ensemble des prestations de ces régimes de retraite.

Fonds des générations

Le Fonds des générations a été créé, le 1^{er} janvier 2007, en vertu de la *Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations*. Suivant cette loi, la ministre des Finances place à la Caisse de dépôt et placement du Québec les sommes constituant le Fonds. Le Fonds est affecté exclusivement au remboursement de la dette du gouvernement.

Indicateurs

Outils de mesure permettant de suivre et d'apprécier la réalisation d'un objectif, la mise en œuvre d'une stratégie ou l'accomplissement d'un travail ou d'une activité.

Instruments financiers

Liquidités, titre de participation dans une entité, ou contrat qui est à la fois la source d'un actif financier pour l'un des deux contractants et la source d'un passif financier ou d'un instrument de capitaux propres pour l'autre contractant.

Instruments financiers dérivés

Instruments dont la valeur fluctue en fonction d'un sous-jacent sans nécessiter la détention ou la livraison du sous-jacent lui-même.

Glossaire (suite)

Méthodes de consolidation

Méthode de consolidation ligne par ligne

Les comptes du Fonds consolidé du revenu et des autres entités comprises dans le périmètre comptable du gouvernement, exception faite des entreprises du gouvernement et des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation, sont harmonisés selon les conventions comptables du gouvernement et combinés ligne par ligne ; les opérations et les soldes interentités sont éliminés.

Méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation

Les participations dans les entreprises du gouvernement et les comptes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation sont comptabilisés sur la base de cette méthode. Dans le cas des entreprises, les participations sont enregistrées au coût, lequel est ajusté annuellement des quotes-parts du gouvernement dans les résultats de ces entreprises, avec contrepartie aux revenus, et dans les autres éléments de leur résultat étendu, avec contrepartie aux déficits cumulés. Le coût de la participation est réduit des dividendes déclarés. Cette méthode ne requiert aucune harmonisation des conventions comptables des entreprises avec celles du gouvernement.

Dans le cas des comptes des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation, leur avoir net représentant la somme de leurs avoirs financiers et non financiers diminués de leurs passifs, est comptabilisé à titre de composante de l'investissement net dans les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation. Le surplus ou déficit annuel des organismes est comptabilisé aux dépenses de la mission concernée. Cette consolidation se fait sur la base des états financiers des organismes, après ajustements pour éliminer les principaux écarts entre leurs conventions comptables et celles du gouvernement.

Missions

Champs d'activité fondamentaux d'un gouvernement qui constituent sa raison d'être. Au Québec, il existe six missions, soit : santé et services sociaux, éducation et culture, économie et environnement, soutien aux personnes et aux familles, gouverne et justice et le service de la dette.

Périmètre comptable

Le périmètre comptable du gouvernement englobe les opérations financières de l'Assemblée nationale, des personnes désignées par cette dernière, des ministères ainsi que de tous les organismes, fonds et entreprises qui sont sous le contrôle du gouvernement. Le contrôle se définit comme le pouvoir d'orienter les politiques financières et administratives d'une entité de sorte que les activités de celles-ci procureront des avantages attendus au gouvernement ou l'exposeront à un risque de perte.

Glossaire (suite)

Produit intérieur brut (PIB)

Valeur de tous les biens et services produits à l'intérieur des limites géographiques d'un pays ou d'un territoire au cours d'une période donnée.

Revenus autonomes

Les revenus provenant de l'impôt sur le revenu et les biens, des taxes à la consommation, des droits, des permis, des revenus divers, des entreprises du gouvernement ainsi que du Fonds des générations constituent le total des revenus autonomes.

Solde budgétaire consolidé

Le solde budgétaire consolidé représente la différence entre les revenus et les dépenses consolidés en tenant compte des affectations au Fonds des générations et à la réserve budgétaire.

Transferts

Sommes transférées par un gouvernement à un particulier, à une organisation ou à un autre gouvernement, au titre desquelles le gouvernement qui effectue le transfert :

- i) ne reçoit directement aucun bien ou service en contrepartie, contrairement à une opération d'achat/vente;
- ii) ne prévoit pas toucher un produit financier, comme ce serait le cas s'il s'agissait d'un placement.

ANALYSE DES ÉTATS FINANCIERS

1. Réforme comptable

Lors du dépôt du *Budget 2007-2008*, la ministre des Finances a annoncé la mise sur pied d'un Groupe de travail sur la comptabilité du gouvernement, afin de proposer une réforme de ses conventions comptables. Le Groupe de travail, composé de représentants du ministère des Finances, du Contrôleur des finances et du Vérificateur général, a débuté ses travaux en juin 2007 et remis son rapport en décembre 2007. Le gouvernement a annoncé qu'il donnait suite à l'ensemble des recommandations du rapport.

La réforme comptable, dont les principaux éléments sont présentés à la note 3 des états financiers consolidés, permet notamment d'intégrer les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation au périmètre comptable du gouvernement et de rendre les conventions comptables du gouvernement conformes aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) du secteur public.

Cependant, les impacts de cette réforme n'avaient pas été anticipés dans les prévisions initiales présentées au *Budget 2006-2007*. De plus, les chiffres comparatifs du 31 mars 2006 n'ont pas été redressés pour tenir compte des changements apportés aux conventions comptables, compte tenu notamment que les données financières nécessaires ne sont pas disponibles au prix d'un effort raisonnable vu l'ampleur de la réforme. Ainsi, la comparaison des résultats réels du 31 mars 2007 aux résultats prévus au budget, de même qu'aux résultats réels du 31 mars 2006, doit être faite avec discernement puisqu'une partie des écarts constatés est due à ces modifications comptables.

La réforme comptable a eu les effets suivants sur les différents postes des états financiers du présent exercice :

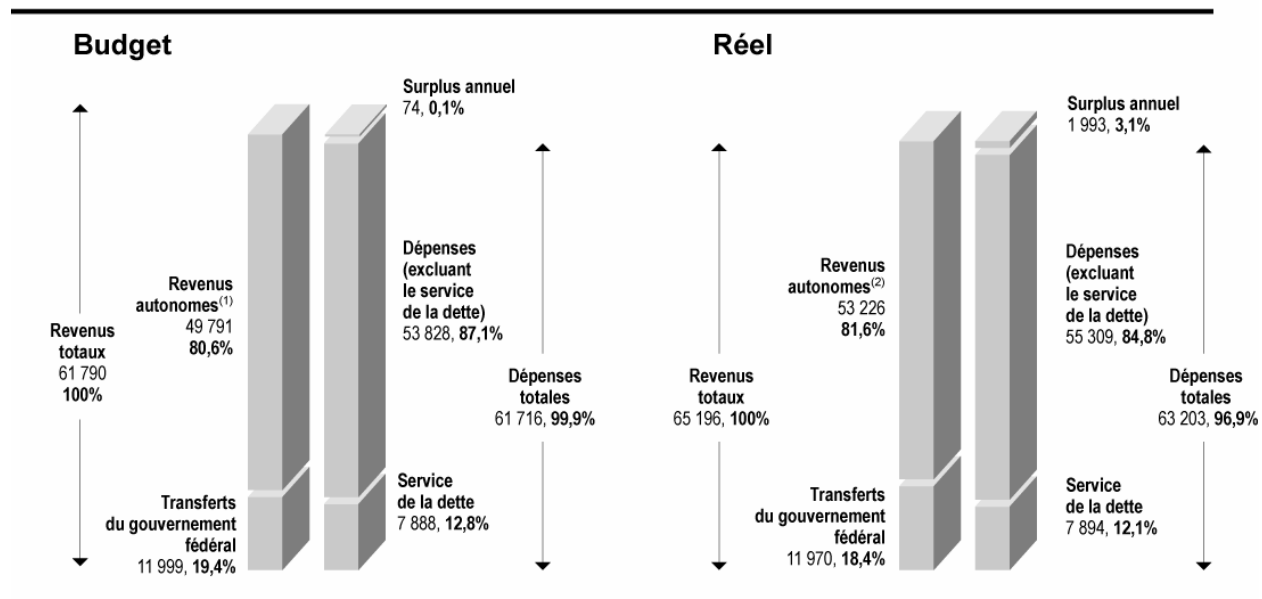
	Augmentation <u>(diminution)</u> (en millions de dollars)
Déficits cumulés au 1^{er} avril 2006	6 426
Résultats de fonctionnement	
Revenus	609
Dépenses de programmes	248
Service de la dette	264
Surplus de l'exercice	97
Situation financière au 31 mars 2007	
Actifs financiers	(1 110)
Dette	13 556
Autres passifs	4 018
Dette nette	18 684
Investissement net dans les réseaux	9 883
Immobilisations et autres actifs non financiers	2 472
Déficits cumulés à la fin	6 329

Les impacts de la réforme comptable sont également présentés séparément dans le tableau de la section 5, page 23.

2. Faits saillants de l'exercice

- Pour l'année civile 2006, le produit intérieur brut (PIB) réel s'est accru de 1,7 % alors que la prévision du *Budget 2006-2007* faisait état d'une hausse de 2,5 %.
- Les résultats réels montrent un surplus annuel de 1 993 millions de dollars.
- Le total des revenus s'établit à 65 196 millions de dollars, en hausse de 3 406 millions de dollars par rapport au budget du 23 mars 2006. Il a augmenté de 8,6 % par rapport à l'exercice 2005-2006.
- Les dépenses consolidées, quant à elles, s'élèvent à 63 203 millions de dollars, soit une hausse de 1 487 millions de dollars par rapport à la prévision du 23 mars 2006. Elles ont augmenté de 5,4 % par rapport à l'exercice précédent.
- Le surplus annuel de 1 993 millions de dollars a permis d'affecter 584 millions de dollars au Fonds des générations et 1 300 millions de dollars à la réserve qui pourra être utilisée dans les années à venir. Par conséquent, le solde budgétaire consolidé, après affectations au Fonds des générations et à la réserve, s'établit à 109 millions de dollars.
- Les besoins financiers nets consolidés se sont élevés à 2 826 millions de dollars, soit une augmentation de 2 331 millions de dollars par rapport au *Budget 2006-2007*. Cet écart est, pour l'essentiel, dû aux effets de la réforme comptable.
- Par ailleurs, le niveau de la dette totale du gouvernement a été revu à la hausse de 1 477 millions de dollars depuis le budget du 23 mars 2006.

2007



(1) Incluant les revenus de 74 millions de dollars du Fonds des générations.

(2) Incluant les revenus de 584 millions de dollars du Fonds des générations.

3. Retour sur le *Budget 2006-2007*

Lors du *Budget 2006-2007*, le gouvernement s'était engagé à maintenir l'équilibre budgétaire.

La croissance anticipée des revenus autonomes, excluant ceux des entreprises du gouvernement et du Fonds des générations, était de 3,2 %. Cette progression tenait compte du plein impact des réductions d'impôts annoncées dans le *Budget 2006-2007* et dans les précédents. Cette prévision reflétait également l'impact des mesures annoncées au cours des deux dernières années afin de soutenir la croissance économique.

En ce qui concerne les entreprises du gouvernement, les revenus devaient croître de 6,7 %. Cette augmentation, par rapport aux résultats atteints en 2005-2006, s'expliquait principalement par la progression attendue des bénéfices d'Hydro-Québec et de la Société des alcools du Québec.

Le *Discours sur le budget 2006-2007* annonçait la création du Fonds des générations afin de s'attaquer au problème de la dette. Les revenus du fonds devaient atteindre 74 millions de dollars au 31 mars 2007.

Les revenus de transferts du gouvernement du Canada devaient augmenter de 8,3 % en 2006-2007. Cette prévision découlait notamment de la décision du 8 novembre 2005 du gouvernement fédéral de relever la part du Québec de l'enveloppe de péréquation afin de tenir compte de données fiscales et économiques plus récentes.

Le *Budget 2006-2007* prévoyait une croissance des dépenses de programmes de 3,9 %. La prévision présentait un rythme de croissance inférieur à celui du PIB nominal estimé à 4,2 % et se comparait à la croissance observée au cours des trois dernières années.

De plus, le gouvernement maintenait la santé et l'éducation parmi ses principales priorités. Le *Discours sur le budget* du 23 mars 2006 annonçait une hausse de plus de 1,3 milliard de dollars du budget de la santé ainsi qu'une majoration de plus de 660 millions de dollars du budget de l'éducation. Pour l'exercice 2006-2007, les prévisions de dépenses des missions « Santé et services sociaux » et « Éducation et culture » s'établissaient respectivement à 22,9 et à 13,7 milliards de dollars.

Le coût du service de la dette devait, pour sa part, hausser de 5,2 %. La croissance prévue s'expliquait principalement par la hausse des taux d'intérêt.

4. Risques et incertitudes

Le gouvernement établit son budget annuel en s'appuyant sur des prévisions économiques. Toute variation observée, notamment au niveau de la croissance de l'économie, de l'indice des prix à la consommation ou des taux d'intérêt, peut amener des résultats réels différents de ceux prévus. Par exemple, une variation de 1 % du PIB nominal a un impact de l'ordre de 450 millions de dollars sur les revenus autonomes du gouvernement.

Les transferts du gouvernement fédéral, qui représentent plus de 18 % des revenus totaux du gouvernement en 2006-2007, sont influencés par des révisions de données économiques, fiscales ou démographiques, ou par des négociations avec le gouvernement fédéral qui s'effectuent sur une base régulière. Ces révisions et ces négociations peuvent modifier le niveau des revenus de transferts du gouvernement fédéral.

En ce qui concerne les dépenses de programmes, le niveau des dépenses allouées à certains programmes est également lié à la situation économique. Par exemple, l'évolution du marché du travail influence le coût des programmes de mesures d'aide à l'emploi et de sécurité du revenu. De même pour la santé, le vieillissement de la population augmente le risque de dépassement des coûts au chapitre des médicaments et des services à la population.

Par ailleurs, la variation des taux d'intérêt de même que la valeur du dollar canadien par rapport aux autres devises composant la dette ont des effets sur le service de la dette.

Enfin, le gouvernement fait l'objet de certaines réclamations et de causes en instance qui sont présentées à la note 11 des états financiers.

5. Analyse des écarts

Sommaire des résultats de fonctionnement consolidés

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2007

(en millions de dollars)

	Discours sur le budget du 23 mars 2006 ⁽¹⁾	Résultats réels au 31 mars 2007 ⁽¹⁾	Variation par rapport au budget			Résultats réels au 31 mars 2006 ⁽¹⁾	Variation par rapport à l'exercice précédent		
			Impacts de la réforme comptable	Variation totale			Impacts de la réforme comptable	Variation totale	
				\$	%			\$	%
Revenus autonomes ⁽²⁾	44 959	46 914	610	1 955	4,3	44 342	610	2 572	5,8
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	4 758	5 728	1	970	20,4	4 554	1	1 174	25,8
Revenus du Fonds des générations ⁽³⁾	74	584	8	510	s.o.	--	8	584	s.o.
Revenus autonomes	49 791	53 226	619	3 435	6,9	48 896	619	4 330	8,9
Transferts du gouvernement fédéral	11 999	11 970	(10)	(29)	(0,2)	11 122	(10)	848	7,6
Total des revenus	61 790	65 196	609	3 406	5,5	60 018	609	5 178	8,6
Dépenses (excluant le service de la dette)									
Santé et services sociaux	22 883	23 782	135	899	3,9	22 274	135	1 508	6,8
Éducation et culture	13 666	13 436	(130)	(230)	(1,7)	13 130	(130)	306	2,3
Autres missions ⁽⁴⁾	17 279	18 091	243	812	4,7	17 018	243	1 073	6,3
	53 828	55 309	248	1 481	2,8	52 422	248	2 887	5,5
Service de la dette	7 888	7 894	264	6	0,1	7 559	264	335	4,4
Total des dépenses	61 716	63 203	512	1 487	2,4	59 981	512	3 222	5,4
SURPLUS ANNUEL	74	1 993	97	1 919	s.o.	37	97	1 956	s.o.

(1) Ces données incluent, en plus du Fonds consolidé du revenu, les revenus et dépenses des comptes à fin déterminée, des organismes et des fonds spéciaux du gouvernement et, pour les résultats réels au 31 mars 2007, le déficit annuel des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation.

(2) Ces données excluent les revenus provenant des entreprises du gouvernement et du Fonds des générations.

(3) Le Fonds des générations a été mis en opération le 1^{er} janvier 2007.

(4) Les autres missions comprennent : « Économie et environnement », « Soutien aux personnes et aux familles » ainsi que « Gouverne et justice ».

5. Analyse des écarts (suite)

Revenus consolidés

Comparaison du réel avec le budget

Les revenus autonomes, excluant les revenus provenant des entreprises du gouvernement et du Fonds des générations, sont plus élevés de 1 955 millions de dollars que la prévision présentée au *Budget 2006-2007*. Cette augmentation se compose de hausses au chapitre de l'impôt sur le revenu et les biens, des droits et permis et des revenus divers, compensées partiellement par une baisse des taxes à la consommation. Elle inclut également un impact de 610 millions de dollars lié à la réforme comptable.

Quant aux revenus provenant des entreprises du gouvernement, l'augmentation de 970 millions de dollars, nette des 500 millions de dollars affectés au Fonds des générations, est principalement attribuable aux bénéfices additionnels réalisés par Hydro-Québec, provenant notamment de gains sur la vente de participations à l'étranger.

En ce qui a trait aux transferts du gouvernement fédéral, la variation des revenus par rapport au budget est de 29 millions de dollars et :

- découle de l'augmentation de 219 millions de dollars des transferts au Fonds consolidé du revenu, qui s'explique essentiellement par des revenus additionnels de 185 millions de dollars à la péréquation découlant du budget fédéral de mai 2006;
- est compensée par la diminution de 248 millions de dollars des transferts alloués aux organismes consolidés et aux comptes à fin déterminée, due principalement aux délais dans les projets devant être subventionnés par la Société de financement des infrastructures locales du Québec et auxquels sont affectées également des contributions du gouvernement fédéral.

5. Analyse des écarts (suite)

Revenus consolidés

Comparaison du réel avec l'exercice précédent

La hausse des revenus autonomes de 4 330 millions de dollars ou de 8,9 % est principalement attribuable aux facteurs suivants :

- 2 030 millions de dollars ou 12,3 % de revenus additionnels provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers. Cette amélioration traduit, notamment :
 - la vigueur des rentrées fiscales en lien avec la croissance soutenue de l'activité économique;
 - l'ajustement de la répartition des retenues à la source et des acomptes provisionnels provenant du Fonds des services de santé (FSS) et de la Régie des rentes du Québec (RRQ) pour tenir compte des données réelles. En effet, une base de répartition estimative est utilisée lors de l'encaissement de retenues ou d'acomptes et une conciliation annuelle permet d'apporter les ajustements nécessaires;
 - l'impact des ajustements rétroactifs d'équité salariale versés aux employés de l'État avant le 31 mars 2007;
 - le changement de convention comptable, à l'intérieur de la réforme, visant à constater les revenus sur la base de la comptabilité d'exercice.

- 1 720 millions de dollars, une augmentation de plus de 74,0 % des revenus provenant d'Hydro-Québec, résultant notamment:
 - de gains totalisant plus de 900 millions de dollars sur la cession de participations que la Société détenait dans des entreprises à l'étranger;
 - de bénéfices additionnels découlant de gains sur taux de change.

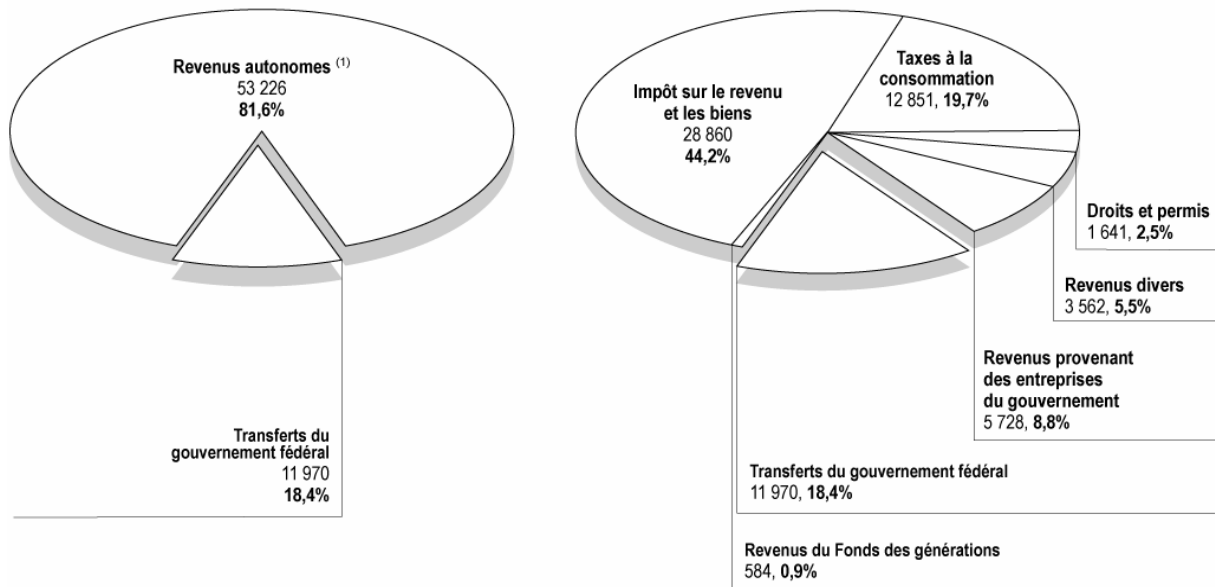
5. Analyse des écarts (suite)

Revenus consolidés

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2007
(en millions de dollars)

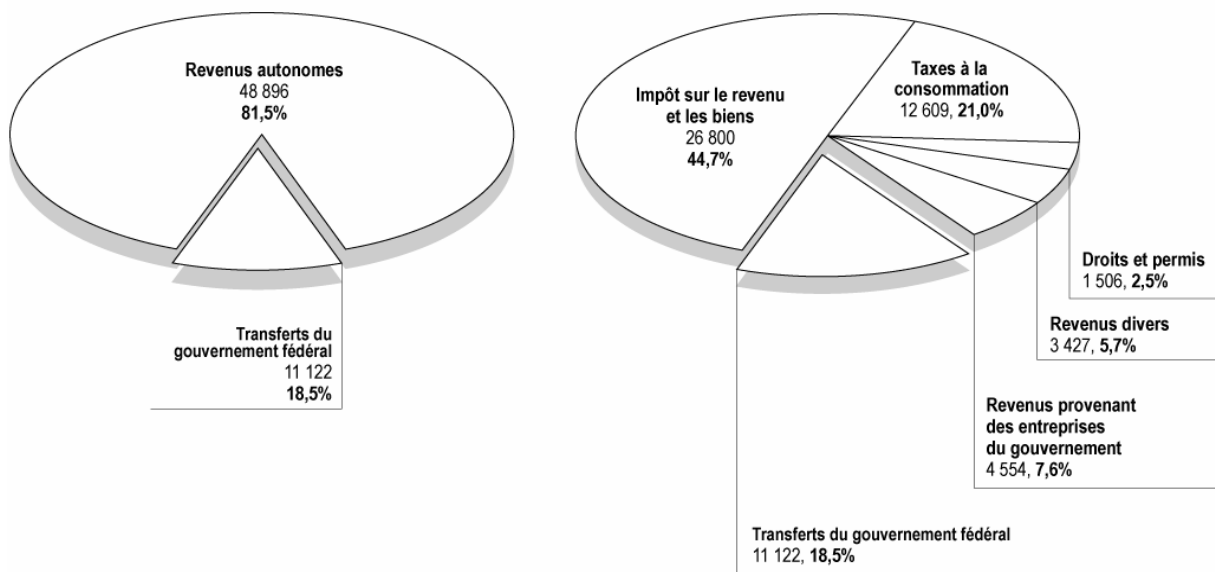
2007

Revenus totaux: 65 196
Par source



2006 (2)

Revenus totaux: 60 018
Par source



(1) Incluant les revenus de 584 millions de dollars du Fonds des générations.

(2) Les chiffres comparatifs de 2006 n'ont pas été redressés pour tenir compte des changements apportés aux conventions comptables. Cependant, certains chiffres ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2007.

5. Analyse des écarts (suite)

Dépenses consolidées

Comparaison du réel avec le budget

Pour l'exercice 2006-2007, les dépenses consolidées excluant le service de la dette sont plus élevées de 1 481 millions de dollars que la prévision présentée au *Budget 2006-2007*. Les dépenses de programmes ont été révisées à la hausse pour tenir compte, entre autres :

- d'une majoration de 339 millions de dollars des dépenses des organismes consolidés et des comptes à fin déterminée. Cette hausse provient notamment de l'ajout des dépenses de quelques organismes, autrefois considérés comme des entreprises du gouvernement et dont le statut a été modifié à l'intérieur de la réforme comptable;
- du relèvement de l'enveloppe du ministère de la Santé et des Services sociaux de 338 millions de dollars découlant, notamment, des coûts additionnels à l'assurance médicaments et aux services médicaux;
- du relèvement de 273 millions de dollars de la dépense à l'égard de la provision pour créances douteuses à Revenu Québec, principalement en récurrence à la dépense comptabilisée lors de la fermeture de l'année 2005-2006;
- de l'impact de 242 millions de dollars de la décision de la Commission de l'équité salariale d'étaler sur six ans en sept versements les ajustements salariaux découlant du règlement de l'équité salariale;
- de l'intégration des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation au périmètre comptable du gouvernement. Le déficit des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation pour l'exercice 2006-2007 est de 219 millions de dollars.

Quant au service de la dette, il est à un niveau comparable à celui prévu. Cependant, comme les modifications de conventions comptables ont entraîné une hausse de 264 millions de dollars, la dépense a en fait connu une baisse par rapport à la prévision. Celle-ci résulte principalement du fait que les taux d'intérêt du moyen et du long terme ont été moins élevés que prévu et que le dollar canadien a connu une meilleure performance que prévu par rapport au yen et au dollar américain.

5. Analyse des écarts (suite)

Dépenses consolidées

Comparaison du réel avec l'exercice précédent

L'augmentation de 2 887 millions de dollars ou de 5,5 % des dépenses excluant le service de la dette est principalement attribuable aux hausses suivantes :

- 1 508 millions de dollars ou 6,8 % à la mission « Santé et services sociaux », en respect de l'engagement pris par le gouvernement de toujours maintenir au sommet de ses priorités les investissements en santé. Cette hausse résulte notamment de la croissance des coûts de programmes et des nouvelles conventions collectives, incluant les ajustements relatifs à l'équité salariale.
- 306 millions de dollars ou 2,3 % à la mission « Éducation et culture » pour, notamment, ajouter des heures d'enseignement au primaire et améliorer le soutien aux élèves en difficulté.
- 1 073 millions de dollars ou 6,3 % aux « Autres missions » causée notamment par :
 - l'ajout des dépenses de quelques organismes dont le statut a été modifié à l'intérieur de la réforme comptable;
 - la comptabilisation du traitement rétroactif devant être versé aux juges du Québec à la suite d'un jugement récent rendu par la Cour supérieure;
 - les coûts de développement du réseau des centres de la petite enfance (CPE);
 - les impacts sur le budget de dépenses annuel du ministère des Transports des investissements de plus en plus importants effectués sur le réseau routier;
 - le coût des élections générales tenues en mars 2007.

Enfin, la dépense au titre du service de la dette est supérieure de 335 millions de dollars par rapport à 2005-2006. Les modifications de conventions comptables ont entraîné une hausse de dépense de 264 millions de dollars, due notamment à l'ajout du service de la dette de quelques organismes dont le statut a été modifié. La différence résulte de l'augmentation du niveau de la dette, compensée cependant par les revenus d'intérêts additionnels générés par la croissance du Fonds d'amortissement des régimes de retraite.

5. Analyse des écarts (suite)

Dépenses consolidées

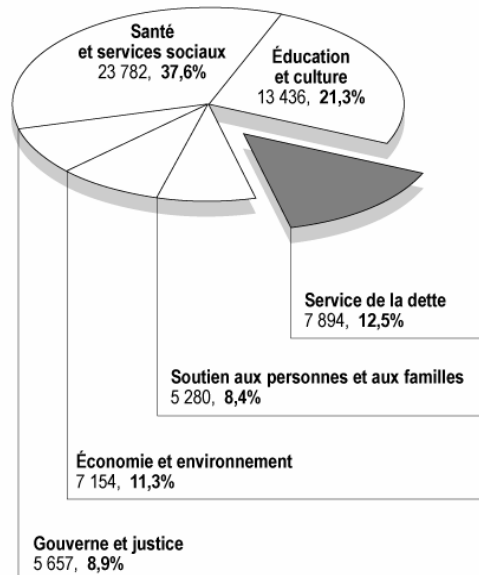
ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2007

(en millions de dollars)

2007

Dépenses totales: 63 203

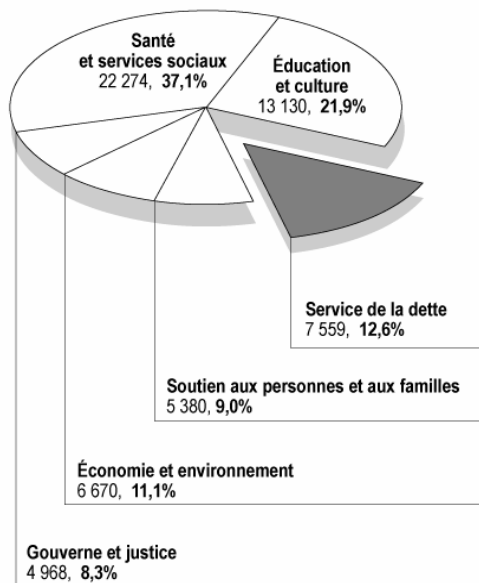
Par mission



2006 ⁽¹⁾

Dépenses totales: 59 981

Par mission



(1) Les chiffres comparatifs de 2006 n'ont pas été redressés pour tenir compte des changements apportés aux conventions comptables. Cependant, certains chiffres ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2007.

5. Analyse des écarts (suite)

Besoins financiers nets consolidés

Par rapport au *Budget 2006-2007*, les besoins financiers nets consolidés ont augmenté de 2 331 millions de dollars, principalement dû aux impacts de la réforme comptable qui n'avaient pas été anticipés. En effet, même si le surplus annuel a été supérieur aux prévisions de 1 919 millions de dollars, les changements aux conventions comptables ont contribué pour une bonne part aux besoins additionnels de 4 250 millions de dollars reflétés dans les opérations non budgétaires. Ces besoins additionnels découlent principalement :

- d'une augmentation des besoins de 2 929 millions de dollars à la rubrique « Autres comptes » qui provient pour l'essentiel de la variation des débiteurs et des créditeurs et frais à payer. Cette variation découle notamment de l'adoption de la comptabilité d'exercice pour les revenus de l'impôt sur le revenu et les biens, des taxes à la consommation et des droits et permis, ainsi que du versement aux employés de l'État, en mars 2007, des ajustements rétroactifs sur l'équité salariale;
- des besoins de 1 221 millions de dollars à la rubrique « Prêts et avances aux réseaux ». Cette somme, incluse suite à la réforme comptable, correspond aux avances consenties au cours de l'exercice aux entités des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation;
- d'une augmentation des besoins de 651 millions de dollars à la rubrique « Placements, prêts et avances ». Cette variation est notamment due au fait qu'une fraction seulement des bénéfices additionnels réalisés par Hydro-Québec a été versée au gouvernement sous forme de dividendes.

Besoins financiers nets consolidés

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2007

(en millions de dollars)

	Discours sur le budget du 23 mars 2006	Données réelles	Variation par rapport au budget
Surplus annuel	74	1 993	1 919
Opérations non budgétaires consolidées			
Placements, prêts et avances	(1 495)	(2 146)	(651)
Déficit annuel des réseaux	--	219	219
Prêts et avances aux réseaux	--	(1 221)	(1 221)
Immobilisations	(1 249)	(1 219)	30
Régimes de retraite	2 257	2 559	302
Autres comptes	(82)	(3 011)	(2 929)
Opérations non budgétaires consolidées	(569)	(4 819)	(4 250)
BESOINS FINANCIERS NETS CONSOLIDÉS	(495)	(2 826)	(2 331)

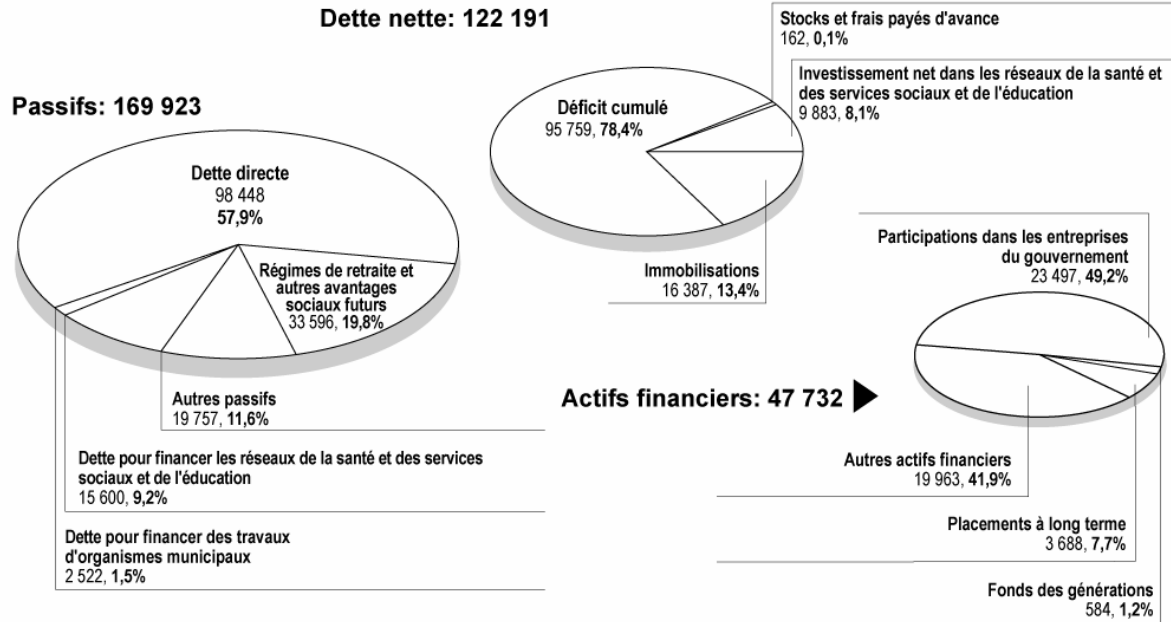
5. Analyse des écarts (suite)

Actifs financiers et passifs du gouvernement

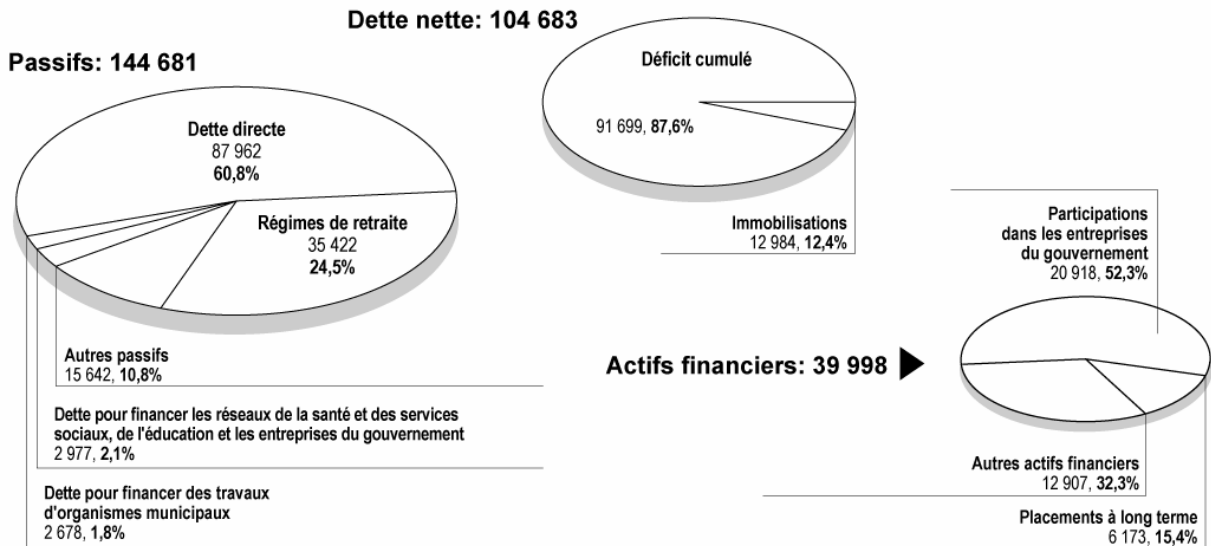
AU 31 MARS 2007

(en millions de dollars)

2007



2006 ⁽¹⁾



(1) Les chiffres comparatifs de 2006 n'ont pas été redressés pour tenir compte des changements apportés aux conventions comptables. Cependant, certains chiffres ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2007.

5. Analyse des écarts (suite)

Actifs financiers et passifs du gouvernement

Comparaison du réel avec l'exercice précédent

La différence entre les actifs financiers et les passifs du gouvernement correspond à la **dette nette**. Au 31 mars 2007, celle-ci se chiffrait à 122 191 millions de dollars, une augmentation de 17 508 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, soit 227 millions de dollars résultant des opérations de l'exercice et 17 281 millions de dollars provenant des redressements comptables suite à la réforme, en majeure partie due à l'intégration au périmètre comptable des organismes qui financent les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation.

Les **actifs financiers** ont augmenté de 7 734 millions de dollars au cours de l'exercice 2006-2007. Cela s'explique essentiellement par une augmentation de 3 860 millions de dollars des débiteurs, par une hausse de 3 197 millions de dollars des placements temporaires et par une somme accumulée de 584 millions de dollars au Fonds des générations. Le détail des actifs financiers est présenté aux annexes 8 à 12 des états financiers consolidés.

Les **passifs** du gouvernement sont principalement constitués de la dette directe, des régimes de retraite, de la dette pour financer les réseaux et des créditeurs et frais à payer. Au cours de l'exercice 2006-2007, l'accroissement des passifs du gouvernement s'explique principalement par l'augmentation de sa dette directe de 10 486 millions de dollars, incluant 6 069 millions de dollars d'emprunts réalisés par anticipation, et par l'ajout, suite à la réforme comptable, de 12 623 millions de dollars à la dette pour financer les réseaux, pour tenir compte, notamment, du changement de statut de Financement-Québec suite à l'inclusion des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation au périmètre comptable du gouvernement.

Le tableau à la page suivante présente la variation de la dette du gouvernement par rapport à la prévision du *Budget 2006-2007*, ainsi que son évolution par rapport à l'année financière précédente.

5. Analyse des écarts (suite)

Évolution de la dette du gouvernement ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2007 (en millions de dollars)

	Discours sur le budget du 23 mars 2006	Résultats réels au 31 mars 2007	Variation par rapport au budget	Résultats réels au 31 mars 2006	Variation par rapport à l'exercice précédent
Dette directe	s.o.	98 448	s.o.	87 962	s.o.
Emprunts effectués par anticipation	s.o.	(6 069)	s.o.	(2 684)	(3 385)
Pertes ou (gains) de change reportés	s.o.	(1 885)	s.o.	(1 606)	(279)
Dette provenant du changement de statut d'organismes lors de la réforme comptable	s.o.	(154)	s.o.	s.o.	s.o.
Dette directe excluant les emprunts par anticipation et les pertes (gains) de change reportés	87 680	90 340	2 660	83 672	6 668
Passif au titre des régimes de retraite	59 050	59 721	671	57 193	2 528
Fonds d'amortissement des régimes de retraite	(25 533)	(26 877)	(1 344)	(22 563)	(4 314)
Passif net au titre des régimes de retraite	33 517	32 844	(673)	34 630	(1 786)
Fonds des générations	(74)	(584)	(510)	--	(584)
DETTE TOTALE ⁽¹⁾	121 123	122 600	1 477	118 302	4 298
Dette pour financer les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation	s.o.	15 569 ⁽²⁾	s.o.	s.o.	s.o.
Dette pour financer les travaux d'organismes municipaux	2 651	2 522	(129)	2 678	(156)
Dette provenant du changement de statut d'organismes lors de la réforme comptable	s.o.	154	s.o.	s.o.	s.o.
Avantages sociaux futurs	s.o.	752	s.o.	792	s.o.
DETTE BRUTE	s.o.	141 597	s.o.	s.o.	s.o.

(1) Aux fins de la *Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations*.

(2) Excluant 31 millions de dollars pour un organisme fiduciaire et un sans but lucratif.

5. Analyse des écarts (suite)

Évolution de la dette totale du gouvernement

Comparaison du réel avec le budget

La révision à la hausse de 1 477 millions de dollars de la dette totale aux fins de la *Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations* prévue au *Budget 2006-2007* s'explique principalement par les ajustements rétroactifs relatifs à l'équité salariale totalisant 1 397 millions de dollars qui ont été déboursés en mars 2007.

Comparaison du réel avec l'exercice précédent

Au 31 mars 2007, la dette totale aux fins de la *Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations* du gouvernement s'élevait à 122 600 millions de dollars, en hausse de 4 298 millions de dollars par rapport au 31 mars 2006. Cette augmentation s'explique notamment par :

- l'accroissement de 1 953 millions de dollars de la participation dans les entreprises du gouvernement, notamment Hydro-Québec, essentiellement dû à la portion des bénéfices réalisés et qui n'est pas versée en dividendes;
- les investissements totaux de 2 373 millions de dollars en immobilisations qui, déduction faite de la dépense d'amortissement et des réductions de valeur de 1 154 millions de dollars, en ont haussé la valeur nette de 1 219 millions de dollars;
- les ajustements rétroactifs relatifs à l'équité salariale totalisant 1 397 millions de dollars qui ont été déboursés en mars 2007.

6. Affectations du surplus annuel

Solde budgétaire consolidé

Le gouvernement du Québec s'est doté de lois qui ont pour but de maintenir une rigueur budgétaire tout en gardant une certaine flexibilité afin de faire face à des événements importants qui pourraient avoir des incidences sur les équilibres financiers.

À cette fin, la presque totalité du surplus annuel de 1 993 millions de dollars présenté au 31 mars 2007 a été affectée au Fonds des générations et à la réserve.

Par conséquent, le solde budgétaire consolidé après affectation au Fonds des générations et à la réserve est de 109 millions de dollars.

Solde budgétaire consolidé

(en millions de dollars)

	2007		2006
	Budget	Données réelles	Données réelles
Surplus annuel	74	1 993	37
Revenus du Fonds des générations	(74)	(584)	--
Affectation à la réserve	--	(1 300)	--
Solde budgétaire consolidé après affectations au Fonds des générations et à la réserve	--	109	37

6. Affectations du surplus annuel (suite)

Fonds des générations

Dans le budget de mars 2006, le gouvernement estimait les revenus du Fonds des générations à 74 millions de dollars en 2006-2007. Compte tenu d'un versement additionnel de 500 millions de dollars provenant du gain découlant de la vente par Hydro-Québec de sa participation dans Transelec Chile, les sommes accumulées dans le Fonds ont atteint 584 millions de dollars au 31 mars 2007.

Les revenus du Fonds des générations à la fin de l'année financière 2006-2007 se détaillent comme suit :

Revenus⁽¹⁾

(en millions de dollars)

	2007	
	Budget	Résultats réels
Revenus propres		
Redevances hydrauliques	73	76
Biens non réclamés	--	5
Revenus de placement		
Revenus sur dépôts à participation	1	2
Intérêts sur dépôts à vue	--	1
Total des revenus propres	74	84
Revenus affectés par le gouvernement		
Revenus provenant de la vente de la participation d'Hydro-Québec dans Transelec Chile	--	500
Revenus	74	584

(1) Aucune donnée comparative n'est présentée, car le Fonds des générations a été mis en opération le 1^{er} janvier 2007.

6. Affectations du surplus annuel (suite)

Réserve

En vertu de la *Loi constituant une réserve budgétaire pour l'affectation d'excédents (L.R.Q., c. R-25.1)*, le gouvernement a institué une réserve pour financer des projets d'immobilisations et d'autres projets dont la réalisation a une durée déterminée. Toutefois, lorsque le gouvernement estime que l'intérêt public l'exige, il peut utiliser la réserve pour des projets autres que ceux pour lesquels elle a été constituée. De plus, le gouvernement peut affecter en totalité ou en partie la réserve au maintien de l'équilibre budgétaire.

À l'occasion du Discours sur le budget, la ministre des Finances détermine la portion du surplus de l'année financière excédant l'objectif budgétaire pouvant être affectée à la réserve et les allocations entre les différents volets.

Ainsi lors du *Discours sur le budget 2007-2008*, la ministre a annoncé qu'un excédent de 1 300 millions de dollars des revenus sur les dépenses a été affecté à la réserve.

Le gouvernement prévoit effectuer en 2007-2008 un versement additionnel de 200 millions de dollars au Fonds des générations à même les sommes affectées à la réserve budgétaire en 2006-2007. Quant au solde de la réserve, soit 1 100 millions de dollars, celui-ci est prévu être utilisé au maintien de l'équilibre budgétaire en 2008-2009.

Réserve

(en millions de dollars)

	Versement additionnel au Fonds des générations	Maintien de l'équilibre budgétaire	2007	2006
Solde au début	--	--	--	--
Affectation à la réserve	200	1 100	1 300	--
Solde à la fin	200	1 100	1 300	--

7. Résultat de l'analyse des indicateurs

L'analyse des indicateurs financiers montre que l'état des finances du gouvernement s'est amélioré depuis 1997-1998. Ces derniers révèlent une plus grande capacité du gouvernement à faire face à ses engagements. De plus, la politique de gestion des risques financiers a permis au gouvernement d'être moins vulnérable aux variations de taux de change sur les marchés financiers.

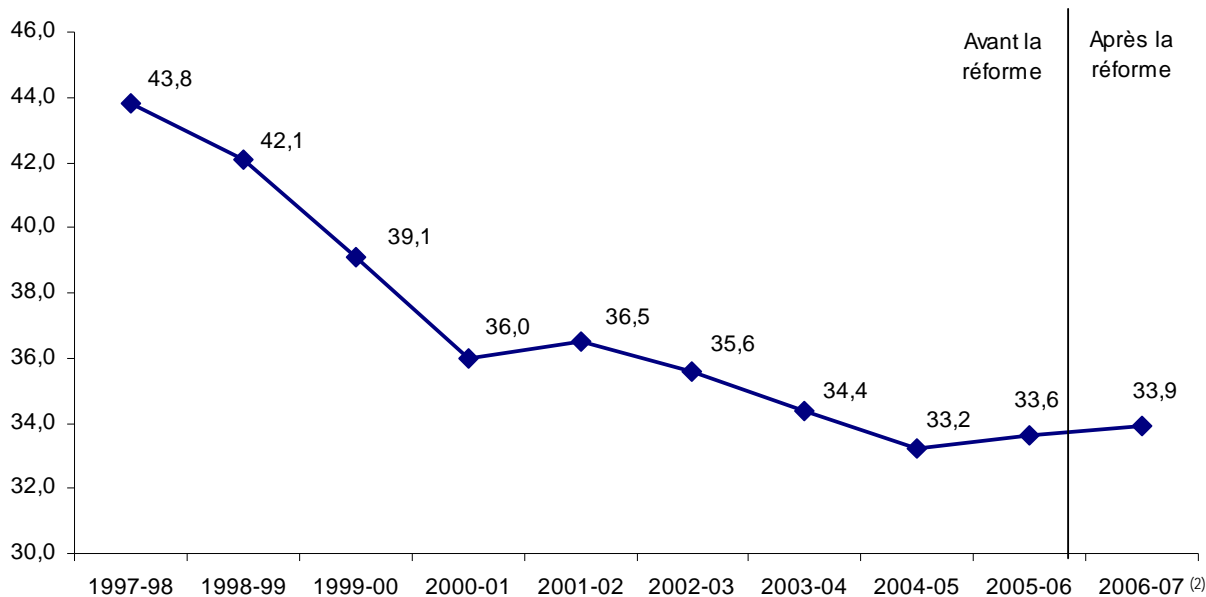
Indicateur 1 : La dette représentant les déficits cumulés au produit intérieur brut (PIB)

L'indicateur de la dette représentant les déficits cumulés du gouvernement au PIB illustre le degré d'endettement relatif à la part de la dette nette liée à l'accumulation des déficits au cours des exercices financiers du gouvernement.

Depuis 1998, l'indicateur de la dette représentant les déficits cumulés au PIB est en constante amélioration, passant de 43,8 % au 31 mars 1998 à 33,6 % au 31 mars 2006. Après la réforme comptable, il se situe à un niveau de 33,9 % au 31 mars 2007. Cette diminution du poids de la dette dans l'économie découle du respect de l'équilibre budgétaire dans un contexte de croissance économique soutenue au cours de cette période.

DETTE REPRÉSENTANT LES DÉFICITS CUMULÉS ⁽¹⁾

(en pourcentage du PIB)



(1) Avant l'affectation des montants mis à la réserve.

(2) Après la prise en compte des résultats nets du Fonds des générations.

7. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

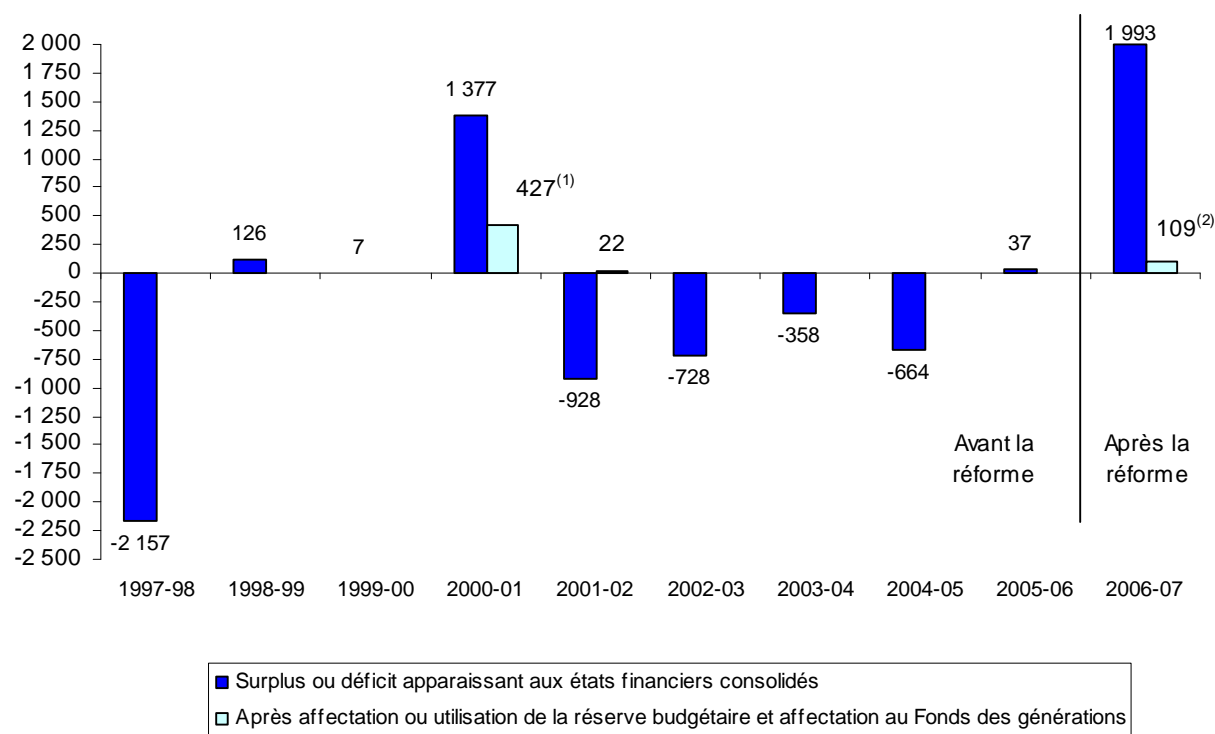
Indicateur 2 : L'évolution du solde budgétaire consolidé

Le solde budgétaire consolidé représente la différence entre les revenus et les dépenses budgétaires consolidés. L'évolution du solde budgétaire consolidé montre la capacité du gouvernement à rencontrer ses obligations financières annuelles à même ses revenus (revenus autonomes et transferts fédéraux). Il montre également la capacité du gouvernement à respecter ses prévisions d'équilibre budgétaire.

En vertu de l'engagement pris avec l'adoption de la *Loi sur l'élimination du déficit et l'équilibre budgétaire (L.R.Q. c. E-4.01)*, désormais intitulée *Loi sur l'équilibre budgétaire (L.R.Q., c. E-12.00001)*, le gouvernement vise l'équilibre budgétaire. Les déficits de 2001-2002 à 2004-2005 ont suivi le surplus budgétaire de 2000-2001. Il est à noter que l'article 9 de cette loi prévoit que « si le gouvernement réalise un excédent pour une année financière, il peut encourir des dépassements pour les années financières suivantes, jusqu'à concurrence de cet excédent ». Pour 2006-2007, le gouvernement a enregistré un surplus budgétaire, après affectations au Fonds des générations et à la réserve, de 109 millions de dollars.

SOLDE BUDGÉTAIRE CONSOLIDÉ

(en millions de dollars)



(1) Une somme de 950 millions de dollars a été portée à la réserve budgétaire en 2000-2001. Cette somme a été utilisée en totalité en 2001-2002.

(2) Une somme de 1 300 millions de dollars a été portée à la réserve budgétaire et une somme de 584 millions de dollars a été affectée au Fonds des générations en 2006-2007.

7. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

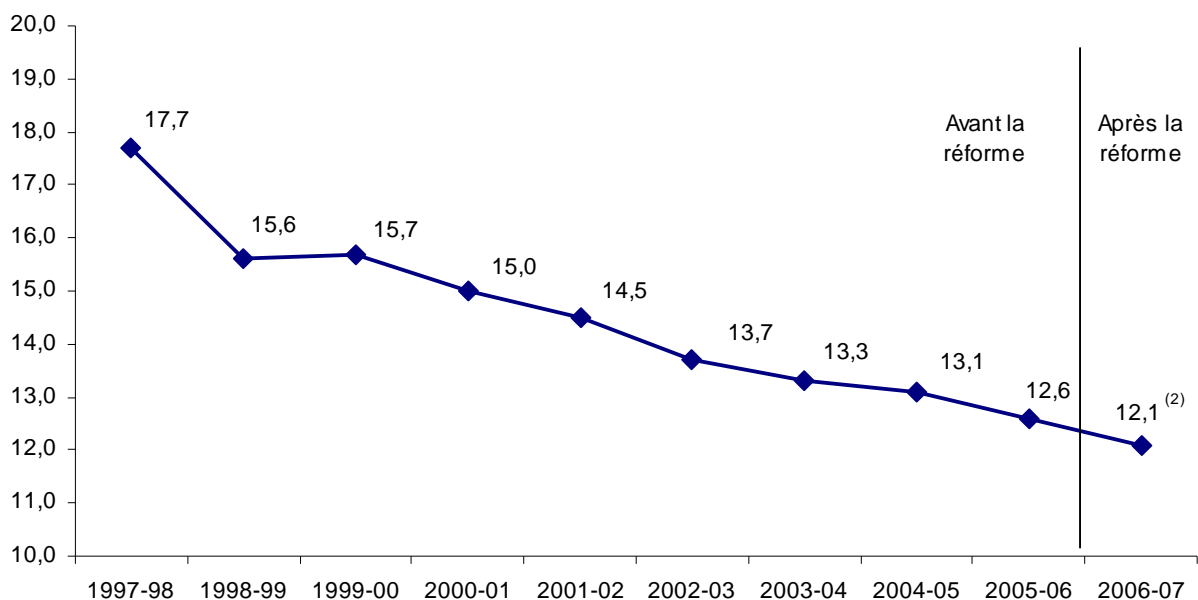
Indicateur 3 : Le service de la dette au total des revenus

L'indicateur du service de la dette au total des revenus mesure la capacité du gouvernement à assumer le coût de ses emprunts à même l'ensemble de ses revenus. Il montre dans quelle mesure les emprunts passés limitent la capacité du gouvernement à faire face à ses engagements.

Au 31 mars 1998, le service de la dette représentait 17,7 % des revenus totaux, alors qu'il en représentait 12,1 % au 31 mars 2007. Cela représente une diminution de près du tiers du ratio en l'espace de neuf ans.

SERVICE DE LA DETTE ⁽¹⁾

(en pourcentage des revenus totaux)



(1) N'inclut pas le service de la dette des entités des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation. Les transferts pour couvrir ces coûts sont plutôt inclus aux dépenses de programmes.

(2) Pour 2006-2007, la réforme comptable a fait augmenter le service de la dette de 264 millions de dollars et les revenus totaux de 609 millions de dollars. Sans ces impacts, le ratio aurait été de 11,8%.

7. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

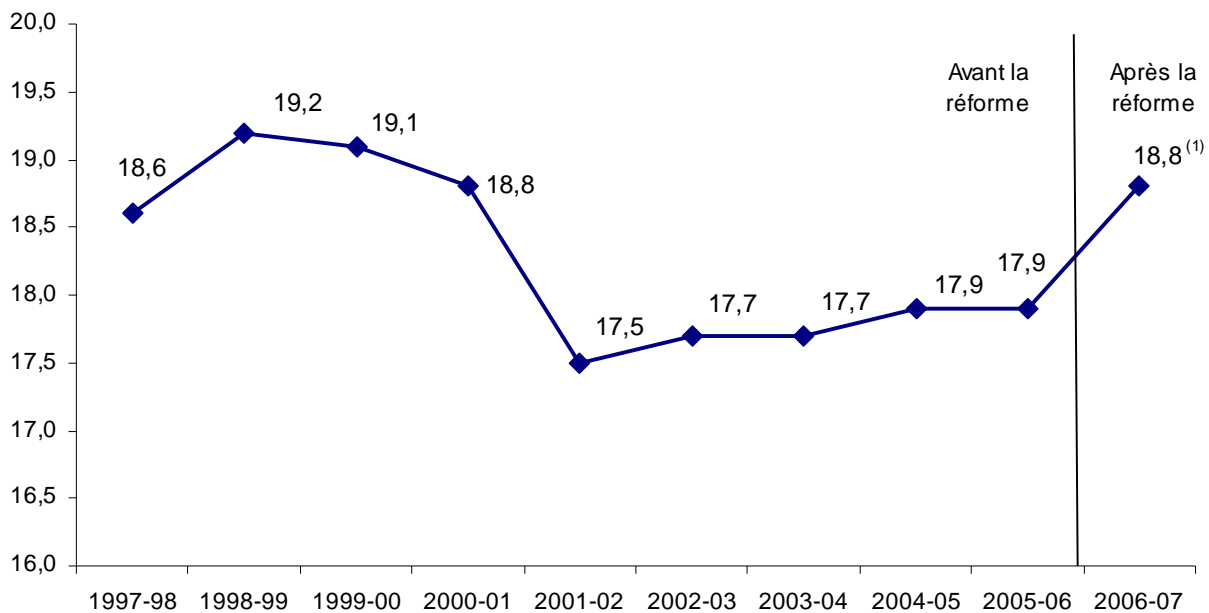
Indicateur 4 : Les revenus autonomes au PIB

L'indicateur des revenus autonomes au PIB mesure la part de la richesse collective que le gouvernement prélève sous forme d'impôts, de taxes et d'autres revenus provenant notamment de ses entreprises. Les revenus autonomes du gouvernement incluent tous les revenus, à l'exception des transferts reçus du gouvernement fédéral.

De 1998-1999 à 2001-2002, on constate une diminution régulière de ce ratio, passant de 19,2 % du PIB en 1998-1999 à 17,5 % en 2001-2002. L'indicateur est demeuré relativement stable de 2001-2002 à 2005-2006. L'augmentation du ratio à 18,8 % en 2006-2007 résulte en bonne partie des bénéfices additionnels d'Hydro-Québec découlant de la vente de participations détenues dans des entreprises.

REVENUS AUTONOMES

(en pourcentage du PIB)



(1) Pour 2006-2007, la réforme comptable a fait augmenter les revenus autonomes de 619 millions de dollars. Sans cet impact, le ratio aurait été de 18,6%.

7. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

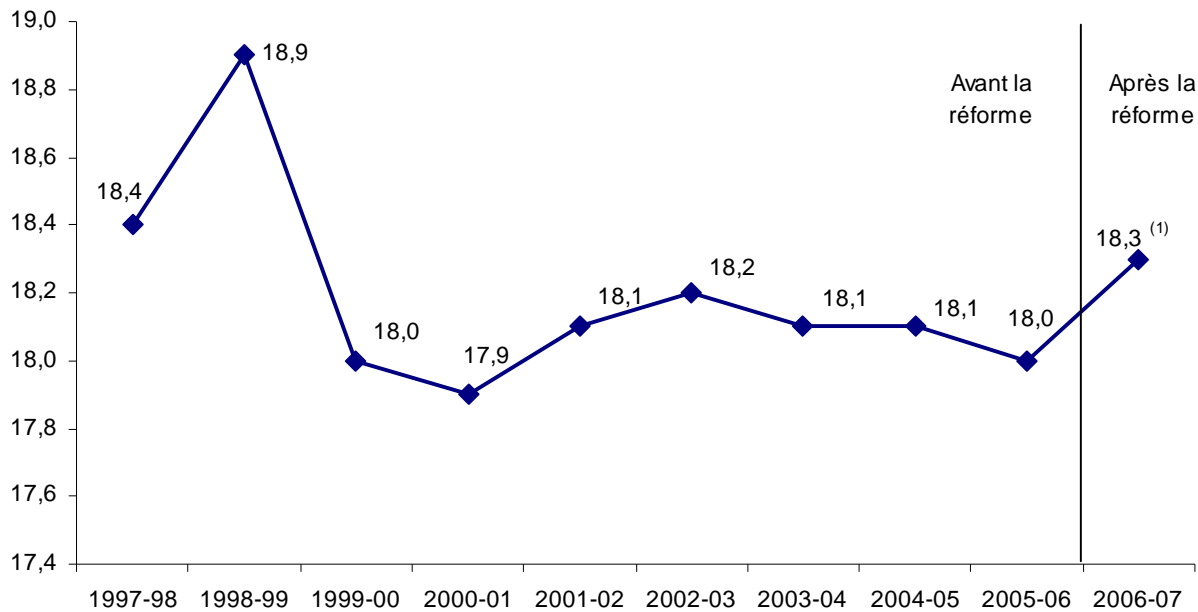
Indicateur 5 : Les dépenses de programmes au PIB

L'indicateur des dépenses de programmes au PIB permet d'apprécier l'importance relative du coût des services publics dans l'économie.

De 18,9 % en 1998-1999, les dépenses de programmes en pourcentage du PIB sont passées à 18,3 % en 2006-2007. Cela signifie que la taille du gouvernement a diminué relativement à l'ensemble de la richesse collective.

DÉPENSES DE PROGRAMMES

(en pourcentage du PIB)



(1) Pour 2006-2007, la réforme comptable a fait diminuer les dépenses de programmes de 93 millions de dollars. Cet impact n'est pas suffisamment important pour faire varier le ratio présenté.

7. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

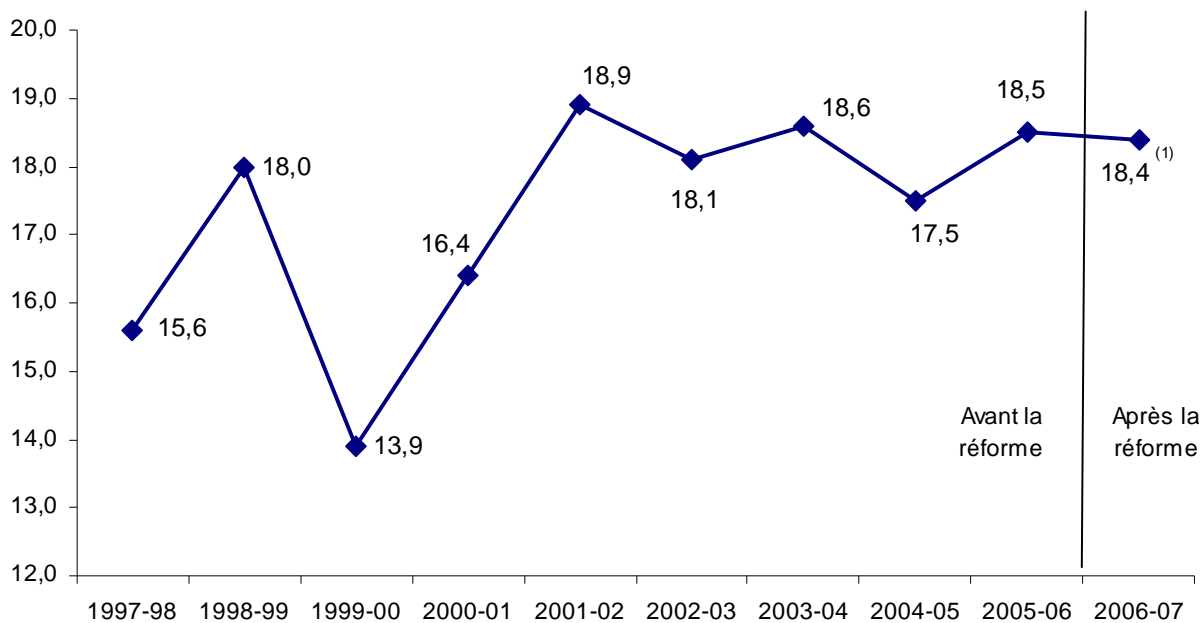
Indicateur 6 : Les transferts reçus du gouvernement fédéral aux revenus totaux

Les transferts reçus du gouvernement fédéral sont constitués des paiements de péréquation, des paiements provenant des transferts pour la santé et de ceux pour l'éducation postsecondaire et les autres programmes sociaux ainsi que des montants transférés par le gouvernement fédéral dans le cadre de diverses ententes à frais partagés. Cet indicateur sert à mesurer la part des revenus du gouvernement du Québec qui provient du gouvernement fédéral.

En 1999-2000, la part des transferts fédéraux dans les revenus totaux s'est établie à 13,9 %, soit un creux historique par rapport à près de 29 % en 1983-1984. Pour les années 2000-2001 et 2001-2002, la part des transferts fédéraux s'est accrue de façon significative pour atteindre 18,9 %. Depuis lors, la part des transferts fédéraux est demeurée relativement stable, s'établissant à 18,4 % en 2006-2007.

TRANSFERTS FÉDÉRAUX

(en pourcentage des revenus totaux)



(1) Pour 2006-2007, la réforme comptable a fait diminuer les transferts fédéraux de 10 millions de dollars et augmenter les revenus totaux de 609 millions de dollars. Sans ces impacts, le ratio aurait été de 18,5 %.

7. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

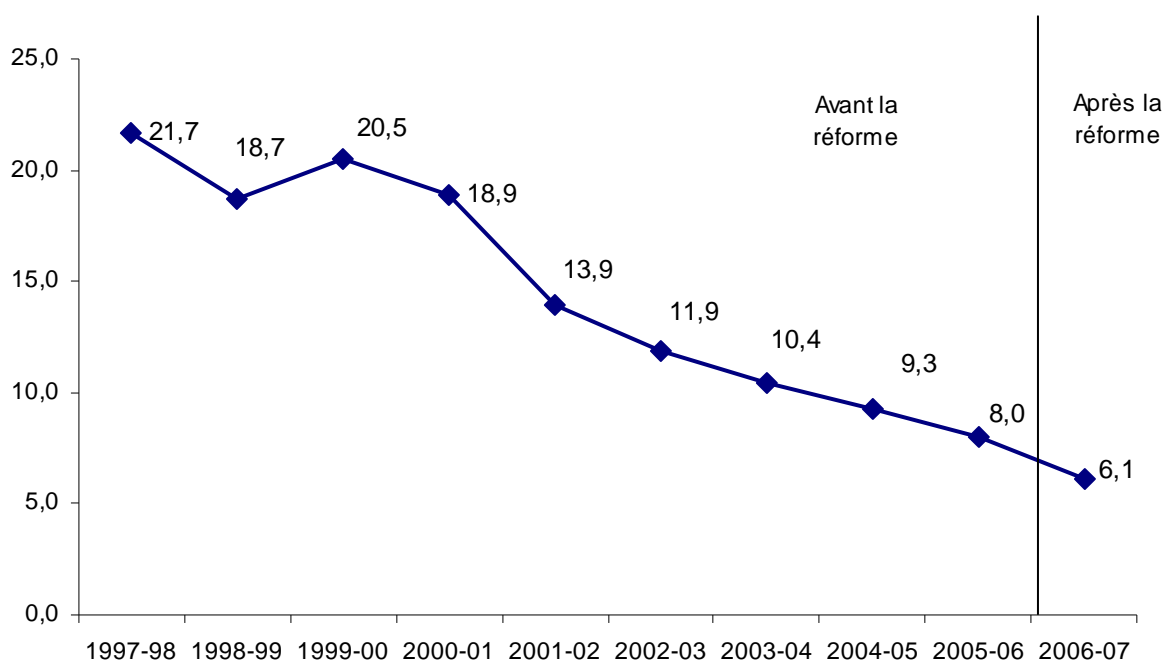
Indicateur 7 : La dette en devises étrangères au 31 mars

L'indicateur de la dette en devises étrangères en pourcentage de la dette vise à faire ressortir la vulnérabilité du gouvernement face aux fluctuations du dollar canadien.

Depuis 1998, la proportion de la dette libellée en devises étrangères a fortement diminué passant de 21,7 % au 31 mars 1998 à 8,0 % au 31 mars 2006. Après la réforme comptable, elle se situe à un niveau de 6,1 % au 31 mars 2007. Cette diminution rend le gouvernement moins vulnérable aux fluctuations du dollar canadien par rapport aux autres devises.

DETTE EN DEVISES ÉTRANGÈRES AU 31 MARS ^{(1) (2)}

(en pourcentage de la dette)



(1) Incluant les emprunts effectués par anticipation et excluant le solde des pertes (gains) de change reportés et après avoir tenu compte des instruments financiers utilisés par le gouvernement dans la gestion de sa dette.

(2) Avant la réforme, la dette en devises étrangères est présentée par rapport à la dette totale, alors qu'après la réforme, elle est présentée par rapport à la dette brute.

Statistiques financières

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2007

(en millions de dollars)

Ce tableau présente les tendances observées au cours des dix dernières années pour plusieurs postes des états financiers. Des notes explicatives permettent également d'identifier les modifications apportées aux états financiers antérieurs.

Année financière	Revenus *	Dépenses *	(Déficit) ou surplus	Dettes totale	Dettes nette ⁽¹⁾	Actifs non financiers	Déficits cumulés
2006-2007	65 196	63 203	1 993 ⁽¹³⁾	122 600	(122 191) ⁽¹¹⁾	26 432	(95 759)
Avant la réforme de la comptabilité gouvernementale **							
2005-2006	60 018	59 981	37	118 302	(104 683) ⁽¹⁰⁾	12 984	(91 699)
2004-2005	56 885	57 549	(664)	116 596	(99 042) ⁽⁹⁾	11 818	(87 224)
2003-2004	54 530	54 888	(358)	114 725	(97 025) ⁽⁸⁾	10 735	(86 290)
2002-2003	52 225	52 953	(728)	111 342	(95 601) ⁽⁷⁾	9 716	(85 885)
2001-2002	50 011	50 939	(928) ⁽¹²⁾	107 175	(92 772) ⁽⁶⁾	8 234	(84 538)
2000-2001	50 628	49 251	1 377 ⁽¹²⁾	104 848	(88 208) ⁽⁵⁾	7 166	(81 042)
1999-2000	46 828	46 821	7	102 120	(89 162) ⁽⁴⁾	6 693	(82 469)
1998-1999	46 034	45 908	126	101 113	(88 810) ⁽³⁾	6 233	(82 577)
1997-1998	41 548	43 705	(2 157)	98 385	(88 597) ⁽²⁾	6 016	(82 581)

* Certains chiffres ont été reclassés pour rendre leur présentation conforme à celle adoptée en 2006-2007.

** La comparaison des données 2006-2007 à celles des années précédentes doit être faite avec discernement, dû aux impacts de la réforme comptable.

(M\$: millions de dollars)

- (1) La dette nette représente le passif moins les actifs financiers présentés dans l'état consolidé de la situation financière.
- (2) La dette nette de (64 833 M\$) au 1^{er} avril 1997 a été augmentée de (21 607 M\$), soit (13 173 M\$) pour la comptabilisation des obligations non inscrites envers les régimes de retraite, (6 889 M\$) pour la consolidation des fonds spéciaux, organismes et entreprises du gouvernement, (731 M\$) pour la modification de la comptabilisation des emprunts, (461 M\$) pour la comptabilisation des mesures de restructuration du secteur public et (353 M\$) pour la comptabilisation des immobilisations.
- (3) La dette nette a été augmentée de (339 M\$), soit (217 M\$) pour les immobilisations, (25 M\$) pour les créanciers et frais à payer et (97 M\$) pour les autres comptes.
- (4) La dette nette a été augmentée de (359 M\$) pour les immobilisations.
- (5) La dette nette a été augmentée de (423 M\$), soit (473 M\$) pour les immobilisations, (12 M\$) pour les congés de maladie et vacances et 62 M\$ pour les placements dans les entreprises du gouvernement.
- (6) La dette nette a été augmentée d'une part de (1 386 M\$), soit (1 068 M\$) pour les immobilisations, 88 M\$ pour la quote-part du gouvernement dans l'écart de conversion provenant des entreprises, (215 M\$) pour la correction de l'erreur de l'Agence des douanes et du revenu du Canada, (65 M\$) pour la modification de la convention comptable concernant certains revenus de recouvrements, ainsi que (126 M\$) pour l'inscription de la cotisation à titre d'employeur relativement aux obligations découlant des congés de maladie et vacances, pour le changement de statut d'une entreprise du gouvernement et les coûts liés à des améliorations de locaux. D'autre part, des modifications comptables effectuées par des entreprises du gouvernement ont eu pour effet d'augmenter la dette nette de (2 250 M\$), dont (1 338 M\$) pour la conversion des devises étrangères et (912 M\$) pour l'introduction d'une provision pour fluctuation du taux de rendement réel.
- (7) La dette nette a été augmentée d'une part de (1 714 M\$), soit (1 482 M\$) pour les immobilisations, (122 M\$) pour la quote-part du gouvernement dans l'écart de conversion provenant des entreprises ainsi que (110 M\$) pour une modification d'application de la convention comptable sur les dettes et une correction apportée aux débiteurs d'un organisme consolidé. D'autre part, des modifications comptables effectuées par des entreprises du gouvernement ont eu pour effet d'augmenter la dette nette de (387 M\$), dont (363 M\$) touchant le mécanisme de plafonnement dans l'établissement des gains et pertes reportés sur l'hypothèse du taux de rendement réel.

Statistiques financières (suite)

- (8) La dette nette a été augmentée d'une part de (1 059 M\$), soit (1 019 M\$) pour les immobilisations et (40 M\$) pour la quote-part du gouvernement dans l'écart de conversion provenant des entreprises. D'autre part, une correction de la provision pour congés de maladie et vacances effectuée par une entreprise du gouvernement a eu pour effet d'augmenter la dette nette de (7 M\$).
- (9) La dette nette a été augmentée de (1 353 M\$), soit (1 083 M\$) pour les immobilisations, (126 M\$) suite à une réévaluation des subventions aux commissions scolaires, (147 M\$) pour une correction apportée à la provision pour créances douteuses et 3 M\$ pour la quote-part du gouvernement dans l'écart de la conversion provenant des entreprises.
- (10) La dette nette a été augmentée de (5 678 M\$), soit (1 166 M\$) pour les immobilisations, (3 384 M\$) pour la modification de la convention comptable concernant les revenus de transferts du gouvernement fédéral, (270 M\$) pour une modification d'application de la convention comptable concernant la provision pour pertes sur les interventions financières garanties, (264 M\$) suite à des nouvelles évaluations actuarielles des régimes de retraite, (552 M\$) pour la modification concernant la comptabilisation des revenus de droits d'immatriculation, (41 M\$) pour l'harmonisation des conventions comptables d'organismes consolidés ainsi que 24 M\$ pour la quote-part du gouvernement dans l'écart de convention provenant des entreprises du gouvernement. Des redressements effectués par les entreprises du gouvernement ont eu pour effet d'augmenter la dette nette de (25 M\$).
- (11) La dette nette a été augmentée de (19 501 M\$), soit (1 219 M\$) pour les immobilisations, (10 M\$) pour les stocks et frais payés d'avance, (1 002 M\$) en investissement net dans les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation, 841 M\$ pour la modification de la convention comptable concernant la comptabilisation des instruments financiers dans les redressements effectués par les entreprises du gouvernement, (468 M\$) pour la modification de la convention comptable concernant les obligations découlant de la réhabilitation des terrains contaminés comptabilisés à titre de passif environnemental et (17 643 M\$) pour des redressements résultant de la réforme comptable. Ces redressements se répartissent comme suit : (6 426 M\$) pour les déficits cumulés (voir note 3 des états financiers), (2 184 M\$) pour des immobilisations, (152 M\$) pour des stocks et frais payés d'avance et (8 881 M\$) en investissement net dans les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation.
- (12) Ne tient pas compte de la réserve budgétaire de (950 M\$).
- (13) Une somme de 1 300 M\$ a été portée à la réserve budgétaire et une somme de 584 M\$ a été affectée au Fonds des générations.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Déclaration de responsabilité

Le gouvernement est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers consolidés préparés par le contrôleur des finances pour la ministre des Finances en conformité avec la *Loi sur l'administration financière (L.R.Q., c. A-6.001, article 86)*. Ces états sont préparés selon les conventions comptables énumérées dans la note complémentaire 1. L'analyse des états financiers contenue dans le volume 1 a été préparée par le gouvernement du Québec.

Pour s'acquitter de ses responsabilités en matière de comptabilité et de présentation de l'information financière, le gouvernement maintient des systèmes de gestion financière et de contrôle interne conçus pour fournir une certitude raisonnable que les opérations sont dûment autorisées par le Parlement, réalisées et comptabilisées adéquatement.

Le contrôleur des finances est responsable de la comptabilité gouvernementale et obtient des ministères, organismes, entreprises et fonds du gouvernement toute l'information nécessaire pour satisfaire aux exigences de la comptabilité.

Le gouvernement soumet ses états financiers consolidés, pour certification, au Vérificateur général qui expose, dans son rapport à l'Assemblée nationale, la nature et l'étendue de sa vérification ainsi que l'expression de son opinion.

Les états financiers faisant partie des Comptes publics sont déposés annuellement à l'Assemblée nationale par la ministre des Finances.

Au nom du gouvernement du Québec,

Le sous-ministre des Finances,



Jean Houde

Le contrôleur des finances,



Carole Boisvert, CA

Québec, le 29 novembre 2007

Rapport du Vérificateur général

À l'Assemblée nationale,

J'ai vérifié l'état consolidé de la situation financière du gouvernement du Québec au 31 mars 2007 ainsi que les états consolidés des résultats de fonctionnement, des déficits cumulés, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie de l'année financière terminée à cette date. La responsabilité de la préparation de ces états financiers incombe à la ministre des Finances. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par le gouvernement, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du gouvernement du Québec au 31 mars 2007 ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses déficits cumulés, de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'année financière terminée à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Par ailleurs, comme l'exige la *Loi sur le vérificateur général*, j'exprime l'opinion que ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du gouvernement du Québec au 31 mars 2007 ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses déficits cumulés, de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'année financière terminée à cette date, selon les conventions comptables du gouvernement du Québec qui sont énoncées dans la note 1 afférente aux états financiers consolidés. De plus, conformément à cette loi, je déclare qu'à mon avis, à l'exception de l'application rétroactive, sans redressement des chiffres de l'année antérieure, des modifications aux conventions comptables expliquées dans la note 3, ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'année financière précédente.

Rapport du Vérificateur général (suite)

D'autres informations et commentaires sur les états financiers et sur le présent rapport sont présentés dans mon rapport spécial à l'Assemblée nationale concernant la vérification des états financiers consolidés du gouvernement du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2007.

Le vérificateur général du Québec,



Renaud Lachance, CA

Québec, le 29 novembre 2007

État consolidé des résultats de fonctionnement

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2007

(en millions de dollars)

Annexe	2007		2006 ⁽²⁾
	Budget ⁽¹⁾	Résultats réels	Résultats réels
6 REVENUS			
Impôt sur le revenu et les biens (note 4)	27 523	28 860	26 800
Taxes à la consommation	13 237	12 851	12 609
Droits et permis (note 5)	1 265	1 641	1 506
Revenus divers	2 934	3 562	3 427
10 Revenus provenant des entreprises du gouvernement	4 758	5 728	4 554
12 Revenus du Fonds des générations	74	584	--
Revenus autonomes	49 791	53 226	48 896
Transferts du gouvernement fédéral	11 999	11 970	11 122
Total des revenus	61 790	65 196	60 018
7 DÉPENSES			
Santé et services sociaux	22 883	23 782	22 274
Éducation et culture	13 666	13 436	13 130
Économie et environnement	7 030	7 154	6 670
Soutien aux personnes et aux familles	5 262	5 280	5 380
Gouverne et justice	4 987	5 657	4 968
Sous-total	53 828	55 309	52 422
Service de la dette	7 888	7 894	7 559
Total des dépenses	61 716	63 203	59 981
SURPLUS ANNUEL	74	1 993	37

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

(1) Sur la base des prévisions de revenus et de dépenses présentées au *Budget 2006-2007* du 23 mars 2006.

(2) Les chiffres comparatifs de 2006 n'ont pas été retraités pour tenir compte des modifications comptables, les informations pour le faire ne pouvant être établies au prix d'un effort raisonnable. Cependant, certains chiffres ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2007.

État consolidé des déficits cumulés
 ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2007
 (en millions de dollars)

<u>Annexe</u>	<u>2007</u>	<u>2006</u> ⁽¹⁾
DÉFICITS CUMULÉS AU DÉBUT DÉJÀ ÉTABLIS	(91 699)	(91 760)
Modifications comptables (note 3)	(6 894)	--
10 Quotes-parts du gouvernement dans les redressements effectués par des entreprises du gouvernement	830	--
Solde redressé	(97 763)	(91 760)
Quotes-parts du gouvernement dans les autres éléments du résultat étendu provenant des entreprises du gouvernement	11	24
Surplus annuel	1 993	37
DÉFICITS CUMULÉS À LA FIN	(95 759)	(91 699)

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

(1) Les chiffres comparatifs de 2006 n'ont pas été retraités pour tenir compte des modifications comptables, les informations pour le faire ne pouvant être établies au prix d'un effort raisonnable. Cependant, certains chiffres ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2007.

État consolidé de la situation financière

AU 31 MARS 2007

(en millions de dollars)

Annexe	2007	2006 ⁽¹⁾
ACTIFS FINANCIERS		
8 Placements temporaires	6 124	2 927
9 Débiteurs	13 435	9 575
Stocks destinés à la vente	6	--
10 Participations dans les entreprises du gouvernement	23 497	20 918
11 Placements à long terme	3 688	6 173
12 Fonds des générations	584	--
Frais reportés liés aux dettes	398	405
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	47 732	39 998
PASSIFS		
13 Découvert bancaire	184	227
14 Crédoeurs et frais à payer	12 911	8 782
15 Revenus reportés	2 919	2 220
16 Autres passifs	1 225	1 456
Transferts du gouvernement fédéral à rembourser (note 6)	2 518	2 957
Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (note 7)	33 596	35 422
17 Dette avant gain (perte) de change reporté (notes 8 et 9)	96 563	86 356
Gain (perte) de change reporté	1 885	1 606
17 Dette pour financer les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation (notes 8 et 9)	15 600	2 977
17 Dette pour financer des travaux d'organismes municipaux (notes 8 et 9)	2 522	2 678
TOTAL DES PASSIFS	169 923	144 681
DETTE NETTE	(122 191)	(104 683)
ACTIFS NON FINANCIERS		
18 Investissement net dans les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation	9 883	--
19 Immobilisations	16 387	12 984
Stocks	97	--
Frais payés d'avance	65	--
TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS	26 432	12 984
DÉFICIT CUMULÉ	(95 759)	(91 699)

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

20	Obligations contractuelles (note 10)
21	Éventualités (note 11)
22	Sommaire des opérations fiduciaires exercées par un ministère, des organismes et fonds du gouvernement
23	Réserve

(1) Les chiffres comparatifs de 2006 n'ont pas été retraités pour tenir compte des modifications comptables, les informations pour le faire ne pouvant être établies au prix d'un effort raisonnable. Cependant, certains chiffres ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2007.

État consolidé de la variation de la dette nette
ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2007
(en millions de dollars)

<u>Annexe</u>	<u>Budget</u> ⁽¹⁾	<u>2007</u>	<u>2006</u> ⁽²⁾
DETTE NETTE AU DÉBUT DÉJÀ ÉTABLIE	(103 787)	(104 683)	(103 578)
Modifications comptables (note 3)	--	(6 894)	--
Redressement - Immobilisations	--	(2 184)	--
Redressement - Stocks et frais payés d'avance	--	(152)	--
Redressement - Investissement net dans les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation	--	(8 881)	--
10 Quotes-parts du gouvernement dans les redressements effectués par des entreprises du gouvernement	--	830	--
Solde redressé	<u>(103 787)</u>	<u>(121 964)</u>	<u>(103 578)</u>
Quotes-parts du gouvernement dans les autres éléments du résultat étendu provenant des entreprises du gouvernement	--	11	24
Surplus annuel	74	1 993	37
Variation due aux stocks et aux frais payés d'avance	--	(10)	--
Variation de l'investissement net dans les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation	--	(1 002)	--
Variation due aux immobilisations			
19 Acquisitions	(2 339)	(2 443)	(2 224)
19 Amortissement	1 090	1 154	917
Dispositions et réductions de valeur	--	70	141
Total de la variation due aux immobilisations	<u>(1 249)</u>	<u>(1 219)</u>	<u>(1 166)</u>
Diminution (augmentation) nette de la dette nette	(1 175)	(227)	(1 105)
DETTE NETTE À LA FIN	<u>(104 962)</u>	<u>(122 191)</u>	<u>(104 683)</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

(1) Sur la base des prévisions de revenus et de dépenses présentées au *Budget 2006-2007* du 23 mars 2006.

(2) Les chiffres comparatifs de 2006 n'ont pas été retraités pour tenir compte des modifications comptables, les informations pour le faire ne pouvant être établies au prix d'un effort raisonnable. Cependant, certains chiffres ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2007.

État consolidé des flux de trésorerie
ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2007
(en millions de dollars)

	<u>2007</u>		<u>2006 ⁽¹⁾</u>	
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT				
Surplus annuel		1 993		37
Éléments n'affectant pas les liquidités				
Créances douteuses et autres provisions	596		743	
Vacances	14		64	
Stocks et frais payés d'avance	(10)			
Amortissement et réductions de valeur des immobilisations	1 154		961	
Amortissement des frais reportés liés aux dettes	58		35	
Amortissement du (gain) perte de change reporté	(134)		(126)	
Amortissement de l'escompte et de la prime	208		144	
		<u>1 886</u>		<u>1 821</u>
		<u>3 879</u>		<u>1 858</u>
Variation des actifs financiers et des passifs reliés au fonctionnement		<u>(3 709)</u>		<u>(1 030)</u>
		<u>170</u>		<u>828</u>
Activités liées aux régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs				
Charge (note 7)	1 936		1 682	
Intérêts (note 7)	4 157	6 093	4 061	5 743
	<u>(3 607)</u>		<u>(3 517)</u>	
Prestations Cotisations des salariés et des employeurs autonomes	73	<u>(3 534)</u>	84	<u>(3 433)</u>
		<u>2 559</u>		<u>2 310</u>
Liquidités provenant des activités de fonctionnement		<u>2 729</u>		<u>3 138</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT				
Variation des participations dans les entreprises du gouvernement				
Placements effectués	(45)		(46)	
Placements réalisés et autres	(122)		29	
Quotes-parts dans les résultats des entreprises inscrites aux revenus nets des dividendes déclarés	(1 786)	(1 953)	(1 234)	(1 251)
Variation de l'investissement net dans les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation				
Déficit annuel des réseaux	219			
Prêts et avances aux réseaux	(1 221)	(1 002)		
Variation des placements à long terme				
Placements effectués	(719)		(489)	
Placements réalisés	492	(227)	520	31
Immobilisations				
Acquisitions	(2 443)		(2 224)	
Dispositions	70	(2 373)	97	(2 127)
Liquidités utilisées pour les activités d'investissement		<u>(5 555)</u>		<u>(3 347)</u>

État consolidé des flux de trésorerie (suite)
ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2007
(en millions de dollars)

	<u>2007</u>		<u>2006</u> ⁽¹⁾	
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT				
Variation des dettes				
Emprunts effectués	17 967		11 569	
Emprunts remboursés	<u>(6 824)</u>	11 143	<u>(7 179)</u>	4 390
Activités liées aux régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs				
Variation du Fonds d'amortissement des régimes de retraite et du Fonds du régime de rentes de survivants				
Versements et prestations	(2 984)		(3 000)	
Réinvestissement des revenus de placement des fonds	<u>(1 464)</u>	(4 448)	<u>(1 230)</u>	(4 230)
Activités liées au Fonds des générations				
Variation du Fonds des générations		<u>(584)</u>		<u>--</u>
Liquidités provenant des activités de financement		<u>6 111</u>		<u>160</u>
Augmentation (diminution) des liquidités au cours de l'exercice		3 285		(49)
LIQUIDITÉS AU DÉBUT DE L'EXERCICE		<u>3 199</u>		<u>3 248</u>
LIQUIDITÉS À LA FIN DE L'EXERCICE ⁽²⁾		<u><u>6 484</u></u>		<u><u>3 199</u></u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

(1) Les chiffres comparatifs de 2006 n'ont pas été retraités pour tenir compte des modifications comptables, les informations pour le faire ne pouvant être établies au prix d'un effort raisonnable. Cependant, certains chiffres ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2007.

(2) Les liquidités comprennent les espèces en banque (annexe 13) et les placements temporaires (annexe 8).

État consolidé des besoins financiers et des opérations de financement

	<u>2007</u>	<u>2006</u> ⁽¹⁾
Liquidités provenant des activités de fonctionnement	2 729	3 138
Liquidités utilisées pour les activités d'investissement	<u>(5 555)</u>	<u>(3 347)</u>
BESOINS FINANCIERS NETS	<u><u>(2 826)</u></u>	<u><u>(209)</u></u>
Liquidités provenant des activités de financement	6 111	160
Variation des liquidités au cours de l'exercice	<u>(3 285)</u>	<u>49</u>
OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	<u><u>2 826</u></u>	<u><u>209</u></u>

Notes complémentaires aux états financiers

1. Principales conventions comptables

Le gouvernement du Québec rend compte de ses opérations financières selon les conventions ci-après énumérées. Les renseignements compris dans ses états financiers consolidés sont fondés, lorsque requis, sur les meilleurs jugements et estimations.

Périmètre comptable

Le périmètre comptable du gouvernement englobe les opérations financières de l'Assemblée nationale, des personnes désignées par cette dernière, des ministères ainsi que de tous les organismes, fonds et entreprises qui sont sous le contrôle du gouvernement. Le contrôle se définit comme le pouvoir d'orienter les politiques financières et administratives d'une entité de sorte que les activités de celle-ci procureront des avantages attendus au gouvernement ou l'exposeront à un risque de perte. L'ensemble des entités du périmètre comptable du gouvernement est énuméré aux annexes 1 à 4 des états financiers consolidés.

Les opérations fiduciaires exercées par les entités mentionnées à l'annexe 5 sont exclues du périmètre comptable du gouvernement.

Méthode de consolidation

Les comptes du Fonds consolidé du revenu et des autres entités comprises dans le périmètre comptable du gouvernement, exception faite des entreprises du gouvernement et des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation, sont consolidés ligne par ligne dans les états financiers. Ainsi, les comptes sont harmonisés selon les conventions comptables du gouvernement et combinés ligne par ligne; les opérations et les soldes interorganismes sont éliminés.

Les participations dans les entreprises du gouvernement sont comptabilisées selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation. Selon cette méthode, les participations sont enregistrées au coût, lequel est ajusté annuellement des quotes-parts du gouvernement dans les résultats de ces entreprises, avec contrepartie aux revenus, et dans les autres éléments de leur résultat étendu, avec contrepartie aux déficits cumulés. La valeur de la participation est réduite des dividendes déclarés et est ajustée de l'élimination des gains et pertes interorganismes non réalisés relatifs à des opérations sur des actifs demeurés dans le périmètre comptable du gouvernement. Cette méthode ne requiert aucune harmonisation des conventions comptables des entreprises avec celles du gouvernement. Une entreprise du gouvernement possède toutes les caractéristiques suivantes :

- a) elle constitue une entité juridique distincte ayant le pouvoir de passer des contrats en son propre nom et d'ester en justice;

1. Principales conventions comptables (suite)

- b) elle est investie des pouvoirs financiers et administratifs nécessaires pour mener des activités commerciales;
- c) elle a pour principale activité la vente de biens ou la prestation de services à des particuliers ou à des organismes non compris dans le périmètre comptable du gouvernement;
- d) elle peut, dans le cours normal de ses affaires, poursuivre ses activités et faire face à ses dettes au moyen de revenus tirés de sources non comprises dans le périmètre comptable du gouvernement.

Les comptes des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation sont comptabilisés selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation. Cette consolidation se fait sur la base des états financiers des organismes, après ajustements pour éliminer les écarts importants entre leurs conventions comptables et celles du gouvernement, notamment en ce qui a trait aux immobilisations. Selon cette méthode, l'avoir net de ces organismes, représentant la somme de leurs actifs financiers et non financiers diminués de leurs passifs, est comptabilisé à titre de composante de l'investissement net dans les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation. Le surplus ou déficit annuel des organismes est comptabilisé aux dépenses de la mission concernée. Lorsque la fin d'année financière d'un organisme est différente de celle du gouvernement, ses résultats financiers sont ajustés seulement si les transactions financières réalisées durant la période de décalage affectent de manière significative la situation financière ou les résultats du gouvernement.

Revenus

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire dans l'année financière au cours de laquelle ont eu lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu. Les revenus non perçus à la fin de l'année financière et les remboursements qui ne sont pas encore émis sont comptabilisés sur la base d'estimations établies à partir des transactions qui seront réalisées dans les trois mois qui suivent la fin de l'année financière. Les revenus qu'il serait trop difficile de mesurer avant leur encaissement sont comptabilisés au moment de la réception des fonds. Les sommes reçues ou à recevoir concernant des revenus qui seront gagnés dans une année ultérieure sont reportées et présentées à titre de revenus reportés.

Plus spécifiquement :

- Les revenus provenant de l'impôt sur le revenu et les biens sont constatés lorsque le contribuable a gagné le revenu qui est assujéti à l'impôt.
- Les revenus provenant des taxes à la consommation sont constatés au moment de la vente des produits ou de la prestation des services, déduction faite des crédits de taxes.

1. Principales conventions comptables (suite)

- Les revenus provenant de l'impôt des sociétés sont comptabilisés au moment de la réception des fonds car les sommes à recevoir ou à rembourser ne peuvent être estimées avec précision. En effet, les revenus imposables des sociétés sont très variables d'une année à l'autre et le délai de production des déclarations des sociétés ne permet pas d'obtenir l'information à temps pour établir les ajustements aux revenus à la date de clôture des états financiers du gouvernement. Un ajustement est fait pour tenir compte des avis de cotisation émis avant la fin de l'année financière.
- Les revenus fiscaux ne comprennent pas d'estimations pour des montants d'impôts ou de taxes non déclarés. Ces montants seront comptabilisés lors de l'émission de cotisations, à la suite de travaux de vérification.
- Les revenus de droits et permis sont constatés lorsqu'ils sont exigibles. Lorsque le revenu de droit ou de permis est remboursable sur demande et est lié à des biens et services clairement identifiables que le gouvernement doit rendre au titulaire du droit ou du permis, le revenu est reporté et constaté sur la période de référence de ce droit ou permis.
- Les transferts du gouvernement fédéral sont comptabilisés aux revenus dans l'année financière au cours de laquelle surviennent les faits qui leur donnent lieu, dans la mesure où ils sont autorisés, les critères d'admissibilité sont rencontrés et une estimation raisonnable des montants en cause est possible.
- À l'égard des intérêts créditeurs, la comptabilisation cesse lorsque leur recouvrement ou celui du capital n'est pas raisonnablement certain.

Dépenses

Les dépenses comprennent le coût des biens consommés et des services obtenus au cours de l'année financière, incluant l'amortissement annuel du coût des immobilisations.

Les transferts, que ce soit des transferts de droit, des transferts relatifs à des programmes à frais partagés ou des subventions, sont comptabilisés dans l'année financière au cours de laquelle surviennent les faits qui leur donnent lieu, dans la mesure où les transferts ont été autorisés et lorsque les bénéficiaires ont satisfait aux critères d'admissibilité. Le facteur déterminant pour constater un transfert de droit est la satisfaction par le bénéficiaire des critères d'admissibilité prévus dans une loi ou un règlement, celui pour un transfert relatif à un programme à frais partagés est l'engagement par le bénéficiaire des coûts admissibles et celui pour une subvention est son autorisation par le gouvernement.

1. Principales conventions comptables (suite)

La dépense d'intérêts du service de la dette résultant d'opérations conclues en devises étrangères est convertie en dollars canadiens au cours en vigueur au moment des opérations.

Actifs financiers

Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur de marché. Les débiteurs sont comptabilisés initialement au coût et ramenés à la valeur de recouvrement nette au moyen d'une provision pour créances douteuses. La variation annuelle de cette provision est imputée aux dépenses.

Les participations dans les entreprises du gouvernement sont comptabilisées selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation.

Les placements à long terme sont comptabilisés au coût.

Pour les prêts et autres placements assortis de conditions avantageuses importantes, leur valeur nominale est actualisée au taux moyen des emprunts du gouvernement afin de déterminer la valeur de l'élément subvention, lequel est constaté à titre de dépense de transfert au moment où ces placements prennent effet. L'écart d'actualisation des prêts et autres placements est amorti sur leur durée, selon la méthode de l'intérêt réel, et est constaté à titre de revenu d'intérêts.

Les placements à long terme sont réduits au moyen de provisions pour moins-values. Une provision est comptabilisée pour les prêts et avances lorsque des faits ou des circonstances laissent présager une perte. Pour les autres placements à long terme, une provision est comptabilisée lorsqu'une baisse de valeur durable est constatée. La variation annuelle de ces provisions est imputée aux dépenses. Toute radiation de placement réduit le coût des placements ainsi que la provision pour moins-values relative à ce placement; le solde résiduel est comptabilisé aux dépenses. Le recouvrement subséquent est comptabilisé en réduction des dépenses.

Fonds des générations

Les dépôts à vue et à participation dans un fonds particulier à la Caisse de dépôt et placement du Québec sont comptabilisés au coût.

Au moment de la disposition des dépôts à participation, l'écart entre le montant encaissé et la valeur comptable de ces unités établie selon la méthode du coût moyen, est imputé aux résultats. Lorsque les dépôts à participation subissent une baisse de valeur durable, leur valeur comptable est réduite pour tenir compte de cette moins-value. La réduction est prise en compte dans la détermination des résultats de l'exercice.

1. Principales conventions comptables (suite)

Les revenus et les dépenses du Fonds des générations sont comptabilisés selon les conventions comptables au gouvernement.

Passifs

Autres passifs

Provision pour pertes sur les interventions financières garanties

Les obligations découlant des emprunts et des autres interventions financières garantis par le gouvernement sont comptabilisées sur la base des pertes probables. La provision est établie sur le solde des interventions financières garanties, diminuée de la valeur de réalisation estimative des sûretés et des cautions obtenues. La variation annuelle de la provision est portée aux dépenses.

L'évaluation des pertes probables est établie en regroupant les interventions financières en différentes classes de risque et en appliquant à chaque classe un taux moyen de perte, basé sur l'expérience passée et la nature des interventions. Dans le cas des entreprises pour lesquelles les interventions financières garanties par le gouvernement affichent un solde cumulatif exceptionnellement élevé ou présentent des caractéristiques particulières, l'évaluation des pertes probables relatives à ces interventions est effectuée selon une analyse cas par cas, peu importe leur classe de risque. Les pertes probables sont révisées annuellement.

Passif environnemental

Les obligations découlant de la réhabilitation de terrains contaminés sous la responsabilité du gouvernement, ou pouvant de façon probable relever de sa responsabilité, sont comptabilisées à titre de passif environnemental dès que la contamination survient ou dès que le gouvernement en est informé. Le passif environnemental comprend les coûts estimatifs de la gestion et de la réhabilitation des terrains contaminés. L'évaluation de ces coûts est établie à partir de la meilleure information disponible et est révisée annuellement.

En raison des difficultés inhérentes à l'évaluation d'un tel passif, les obligations du gouvernement, qui seront constatées jusqu'au 31 mars 2010 à l'égard de terrains contaminés existants au 31 mars 2006, seront imputées aux déficits cumulés.

1. Principales conventions comptables (suite)

Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs

Régimes de retraite

Les régimes de retraite gouvernementaux sont des régimes à prestations déterminées. Dans le cadre de la préparation des états financiers du gouvernement, les obligations au titre des prestations constituées sont évaluées selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des services, selon les hypothèses les plus probables déterminées par le gouvernement concernant notamment l'inflation, l'intérêt et les salaires des employés. La méthode utilisée est toutefois redressée pour tenir compte de la façon dont les prestations sont gagnées par les salariés.

Charge totale relative aux régimes

Le coût annuel des prestations constituées de tous les régimes, y compris le coût des modifications aux régimes ainsi que les amortissements des redressements relatifs aux estimations découlant des gains ou pertes actuariels, est porté aux dépenses avec contrepartie au compte « Régimes de retraite », soit le passif au titre des régimes. Les modifications des hypothèses actuarielles font partie des redressements relatifs aux estimations découlant des gains ou pertes actuariels.

Dans le cas du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), du Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE), du Régime de retraite des fonctionnaires (RRF), du Régime de retraite des enseignants (RRE), du Régime de retraite de certains enseignants (RRCE) et des transferts du RRE et du RRF au RREGOP et au RRPE, les redressements relatifs aux estimations découlant des gains et pertes actuariels sont amortis en ligne droite (méthode linéaire) sur une période correspondant à la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des participants à l'ensemble de ces régimes. Les redressements relatifs aux estimations découlant des gains et pertes actuariels des autres régimes de retraite sont toutefois amortis sur une période correspondant à la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des participants à chacun des régimes.

La charge totale relative aux régimes comprend également les frais d'intérêts sur les obligations au titre des prestations constituées avec contrepartie au passif du compte « Régimes de retraite ».

Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR)

En vertu de la *Loi sur l'administration financière (L.R.Q., c. A-6.001)*, le ministre des Finances peut placer à long terme, par dépôt à la Caisse de dépôt et placement du Québec, toute partie du Fonds consolidé du revenu jusqu'à concurrence des sommes qui sont comptabilisées au passif au titre des régimes de retraite, pour former un fonds d'amortissement en vue de pourvoir au paiement d'une partie ou de l'ensemble des prestations de ces régimes de retraite. Les placements du fonds d'amortissement

1. Principales conventions comptables (suite)

sont évalués à une valeur de marché redressée, où l'écart entre le rendement réel selon une valeur de marché et celui prévu est amorti sur 5 ans.

Le revenu annuel du fonds d'amortissement est obtenu en appliquant au solde du fonds le taux de rendement prévu aux évaluations actuarielles des régimes de retraite. Les redressements constatés annuellement, découlant de gains et pertes actuariels attribuables à l'utilisation du taux de rendement prévu, sont amortis linéairement sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des participants des régimes de retraite. L'amortissement de ces redressements est comptabilisé à titre de revenu de placement du fonds.

Les revenus de placement du FARR sont soustraits dans le calcul des frais d'intérêts sur les obligations au titre des prestations constituées.

Autres avantages sociaux futurs

Les obligations à long terme découlant d'autres avantages sociaux accordés à des salariés sont évaluées à l'aide de méthodes actuarielles, selon les hypothèses les plus probables déterminées par le gouvernement. Les obligations et les dépenses correspondantes qui en résultent sont comptabilisées sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les salariés, c'est-à-dire soit en fonction des services rendus, soit en fonction de la survenance du fait donnant droit à cet avantage relié à l'emploi.

Le coût de ces avantages sociaux acquis au cours de l'année, le coût des modifications des dispositions de ces avantages sociaux, les amortissements des redressements relatifs aux estimations découlant des gains ou pertes actuariels et les frais d'intérêts sur ces obligations sont portés aux dépenses de l'année financière avec contrepartie au compte « Autres avantages sociaux futurs ».

Tout fonds ou caisse institué pour pourvoir au paiement d'obligations reliées à ces autres avantages sociaux futurs, et les revenus qui en découlent, sont comptabilisés sur la base des mêmes conventions comptables que le FARR, en y effectuant les ajustements nécessaires s'il y a lieu.

Dettes

Les emprunts sont comptabilisés au montant encaissé au moment de l'émission, ajusté de l'amortissement de l'escompte ou de la prime, pour atteindre le montant de capital à rembourser à l'échéance. Cet amortissement est calculé selon le taux effectif de chaque emprunt.

Les frais d'émission liés aux emprunts sont reportés et amortis sur la durée de chaque emprunt selon la méthode linéaire. Le solde non amorti est inclus aux frais reportés liés aux dettes.

1. Principales conventions comptables (suite)

Les emprunts en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens selon les taux de change en vigueur au 31 mars.

Les gains ou les pertes de change résultant de la conversion des emprunts sont reportés et amortis sur la durée de vie restante de chaque emprunt selon la méthode linéaire.

Instruments financiers dérivés

Le gouvernement utilise des instruments financiers dérivés dans la gestion des risques de change et de taux d'intérêt relatifs aux dettes. Ces instruments financiers sont inscrits au coût.

Les instruments financiers dérivés utilisés pour gérer le risque de change associé au remboursement des intérêts et du principal des emprunts et à la gestion de la trésorerie qui en découle, comme les contrats d'échange de devises et les contrats de change à terme, sont convertis en dollars canadiens selon les taux de change en vigueur au 31 mars. Les composantes de ces instruments, soit les actifs et les passifs financiers, font l'objet d'une compensation entre elles et sont présentées dans les postes « Dettes ».

Les échanges d'intérêts qui découlent des contrats d'échange de taux d'intérêt utilisés pour modifier à long terme l'exposition au risque de taux d'intérêt sont rapprochés de la dépense d'intérêts des emprunts auxquels ils se rattachent.

Les gains ou pertes sur les instruments financiers dérivés sont reportés et amortis sur la durée de chaque contrat.

Fonds d'amortissement des dettes

Les titres détenus par le Fonds d'amortissement sont comptabilisés au montant payé au moment de l'achat, ajusté de l'amortissement de l'escompte ou de la prime, pour atteindre le montant de capital à recevoir à l'échéance. Cet amortissement est calculé selon le taux effectif de chaque titre.

Au moment de la disposition, l'écart entre la valeur comptable et le montant encaissé est imputé aux résultats.

Actifs non financiers

Les terres du domaine public et les ressources naturelles, comme les forêts, l'eau et les ressources minières, dont le gouvernement est titulaire du fait qu'elles ont été dévolues à l'État et non pas achetées, ne sont pas comptabilisées dans les états financiers consolidés du gouvernement. Les éléments incorporels ne constituent pas des actifs non financiers pour le gouvernement.

1. Principales conventions comptables (suite)

Immobilisations

Les immobilisations sont des actifs non financiers qui sont acquis, construits, développés ou améliorés, dont la durée de vie utile s'étend au-delà de l'année financière et qui sont destinés à être utilisés de façon durable pour la production de biens ou la prestation de services.

Elles comprennent les terrains, les bâtiments, les aménagements (ex. : ceux des parcs et des bases de plein air), les réseaux complexes (ex. : les barrages, les canaux, les routes et les ponts), le matériel et l'équipement (ex. : les véhicules et les meubles), et le développement informatique.

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties, à l'exception des terrains qui ne sont pas amortis, selon une méthode logique et systématique, sur une période correspondant à leur durée de vie utile. Le coût comprend les frais financiers capitalisés pendant la période de construction, d'amélioration ou de développement. Le coût des immobilisations détenues en vertu d'un contrat de location-acquisition est égal à la valeur actualisée des paiements exigibles. Les immobilisations en cours de construction, en développement ou en mise en valeur ne font pas l'objet d'amortissement avant leur mise en service.

Les œuvres d'art et les trésors historiques ne sont pas comptabilisés à titre d'immobilisations; leur coût est imputé aux dépenses de l'année financière au cours de laquelle ils sont acquis.

Les immobilisations acquises par donation ou pour une valeur symbolique sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition avec contrepartie aux revenus reportés, à l'exception des terrains où la contrepartie est constatée aux revenus dans l'année d'acquisition. Les contributions pour l'acquisition d'immobilisations, reçues d'organisations externes au périmètre comptable, sont comptabilisées aux revenus reportés, à l'exception de celles destinées à l'achat de terrains qui sont constatées aux revenus dans l'année d'acquisition. Les revenus reportés sont amortis aux revenus au même rythme que l'amortissement du coût des immobilisations correspondantes.

Investissement net dans les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation

L'investissement net dans les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation comprend l'avoir net des organismes de ces réseaux inclus dans le périmètre comptable, les avances qui leur sont accordées par le gouvernement et les fonds d'amortissement afférents à leurs emprunts pour le financement d'immobilisations. L'avoir net est comptabilisé selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation décrite à la section « méthode de consolidation » alors que les avances et les fonds d'amortissement sont comptabilisés selon la convention comptable sur les placements à long terme.

1. Principales conventions comptables (suite)

Stocks

Les stocks se composent de fournitures qui seront consommées dans le cours normal des opérations au cours de la ou des prochaines années financières. Ces stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Les stocks destinés à la vente sont présentés à titre d'actifs financiers.

Frais payés d'avance

Les frais payés d'avance représentent des débours effectués avant la fin de l'année financière pour des services dont le gouvernement bénéficiera au cours de la ou des prochaines années financières. Ces frais seront imputés aux dépenses au moment où le gouvernement bénéficiera des services acquis.

2. Incertitude relative à la mesure

Dans le cadre de la préparation de ses états financiers, le gouvernement doit composer avec l'incertitude relative à la mesure sur certains éléments constatés ou présentés aux états financiers. La détermination de leur valeur repose sur des estimations basées sur différentes hypothèses.

Les estimations sont fondées sur les données les plus fiables disponibles au moment de la préparation des états financiers. Elles sont rajustées chaque année en fonction des nouvelles données disponibles.

L'utilisation d'estimations se rapporte notamment aux sommes à recevoir ou à rembourser relatives à l'impôt sur le revenu et les biens et aux taxes à la consommation établies selon la méthode de la comptabilité d'exercice, aux obligations des régimes de retraite et des autres avantages sociaux évaluées à l'aide de méthodes actuarielles, à la durée de vie utile des immobilisations, au passif environnemental et aux provisions pour créances douteuses des débiteurs, pour moins-values des placements, pour pertes sur les interventions financières garanties et pour pertes résultant de poursuites et réclamations intentées contre le gouvernement.

3. Modifications comptables

Modifications de conventions comptables

Dans le cadre de la réforme comptable 2006-2007 et de la mesure annoncée au *Budget 2007-2008*, plusieurs conventions comptables du gouvernement ont été modifiées pour les rendre conformes aux principes comptables généralement reconnus au Canada pour le secteur public en vigueur en 2006-2007.

Les principales modifications apportées concernent les éléments suivants :

Périmètre comptable et méthode de consolidation

Le critère d'inclusion dans le périmètre comptable du gouvernement repose maintenant sur le contrôle exercé par ce dernier. Par conséquent, le périmètre comptable du gouvernement inclut dorénavant la très grande majorité des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation du gouvernement. Ces entités sont intégrées selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation. Leurs actifs nets sont comptabilisés comme actifs non financiers dans le nouveau poste « Investissement net dans les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation ».

Revenus

Les revenus de l'impôt sur le revenu et les biens, des taxes à la consommation et de droits et permis sont dorénavant comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Auparavant, certains de ces revenus étaient constatés sur la base des montants reçus, lesquels revenus étaient ajustés pour tenir compte des cotisations et des comptes émis avant la fin de l'année financière.

Dépenses

Les facteurs déterminant le moment de constatation des dépenses de transfert, selon le type de transfert, ont été précisés dans les conventions comptables. Ceci implique une réévaluation du moment de la constatation de la dépense.

Placements à long terme

La portion subvention découlant des conditions avantageuses importantes accordées sur des placements et des prêts consentis à des tiers est dorénavant comptabilisée à titre de dépense de transfert.

3. Modifications comptables (suite)

Autres passifs

Les obligations découlant de la réhabilitation de terrains contaminés sous la responsabilité du gouvernement, ou pouvant de façon probable relever de sa responsabilité, sont maintenant comptabilisées à titre de passif environnemental dès que la contamination survient ou dès qu'il en est informé. Auparavant, seul le coût des travaux de réhabilitation réalisés et non payés était inscrit à titre de passif.

La provision pour pertes sur les interventions financières garanties s'établit à présent sur le solde restant de ces interventions, alors qu'auparavant elle se calculait sur le montant autorisé au moment de leur autorisation.

Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs

Le revenu annuel du Fonds d'amortissement des régimes de retraite est maintenant calculé sur la valeur de marché redressée des placements, alors qu'auparavant il était établi à partir de la valeur aux livres du fonds. De plus, les gains et pertes actuariels à amortir reliés au rendement du fonds sont constatés sur une base annuelle, au lieu de les établir seulement lors des évaluations actuarielles triennales.

La provision pour congés de maladie est établie maintenant sur la base d'une méthode actuarielle, alors qu'auparavant elle était établie sur la base du coût des journées de maladie inutilisées cumulées par les employés.

Les gains et pertes actuariels reliés à la comptabilisation du régime de rentes de survivants sont maintenant amortis sur la durée restante de l'espérance de vie des bénéficiaires au lieu d'être amortis sur une période de cinq ans. De plus, le revenu annuel des actifs est à présent établi sur la base du taux de rendement prévu aux évaluations actuarielles au lieu d'être basé sur le rendement matérialisé au cours de l'année financière.

Dettes

Les gains et pertes de change sur les contrats de change à court terme sont maintenant constatés sur la durée de ces contrats plutôt que sur la durée restante du portefeuille d'emprunts dans la devise concernée.

3. Modifications comptables (suite)

Stocks et frais payés d'avance

Les stocks et frais payés d'avance sont dorénavant constatés comme actifs non financiers du gouvernement et imputés aux dépenses de l'année financière où les biens sont consommés et les services reçus, alors qu'auparavant ces coûts étaient imputés à la dépense au moment où les biens et services étaient acquis. De plus, les stocks destinés à la vente sont maintenant constatés à titre d'actif financier au lieu d'être imputés à la dépense lors de leur acquisition.

Autres modifications comptables

De plus, la réforme comptable a donné lieu également à certains autres ajustements.

Les principaux ajustements concernent la consolidation ligne par ligne de certains organismes, qui auparavant étaient comptabilisés selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation à titre de participation dans des entreprises du gouvernement. Ce changement découle principalement de l'intégration au périmètre comptable du gouvernement des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation.

L'effet de l'ensemble de ces modifications comptables sur les opérations antérieures au 31 mars 2006 a été comptabilisé rétroactivement, au 1^{er} avril 2006, à titre de redressements à l'état des déficits cumulés de l'année financière se terminant le 31 mars 2007.

Toutefois, les données comparatives de l'année financière se terminant le 31 mars 2006 n'ont pas été retraitées pour tenir compte de ces modifications, les informations financières pour le faire ne pouvant être établies au prix d'un effort raisonnable.

3. Modifications comptables (suite)

	Au 31 mars 2007										
				Passifs			Dettes nettes				Déficits cumulés au 1er avril 2006
	Revenus	Dépenses	Surplus	Actifs financiers	Dettes	Autres passifs	Déficits cumulés	Investissement net dans les réseaux	Immobilisations	Autres actifs non financiers	
(en millions de dollars)											
Réforme comptable											
Inclusion des réseaux	--	219	(219)	(483)	--	(483)	3 439	(3 439)	--	--	3 220
Revenus selon la comptabilité d'exercice	315	29	286	1 840	--	3 458	1 618	--	--	--	1 904
Dépenses de transfert	(10)	(76)	66	--	--	418	418	--	--	--	484
Prêts et placements à conditions avantageuses	31	27	4	(331)	--	--	331	--	--	--	335
Provision pour pertes sur les interventions financières garanties	--	(68)	68	69	--	(57)	(126)	--	--	--	(58)
Fonds d'amortissement des régimes de retraite	--	42	(42)	--	--	167	167	--	--	--	125
Avantages sociaux futurs	(30)	11	(41)	9	--	30	21	--	--	--	(20)
Dettes - contrats de change à court terme	--	33	(33)	38	779	--	741	--	--	--	708
Stocks et frais payés d'avance	--	(10)	10	6	--	--	(162)	--	--	156	(152)
Autres	10	21	(11)	(2 854) ⁽¹⁾	(2 946) ⁽¹⁾	50	(66)	--	24	--	(77)
Statut de certains organismes											
Corporation d'hébergement du Québec	(1)	(6)	5	(737)	3 483	222	(27)	2 491	1 976	2	(22)
Financement-Québec	(8)	(9)	1	1 434	12 086	178	(1)	10 831	--	--	--
Autres organismes	302	299	3	(101)	154	35	(24)	--	310	4	(21)
Sous-total: sujets de la réforme comptable	609	512	97	(1 110)	13 556	4 018	6 329	9 883	2 310	162	6 426
Mesure du Budget 2007-2008											
Passif environnemental	--	(5)	5	--	--	463	463	--	--	--	468
Total des impacts	609	507	102	(1 110)	13 556	4 481	6 792	9 883	2 310	162	6 894

(1) Incluant la compensation des dettes au montant de 2 946 millions de dollars au 1^{er} avril 2006 du Fonds de Financement pour le financement des avances à la Corporation d'hébergement du Québec (1 916 millions de dollars) et à Financement-Québec (1 030 millions de dollars).

4. Impôt sur le revenu et les biens

Selon la législation pertinente, les revenus provenant de l'impôt sur le revenu et les biens sont inscrits après déduction des montants suivants :

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
	(en millions de dollars)	
Impôt sur le revenu des particuliers		
Crédits d'impôt remboursables		
Soutien aux enfants	2 112	2 030
Taxe de vente	495	486
Frais de garde d'enfants	161	177
Maintien à domicile d'une personne âgée	127	97
Nouveau diplômé travaillant dans une région ressource éloignée	8	75
Prime au travail	355	77
Autres	114	82
Remboursement d'impôts fonciers	276	252
	<u>3 648</u>	<u>3 276</u>
Impôt des sociétés		
Crédits d'impôt remboursables		
Recherche scientifique et développement expérimental	729	609
Production cinématographique	90	94
Déclaration de pourboires	46	48
Salaire des employés travaillant dans la Cité du commerce électronique	56	88
Création d'emplois dans une région désignée	91	61
Crédit en faveur des sociétés établies dans la Cité du multimédia	41	41
Autres	338	268
	<u>1 391</u>	<u>1 209</u>
	<u>5 039</u>	<u>4 485</u>

5. Droits et permis

Selon la législation pertinente, les revenus de droits et permis sont inscrits après déduction des montants suivants :

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
	(en millions de dollars)	
Revenus bruts	1 841	1 756
Déductions		
Traitements sylvicoles et autres activités d'aménagement forestier	187	188
Contrôle routier	--	56
Autres	13	6
	<u>200</u>	<u>250</u>
Revenus nets	<u>1 641</u>	<u>1 506</u>

6. Transferts du gouvernement fédéral à rembourser

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
	(en millions de dollars)	
Transferts du gouvernement fédéral		
Péréquation et Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux ⁽¹⁾	2 271	2 640
Autres programmes	<u>247</u>	<u>317</u>
	<u><u>2 518</u></u>	<u><u>2 957</u></u>

(1) Incluant un solde de 2 140 millions de dollars, sur un montant original de 2 377 millions de dollars remboursable sur 10 ans à compter de 2006-2007, relatif aux mesures adoptées par le gouvernement fédéral pour atténuer la baisse de transferts en 2003-2004 et 2004-2005. Incluant également un solde de 131 millions de dollars, à rembourser en 2007-2008, sur un montant original de 656 millions de dollars relatif à une modification par le gouvernement fédéral de la méthodologie utilisée pour mesurer la capacité fiscale des provinces à l'impôt foncier en février 2002.

7. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs

Passif au titre des régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs

	Obligations actuarielles constituées	Redresse- ments	Passif au 31 mars 2007	Passif au 31 mars 2006
		(en millions de dollars)		
Régimes de retraite	64 627	(4 906)	59 721	57 193
Fonds d'amortissement des régimes de retraite	(26 569)	(308)	(26 877)	(22 563)
	<u>38 058</u>	<u>(5 214)</u>	<u>32 844</u>	<u>34 630</u>
Autres avantages sociaux futurs	1 149	27	1 176	1 149
Fonds dédié aux autres avantages sociaux futurs	(400)	(24)	(424)	(357)
	<u>749</u>	<u>3</u>	<u>752</u>	<u>792</u>
	<u>38 807</u>	<u>(5 211)</u>	<u>33 596</u>	<u>35 422</u>

Régimes de retraite

Le gouvernement du Québec contribue à plusieurs régimes de retraite pour l'ensemble de ses employés. Les participants à ces régimes sont les employés des secteurs public et parapublic, les membres de l'Assemblée nationale et les juges de la Cour du Québec.

	Nombre estimé de participants au 31 décembre 2006	Nombre de prestataires au 31 décembre 2006
Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP)	485 000	146 953
Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE)	26 150	17 595
Régime de retraite des enseignants et Régime de retraite de certains enseignants (RRE et RRCE)	825 *	49 037 *
Régime de retraite des fonctionnaires (RRF)	950 *	23 974 *
Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec (RRMSQ)	5 200	4 269
Régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels (RRAPSC)	3 100	1 268
Régime de retraite des juges de la Cour du Québec (RRJCQ)	270	314
Régime de retraite des employés fédéraux intégrés dans une fonction auprès du gouvernement du Québec (RREFQ)	245	100
Régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale (RRMAN)	123	297
	<u>521 863</u>	<u>243 807</u>

* Depuis le 1^{er} juillet 1973, ces régimes n'acceptent plus de nouveaux participants.

7. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Ces régimes sont à « prestations déterminées », ce qui signifie qu'ils garantissent un revenu déterminé aux participants au moment de la retraite, calculé en fonction du revenu moyen des meilleures années, généralement cinq, et du nombre d'années de service des participants. Les prestations sont généralement indexées au coût de la vie pour la partie acquise avant le 1^{er} juillet 1982 et après cette date, elles sont partiellement indexées.

Il y a deux catégories de régimes de retraite : — les régimes de retraite à coûts partagés;
— les régimes de retraite à solde du coût.

Régimes de retraite à coûts partagés

Dans le cas du RREGOP et du RRPE, le gouvernement assume 50 % des coûts pour les années de service à partir du 1^{er} juillet 1982, et 58,33 % (7/12), pour les années de service avant le 1^{er} juillet 1982. Les cotisations des participants et les contributions des employeurs autonomes sont versées à la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Dans le cas du RRAPSC, le gouvernement assume 46 % des coûts et les employés une proportion de 54 %. Les cotisations des employés sont versées au Fonds consolidé du revenu.

Dans le cas du RRMSQ, le gouvernement assume 2/3 des coûts du régime pour les années de service à partir du 1^{er} janvier 2007. Le régime était à solde du coût avant cette date. À compter du 1^{er} janvier 2007, les cotisations des participants et les contributions des employeurs relatives à ces années de service sont versées dans deux caisses distinctes à la Caisse de dépôt et placement du Québec. Le gouvernement n'a pas l'obligation de verser mensuellement sa contribution. Sur la base d'évaluations actuarielles que le ministre des Finances requiert, celle-ci détermine les contributions qui pourraient, d'année en année mais au plus tard à tous les trois ans, être capitalisées pour tenir compte des engagements du gouvernement envers ce régime pour les années de service postérieures au 31 décembre 2006.

Régimes de retraite à solde du coût

Les régimes de retraite à solde du coût sont des régimes pour lesquels les employeurs assument la différence entre le coût du régime et les cotisations versées par les participants. C'est le cas de tous les régimes du gouvernement autres que ceux à coûts partagés énumérés ci-dessus.

Les cotisations des participants et des employeurs autonomes de tous ces régimes sont versées au Fonds consolidé du revenu. Le gouvernement assume la différence entre le coût du régime et les cotisations versées par les participants et les employeurs autonomes.

7. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Valeur des obligations actuarielles au titre des prestations constituées pour l'ensemble des régimes de retraite

La valeur des obligations actuarielles au titre des prestations constituées pour l'ensemble des régimes de retraite pour le service rendu à une date donnée est évaluée, par les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA), en utilisant la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des services en prenant en considération, entre autres, les hypothèses à long terme de nature économique les plus probables.

Hypothèses économiques à long terme :

- Rendement, net d'inflation	4,75 %
- Taux d'inflation	2,75 %
- Progression des salaires, nette d'inflation	0,50 %
- Taux d'actualisation des obligations actuarielles au titre des prestations constituées	7,50 %

Passif au titre des régimes de retraite

La comptabilisation du passif du gouvernement au titre des régimes de retraite est effectuée conformément aux recommandations de l'Institut Canadien des Comptables Agréés à l'égard des régimes de retraite du secteur public.

Le passif inscrit des régimes de retraite est établi sur la base de la valeur des obligations actuarielles au titre des prestations constituées pour l'ensemble des régimes de retraite, en tenant compte de certains redressements relatifs aux gains et pertes actuariels constatés lors des évaluations actuarielles triennales et des extrapolations effectuées entre deux évaluations. Ces gains et pertes sont amortis selon la convention comptable établie à cet égard. Les redressements cumulés en fin d'année financière correspondent principalement au solde non amorti des gains et pertes actuariels et aux ajustements en raison de l'écart de trois mois entre la date d'évaluation des obligations actuarielles au titre de prestations constituées, soit le 31 décembre, et celle du passif au titre des régimes de retraite.

Le passif inscrit au titre des régimes de retraite du gouvernement est estimé à 59 721 millions de dollars au 31 mars 2007 pour l'ensemble des régimes, dont 37 148 millions de dollars pour le RREGOP et le RRPE comme le montre le tableau ci-dessous pour les principaux régimes.

7. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

	Obligations actuarielles au titre des prestations constituées	Redresse- ments	Passif au titre des régimes de retraite au 31 mars 2007	Passif au titre des régimes de retraite au 31 mars 2006
	(en millions de dollars)			
RREGOP				
- service régulier	30 131	(1 891)	28 240	26 063
- service transféré	2 484	(212)	2 272	2 289
RRPE				
- service régulier	6 284	(754)	5 530	5 013
- service transféré	1 236	(130)	1 106	1 109
RRE et RRCE	14 736	(1 330)	13 406	13 724
RRF	4 942	(258)	4 684	4 797
Autres	4 814	(331)	4 483	4 198
Passif au titre des régimes de retraite	64 627	(4 906)	59 721	57 193
Fonds d'amortissement ^{(1) (2)}	(26 569) ⁽³⁾	(308)	(26 877)	(22 563)
	38 058	(5 214)	32 844	34 630

(1) Au cours de l'année financière 2006-2007, la ministre des Finances a investi 3 000 millions de dollars (3 000 millions de dollars en 2005-2006) au Fonds d'amortissement des régimes de retraite; un revenu de placement de 1 440 millions de dollars (1 230 millions de dollars en 2005-2006) a été réinvesti au Fonds d'amortissement pour cette période.

(2) En 2006-2007, le rendement prévu des actifs du Fonds d'amortissement est de 6,79 % (6,98 % en 2005-2006); son rendement réel est de 11,93 % (14,70 % en 2005-2006).

(3) La juste valeur des placements à la Caisse de dépôt et placement du Québec au 31 mars 2007 est de 28 859 millions de dollars (23 042 millions de dollars au 31 mars 2006).

Évaluations actuarielles et estimations subséquentes

La valeur des obligations actuarielles au titre des prestations constituées est établie sur la base d'évaluations actuarielles et d'extrapolations de ces dernières pour les années entre deux évaluations.

Les extrapolations les plus récentes produites et émises en 2007 ont été établies à partir des évaluations actuarielles :

- au 31 décembre 2005 pour le RRF, le RRE, le RREGOP et le RRPE autre que le service transféré du RRE et du RRF au RREGOP et au RRPE et le RRPE (RRAS) ;
- au 31 décembre 2004 pour le RRMAN, le RRAPSC, le RRJCQ, le RREFQ et le RRPE (RRAS);
- au 31 décembre 2003 pour le RRCE, le RRMSQ et le service transféré du RRE et du RRF au RREGOP et au RRPE.

7. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Charge totale relative aux régimes

	2007	2006
	(en millions de dollars)	
Charge de retraite		
Coût des prestations constituées excluant les frais d'intérêts	1 542	1 394
Cotisations des salariés	(68)	(78)
Cotisations des employeurs autonomes	(5)	(6)
	<u>1 469</u>	<u>1 310</u>
Coût des modifications	24 ⁽¹⁾	--
Amortissement des redressements relatifs aux estimations découlant des gains ou des pertes actuariels	382	372
	<u>1 875</u>	<u>1 682</u>
Intérêts au titre des régimes de retraite	2 643 ⁽²⁾	2 831 ⁽²⁾
	<u>4 518</u>	<u>4 513</u>
Total	<u><u>4 518</u></u>	<u><u>4 513</u></u>

(1) Un jugement de la Cour supérieure, rendu le 4 juin 2007, implique des modifications aux modalités d'indexation des rentes du Régime de retraite des juges de la Cour du Québec. De plus, la *Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée nationale et la Loi sur les conditions de travail et le régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale (L.Q., 2006, c. 10)* introduit également des modifications aux modalités d'indexation des rentes du Régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale. Les impacts respectifs de ces modifications sont de 20 millions et 4 millions de dollars, pour un total de 24 millions de dollars au 31 mars 2007.

(2) Après déduction des revenus de placement du Fonds d'amortissement des régimes de retraite de 1 440 millions de dollars en 2006-2007 (1 230 millions de dollars en 2005-2006).

Financement des régimes de retraite

Évaluations actuarielles à des fins de financement pour le service régulier des régimes de retraite à « coûts partagés » (RREGOP, RRPE, et RRAPSC)

Conformément à la loi, les actuaires de la CARRA effectuent tous les trois ans une évaluation actuarielle à des fins de financement pour chacun des régimes, c'est-à-dire pour déterminer les taux de cotisation des régimes. Pour les fins de ces évaluations, les actuaires tiennent compte des dispositions législatives et des conventions collectives en utilisant la méthode d'évaluation convenue entre les parties de même que des hypothèses économiques plus conservatrices que celles utilisées pour les évaluations aux fins de la comptabilisation.

Selon ces évaluations, l'engagement du gouvernement aux fins de financement est calculé comme étant la caisse qu'il aurait constituée s'il avait eu à verser, depuis 1973, ses cotisations sur les mêmes bases que celles retenues pour déterminer le taux de cotisation des participants. Cette caisse, dans le cas du RREGOP et du RRPE, était estimée, au 31 décembre 2006, à 52 113 millions de dollars à la juste valeur

7. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

et 54 780 millions de dollars au coût (46 164 millions de dollars à la juste valeur et 50 165 millions de dollars au coût au 31 décembre 2005). Dans le cas du RRAPSC, pour lequel les cotisations des employés ont été versées au Fonds consolidé du revenu, la valeur de la caisse qu'auraient constituée les employés et le gouvernement était de 921 millions de dollars au coût au 31 décembre 2006 (860 millions de dollars au 31 décembre 2005).

L'écart entre ces caisses et le passif inscrit au titre de ces trois régimes représente une somme non exigible qui n'a pas à être comptabilisée au passif du gouvernement. Des associations d'employés-cadres du gouvernement ont présenté une requête à la Cour supérieure du Québec demandant que cette dernière reconnaisse que cet écart constitue un engagement du gouvernement. En juillet 2004, le jugement de la Cour supérieure du Québec relatif à cette requête conclut que :

- le gouvernement, dans ses exercices financiers depuis 1973, a dévoilé convenablement ses engagements financiers, le tout, selon les normes de l'Institut Canadien des Comptables Agréés, en regard du partage du coût du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), du Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) et de celui du Régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels (RRAPSC), partage prévu par les lois concernées;
- le partage du coût dans le financement du régime de retraite concerné, soit le RREGOP, le RRPE et le RRAPSC, ne crée pas un engagement pour le gouvernement d'utiliser les mêmes bases actuarielles que celles employées pour constituer la caisse de retraite des employés participants, d'autant plus que la preuve démontre que le patrimoine de retraite de chacun des employés participants couverts ne risque aucunement d'en subir préjudice, à quelque date que ce soit.

En août 2004, les associations d'employés-cadres du gouvernement ont porté ce jugement en appel. En janvier 2006, la Cour d'appel du Québec a suspendu cet appel pour permettre à des organisations syndicales d'employés participant à ces régimes d'instituer, devant la Cour supérieure du Québec, une nouvelle requête pour jugement déclaratoire sur ce même sujet. En avril 2006, une telle requête a été déposée par ces organisations. Par conséquent, la suspension de l'appel demeurera en vigueur jusqu'au prononcé d'un jugement final de la Cour supérieure sur cette nouvelle requête.

Autres avantages sociaux futurs

En plus des régimes de retraite, le gouvernement parraine deux autres programmes d'avantages sociaux futurs à l'égard de ses employés, soit le programme d'accumulation des congés de maladie et le régime de rentes de survivants. Ces programmes donnent lieu à des obligations à long terme pour le gouvernement, qui assume la totalité des coûts de ces deux programmes.

7. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Le programme d'accumulation des congés de maladie permet à des employés d'accumuler les journées non utilisées des congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement et de se les faire monnayer à 50 % en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès, et cela jusqu'à concurrence d'un montant représentant l'équivalent de 66 jours. De plus, les employés peuvent utiliser ces journées non utilisées comme journées d'absence pleinement rémunérées dans un contexte de départ en préretraite. Actuellement, ce programme ne fait pas l'objet d'une capitalisation pour en pourvoir le paiement.

Le régime de rentes de survivants prévoit le paiement d'une rente au conjoint et aux enfants à charge à la suite du décès d'une personne admissible. Ce régime vise principalement le personnel d'encadrement et celui assimilé des secteurs public et parapublic, lesquels représentent une proportion de 90 % de la population assurée. Le gouvernement verse des sommes dans un fonds à la Caisse de dépôt et placement du Québec, dédié spécifiquement au paiement des prestations acquises par les bénéficiaires du régime.

Passif au titre des autres avantages sociaux futurs

Les obligations du programme d'accumulation des congés de maladie s'accumulent au fur et à mesure que les employés rendent des services au gouvernement. La valeur de ces obligations est établie à l'aide d'une méthode actuarielle qui répartit le coût de ce programme sur la durée de la carrière active des employés. Cette méthode prend en considération la façon dont les avantages sont acquis par les employés.

Pour le régime de rentes de survivants, une obligation est constatée au moment où survient le décès d'une personne admissible. La valeur des obligations est établie à l'aide d'une méthode actuarielle qui établit la valeur actualisée des rentes acquises alors par les bénéficiaires.

Les redressements découlant de gains et pertes actuariels, constatés lors des évaluations actuarielles des obligations de ces deux programmes, sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des participants dans le cas du programme d'accumulation de congés de maladie et, dans le cas du régime de rentes de survivants, sur la durée moyenne restante de l'espérance de vie des bénéficiaires. Les redressements cumulés en fin d'année financière correspondent principalement au solde non amorti des gains et pertes actuariels.

Évaluations actuarielles et estimations subséquentes

La valeur des obligations actuarielles au titre des droits et rentes acquis est établie sur la base d'évaluations actuarielles ou d'extrapolations de ces dernières pour les années entre deux évaluations. Le programme d'accumulation des congés de maladie a fait l'objet d'une évaluation sur une base actuarielle au 31 mars 2006. Le régime de rentes de survivants a été établi sur la base d'une évaluation

7. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

actuarielle au 31 décembre 2005. Pour ces deux programmes, des extrapolations au 31 mars 2007 ont été produites.

La valeur des obligations actuarielles est évaluée selon les hypothèses à long terme de nature économique les plus probables suivantes :

	Programme d'accumulation des congés de maladie	Régime de rentes de survivants
- Rendement, net d'inflation	4,75 %	4,75 %
- Taux d'inflation	2,75 %	2,75 %
- Progression des salaires, nette d'inflation	0,50 %	
- Taux d'actualisation des obligations actuarielles au titre des droits et rentes acquis	7,50 %	7,50 %

Passif au titre des autres avantages sociaux futurs

	Obligations actuarielles constituées	Redresse- ments	Passif au titre des autres avantages sociaux futurs au 31 mars 2007	Passif au titre des autres avantages sociaux futurs au 31 mars 2006
	(en millions de dollars)			
Programme d'accumulation de congés de maladie	788		788	791
Régime de rentes de survivants	361	27	388	358
	<u>1 149</u>	<u>27</u>	<u>1 176</u>	<u>1 149</u>
Fonds du régime de rentes de survivants ^{(1) (2)}	<u>(400) ⁽³⁾</u>	<u>(24)</u>	<u>(424)</u>	<u>(357)</u>
	<u><u>749</u></u>	<u><u>3</u></u>	<u><u>752</u></u>	<u><u>792</u></u>

(1) Au cours de l'année financière 2006-2007, un montant de 13 millions de dollars (17 millions de dollars en 2005-2006) a été investi au Fonds du régime de rentes de survivants; un revenu de placement de 24 millions de dollars (33 millions de dollars en 2005-2006) a été réinvesti dans ce fonds pour cette période. Au cours de la même période, des prestations de rentes de 29 millions de dollars (28 millions de dollars en 2005-2006) ont été versées à même les sommes investies dans ce fonds.

(2) En 2006-2007, le rendement prévu des actifs du Fonds du régime de rentes de survivants est de 6,75 % (6,85 % en 2005-2006); son rendement réel est de 13,61 % (16,56 % en 2005-2006).

(3) La juste valeur des placements à la Caisse de dépôt et placement du Québec au 31 mars 2007 est de 456 millions de dollars (417 millions au 31 mars 2006).

7. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Charge totale relative aux autres avantages sociaux futurs

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
	(en millions de dollars)	
Charge des autres avantages sociaux futurs		
Coût des droits et rentes acquis	63	17
Amortissement des redressements découlant des gains ou des pertes actuariels	(2)	--
	<u>61</u>	<u>17</u>
Intérêts au titre des autres avantages sociaux futurs	50 ⁽¹⁾	(10) ⁽¹⁾
Total	<u><u>111</u></u>	<u><u>7</u></u>

(1) Après déduction des revenus de placement du Fonds du régime de rentes de survivants de 24 millions de dollars en 2006-2007 (33 millions de dollars en 2005-2006).

8. Gestion du risque et instruments financiers dérivés

Dans le but de satisfaire les besoins financiers découlant de ses opérations de remboursement des emprunts venant à échéance et de maintenir ses liquidités au niveau désiré, le gouvernement s'est doté d'un programme annuel de financement et de gestion de la dette axé sur les marchés financiers canadiens et internationaux.

La participation à ces marchés implique différents types de risque. Le gouvernement élabore donc des stratégies de gestion du risque par l'utilisation des divers instruments financiers dérivés à sa disposition.

Risque de change

Le risque de change est le risque que les flux monétaires nécessaires au remboursement des intérêts et du capital des emprunts en devises étrangères varient selon les fluctuations des marchés. Afin de gérer ce risque, le gouvernement utilise des instruments financiers dérivés tels les contrats d'échange de devises ainsi que les contrats de change à terme. Ces contrats ont pour objectif d'échanger des flux monétaires d'une devise contre une autre. Ces contrats viennent à échéance à différentes dates jusqu'en 2036.

La structure de la dette au 31 mars 2007, après prise en compte des instruments financiers dérivés utilisés pour gérer le risque de change, est de 92 % en dollars canadiens, 1 % en dollars américains, 1 % en yens, 3 % en francs suisses et 3 % en euros (au 31 mars 2006 : 89 % en dollars canadiens, 2 % en dollars américains, 3 % en yens et 6 % en francs suisses).

Pour l'exercice 2006-2007, 134 millions de dollars ont été comptabilisés aux résultats à titre d'amortissement du gain de change reporté inclus au service de la dette (126 millions de dollars pour l'exercice 2005-2006).

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que le service de la dette varie de façon défavorable en fonction des fluctuations des taux d'intérêt. Afin de réduire son exposition au risque de taux d'intérêt, le gouvernement a recours à des contrats d'échange de taux d'intérêt ou à des produits dérivés à court terme. Les contrats d'échange de taux d'intérêt permettent d'échanger le paiement d'intérêts à taux fixe contre des paiements calculés à taux variable ou vice versa, sur une valeur nominale de référence.

La structure de la dette au 31 mars 2007, après prise en compte des instruments financiers dérivés utilisés pour gérer le risque de taux d'intérêt, est de 68 % à taux fixe et de 32 % à taux variable (au 31 mars 2006 : 69 % à taux fixe et 31 % à taux variable).

La dette à taux fixe est celle qui ne viendra pas à échéance et dont les taux ne seront pas modifiés au cours de la prochaine année.

8. Gestion du risque et instruments financiers dérivés (suite)

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'un contrepartiste fasse défaut à ses obligations contractuelles; un tel événement pouvant entraîner des pertes financières pour le gouvernement. Dans le but de se prémunir contre un tel risque dans le cadre de transactions d'instruments financiers dérivés, le gouvernement s'est doté d'une politique de gestion du risque de crédit qui limite les pertes potentielles par contrepartiste.

Une limite de crédit est fixée pour chaque contrepartiste en fonction principalement de sa cote de crédit. Lors d'un dépassement de cette limite, un processus est mis en place afin que les montants dus par le contrepartiste se retrouvent à l'intérieur des limites fixées.

Le gouvernement transige avec de grandes institutions financières qui possèdent une cote de crédit équivalente ou supérieure à la sienne en prenant comme référence les cotes des grandes agences de cotation. Au 31 mars 2007, la totalité du portefeuille des instruments financiers dérivés était associée à des contrepartistes ayant une cote de crédit équivalente ou supérieure à celle de la province de Québec avec au moins une de ces agences.

Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité est le risque que le gouvernement ne puisse rencontrer, à court terme, ses engagements financiers. Afin de contrer ce risque, le gouvernement dispose, auprès de différentes institutions bancaires canadiennes, de marges de crédit totalisant 1 175 millions de dollars canadiens.

De plus, le gouvernement dispose, auprès d'un syndicat bancaire canadien et international, de conventions de crédit pour un montant de 3 500 millions de dollars américains.

Au 31 mars 2007, aucun tirage n'est en cours sur ces marges et conventions de crédit.

9. Dettes

Monnaie	2007			
	Directe		Réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation ^{(1) (2)}	
	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien
		(en millions de dollars)		(en millions de dollars)
En dollar canadien	67 602	67 602	14 031	14 031
En dollar américain	13 046	15 041	500	576
En yen	450 054	4 413		
En euro	7 518	11 591	650	1 002
En franc suisse	1 496	1 423		
Autres devises ⁽⁵⁾		1 571		
Moins				
Instruments financiers dérivés - net		888		(136)
Fonds d'amortissement ⁽⁴⁾		4 190		145
Dettes avant gain (perte) de change reporté		<u>96 563</u>		<u>15 600</u>
Gain (perte) de change reporté		1 885		
		<u>98 448</u>		<u>15 600</u>

(1) Réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation

Monnaie	2007			
	Fonds de financement	Financement-Québec	Corporation d'hébergement du Québec	Total en équivalent canadien
	Total en équivalent canadien	Total en équivalent canadien	Total en équivalent canadien	Total en équivalent canadien
			(en millions de dollars)	
En dollar canadien	3 054	9 342	1 635	14 031
En dollar américain		576		576
En yen				
En euro		1 002		1 002
En franc suisse				
Autres devises ⁽⁵⁾				--
Moins				
Instruments financiers dérivés - net		(136)		(136)
Fonds d'amortissement	77		68	145
Dettes avant gain (perte) de change reporté	<u>2 977</u>	<u>11 056</u>	<u>1 567</u>	<u>15 600</u>
Gain (perte) de change reporté				--
	<u>2 977</u>	<u>11 056</u>	<u>1 567</u>	<u>15 600</u>

(2) Incluant un montant de 31 millions de dollars au 31 mars 2007 (31 millions de dollars au 31 mars 2006) pour un organisme fiduciaire et un sans but lucratif.

					2007			2006
Travaux d'organismes municipaux ⁽³⁾		Total				Total après incidence des instruments financiers dérivés	Total après incidence des instruments financiers dérivés	
En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien	Instruments financiers dérivés - net				
(en millions de dollars)		(en millions de dollars)		(en millions de dollars)	(en millions de dollars)		(en millions de dollars)	
2 581	2 581	84 214	84 214	25 462	109 676 ⁽⁴⁾	85 700 ⁽⁴⁾		
		13 546	15 617	(14 542)	1 075	1 853		
		450 054	4 413	(2 331)	2 082	2 849		
		8 168	12 593	(9 449)	3 144	(22)		
		1 496	1 423	1 681	3 104	5 622		
			1 571	(1 573)	(2)	(2)		
			752	(752)	--	--		
	59		4 394		4 394	3 989		
	2 522		114 685	--	114 685	92 011		
			1 885		1 885	1 606		
	2 522		116 570	--	116 570	93 617		

(3) Dans le cadre du programme d'assainissement des eaux, le gouvernement s'engage, selon une entente signée conjointement avec les municipalités et la Société québécoise d'assainissement des eaux (SQAE), à contribuer au financement du coût des travaux en remboursant le capital et les intérêts selon les échéances des emprunts contractés par la SQAE.

(4) Le gouvernement détenait 3 472 millions de dollars de ses titres au 31 mars 2007 (3 815 millions de dollars en 2006), dont 2 206 millions de dollars (2 303 millions de dollars au 31 mars 2006) détenus par le Fonds d'amortissement.

(5) Les autres devises regroupent en 2006 et en 2007 la livre sterling, le peso mexicain et les dollars australien, néo-zélandais et hong-kongais. Un tableau détaillé par monnaie et par catégorie de dette est présenté à l'annexe 17.

9. Dettes (suite)

Taux d'intérêt moyen pondéré ⁽¹⁾

Monnaie	Directe		Réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation		Travaux d'organismes municipaux	
	2007	2006	2007	2006	2007	2006
En dollar canadien	5,62 %	5,42 %	5,01 %	5,93 %	5,40 %	5,44 %
En dollar américain	6,16	6,25	5,10	3,45		5,78
En yen	3,52	3,52				
En euro	4,53	4,47	4,13			7,72
En franc suisse	2,72	2,71				
Taux moyen pondéré	5,47 %	5,36 %	4,95 %	5,93 %	5,40 %	5,59 %

(1) Le taux d'intérêt moyen pondéré correspond au taux effectif des emprunts.

Échéanciers des dettes après incidence des instruments financiers dérivés

Directe

Échéance au 31 mars ⁽¹⁾	En dollar canadien ⁽⁴⁾	En dollar américain ⁽⁴⁾	En yen	En euro	En franc suisse	Autres devises	Total
							(en millions de dollars)
2008	11 569	(653)	(500)	(587)	(54)		9 775
2009	5 015	22		(1)	2		5 038
2010	6 335	21	(1)	1			6 356
2011	5 472	19	39				5 530
2012	6 527	319	433	(6)		(1)	7 272
	34 918	(272)	(29)	(593)	(52)	(1)	33 971
2013-2017	24 834	93	1 673	3 583	2 686		32 869
2018-2022	2 474	448	242	154	470	(1)	3 787
2023-2027	7 921	(354)	196				7 763
2028-2032	3 945	282					4 227
2033 et plus	13 763	183					13 946
	87 855	380	2 082	3 144	3 104	(2)	96 563

9. Dettes (suite)

Réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation

Échéance au 31 mars ⁽²⁾	En dollar canadien ⁽⁴⁾	En dollar américain	En yen	En euro	En franc suisse	Autres devises	Total
							(en millions de dollars)
2008	2 832						2 832
2009	2 059						2 059
2010	2 012						2 012
2011	487						487
2012	1 971						1 971
	9 361						9 361
2013-2017	4 718						4 718
2018-2022	52						52
2023-2027	402						402
2028-2032	39						39
2033 et plus	1 028						1 028
	15 600						15 600

Travaux d'organismes municipaux

Échéance au 31 mars ⁽³⁾	En dollar canadien ⁽⁴⁾	En dollar américain	En yen	En euro	En franc suisse	Autres devises	Total
							(en millions de dollars)
2008	224						224
2009	113						113
2010	319						319
2011	575						575
2012	115						115
	1 346						1 346
2013-2017	1 176						1 176
	2 522						2 522

(1) Cet échéancier tient compte, en 2008, de 2 950 millions de dollars pour les bons du trésor et de 1 951 millions de dollars pour les emprunts temporaires. Il est également établi en tenant compte, pour les produits d'épargne remboursables à demande, d'une prévision de remboursement de 938 millions de dollars en 2008, 410 millions de dollars en 2009, 335 millions de dollars en 2010, 542 millions de dollars en 2011, 450 millions de dollars en 2012 et 2 205 millions de dollars pour les années 2013-2017.

(2) Cet échéancier tient compte, en 2008, de 1 415 millions de dollars pour les emprunts temporaires et de 323 millions de dollars pour les bons du trésor.

(3) Cet échéancier inclut un montant de 23 millions de dollars venant à échéance en 2008 pour les bons du trésor.

(4) Ces échéanciers tiennent compte du Fonds d'amortissement, soit 3 699 millions de dollars pour des dettes en dollars canadiens et 695 millions de dollars pour des dettes en dollars américains.

9. Dettes (suite)

Remboursement de la dette par les fonds d'amortissement ⁽¹⁾

Échéance au 31 mars	En dollar canadien	En dollar américain	Total
	(en millions de dollars)		
2008	22		22
2009	53		53
2010	753		753
2011	418		418
2012	346		346
	<u>1 592</u>		<u>1 592</u>
2013-2017	91		91
2018-2022	26		26
2023-2027	1 362	695	2 057
2028-2032	628		628
	<u>3 699</u>	<u>695</u>	<u>4 394</u>

(1) Les versements aux fonds d'amortissement découlent des engagements pris par le gouvernement dans les prospectus établis lors de l'émission des emprunts.

10. Obligations contractuelles

Dans le cadre de ses opérations, le gouvernement a conclu différents accords à long terme dont les plus importants ont donné lieu aux obligations contractuelles suivantes :

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
	(en millions de dollars)	
Transferts		
Financement d'acquisition d'immobilisations	7 697	22 878
Ententes	8 237	6 455
	<u>15 934</u>	<u>29 333</u>
Paiements minimaux exigibles non actualisés en vertu de baux de location-exploitation	1 442	1 363
Acquisition d'immobilisations	974	882
Approvisionnement en biens et services	572	306
Autres contrats	599	411
	<u>19 521</u>	<u>32 295</u>

Échéancier

Échéance au 31 mars	Transferts - Financement d'acquisition d'immobilisations	Transferts - Ententes	Baux de location- exploitation	Acquisition d'immobilisations	Approvi- sionnement en biens et services	Autres contrats	Total
	(en millions de dollars)						
2008	805	1 134	235	629	372	282	3 457
2009	742	703	208	210	103	198	2 164
2010	737	589	169	64	50	44	1 653
2011	548	500	140	22	32	24	1 266
2012	801	495	117	2	8	16	1 439
	<u>3 633</u>	<u>3 421</u>	<u>869</u>	<u>927</u>	<u>565</u>	<u>564</u>	<u>9 979</u>
2013-2017	1 876	1 444	389	15	5	23	3 752
2018-2022	479	794	128				1 401
2023-2027	147	777	24				948
2028-2032	61	394	12				467
2033 et plus	13	1 407	18			12	1 450
	<u>6 209</u>	<u>8 237</u>	<u>1 440</u>	<u>942</u>	<u>570</u>	<u>599</u>	<u>17 997</u>
Échéancier indéterminé	1 488		2	32	2		1 524
	<u>7 697</u>	<u>8 237</u>	<u>1 442</u>	<u>974</u>	<u>572</u>	<u>599</u>	<u>19 521</u>

Les obligations contractuelles à l'égard des transferts sont détaillées à l'annexe 20.

11. Éventualités

- A) Dans le cadre de ses différents programmes d'aide financière, le gouvernement garantit des emprunts et d'autres interventions financières effectués par des tiers, pour un montant de 10 487 millions de dollars au 31 mars 2007 (10 774 millions de dollars au 31 mars 2006). Ces interventions financières garanties nettes sont présentées sommairement à l'annexe 21.
- B) Le gouvernement fait l'objet de certaines réclamations; il est également partie impliquée dans des causes devant les tribunaux. Ces différents litiges découlent notamment d'inexécutions de contrats, de dommages subis par des personnes ou des biens et de certains éléments connexes. Dans certains cas, les sommes réclamées sont mentionnées, dans d'autres cas, aucune mention n'en est faite. Les causes pour lesquelles le montant de la réclamation a été établi représentent 1 039 millions de dollars. Le dénouement de ces litiges étant incertain, la perte éventuelle que le gouvernement pourrait devoir assumer ne peut être déterminée. C'est seulement lorsqu'il est probable que ces causes donneront lieu à un déboursé et qu'une estimation raisonnable du montant peut en être faite que le gouvernement inscrit une provision à cet effet dans ses créditeurs et frais à payer.
- C) Différentes Premières Nations du Québec ont intenté des poursuites en dommages et intérêts contre le gouvernement, totalisant 15 925 millions de dollars, en lien avec des revendications territoriales, la reconnaissance de certains droits ancestraux et d'autres éléments connexes. Ces dossiers, à différents stades d'avancement (certains recours sont actuellement suspendus), suivent leur cours et devraient trouver leur dénouement par le biais de négociations ou de jugements à intervenir. La conclusion de ces dossiers étant incertaine, la perte éventuelle que le gouvernement pourrait devoir assumer ne peut être déterminée.
- D) Le gouvernement comptabilise, depuis 2006-2007, un passif environnemental relatif aux coûts de réhabilitation des terrains contaminés dont il a la responsabilité, ou il est probable qu'il en aura la responsabilité, dans la mesure où le montant peut en être estimé. Un recensement des terrains contaminés a été effectué en ce sens. Le 1^{er} avril 2006, un montant de 468 millions de dollars a été inscrit aux autres passifs pour quelque 450 terrains répertoriés.

Dans certains cas, la probabilité que le gouvernement soit appelé à assumer les coûts de réhabilitation n'a pu être établie, dans d'autres cas, la valeur des coûts qu'il devra engager n'a pu être estimée. Le gouvernement s'est donné jusqu'au 31 mars 2010 pour implanter sa nouvelle convention comptable, en raison des difficultés inhérentes à l'évaluation d'un tel passif. Ainsi, les obligations du gouvernement, qui seront constatées jusqu'au 31 mars 2010 à l'égard de terrains contaminés existants au 31 mars 2006, seront imputées aux déficits cumulés.

11. Éventualités (suite)

- E) Le gouvernement peut être appelé à garantir l'exécution de toute obligation à laquelle l'Association des hôpitaux du Québec est tenue relativement à la gestion d'une franchise afférente à un contrat d'assurance responsabilité civile et professionnelle qu'elle a négocié et conclu à l'avantage de ses membres. Il peut aussi avancer à cette association toute somme jugée nécessaire dans le cadre de cette gestion. Cette garantie représente un montant de 90 millions de dollars au 31 mars 2007.

Ministères et organismes du gouvernement dont les opérations financières ont été effectuées à même le Fonds consolidé du revenu ⁽¹⁾

Affaires municipales et Régions

Commission municipale du Québec
Régie du logement

Agriculture, Pêcheries et Alimentation

Commission de protection du territoire agricole du Québec
Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec

Assemblée nationale

Conseil du trésor et Administration gouvernementale

Commission de la fonction publique

Conseil exécutif

Commission d'accès à l'information

Culture et Communications

Commission des biens culturels du Québec
Conseil supérieur de la langue française
Office québécois de la langue française

Développement durable, Environnement et Parcs

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Développement économique, Innovation et Exportation

Éducation, Loisir et Sport

Commission consultative de l'enseignement privé
Conseil supérieur de l'éducation

Emploi et Solidarité sociale

Famille, Aînés et Condition féminine

Conseil du statut de la femme
Curateur public ⁽²⁾

Finances

Immigration et Communautés culturelles

Conseil des relations interculturelles

Ministères et organismes du gouvernement dont les opérations financières ont été effectuées à même le Fonds consolidé du revenu ⁽¹⁾ (suite)

Justice

- Comité de la rémunération des juges de la Cour du Québec et des cours municipales
- Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse
- Conseil de la justice administrative
- Conseil de la magistrature
- Directeur des poursuites criminelles et pénales
- Office de la protection du consommateur
- Tribunal des droits de la personne

Personnes désignées par l'Assemblée nationale

- Commissaire au lobbyisme
- Directeur général des élections – Commission de la représentation
- Protecteur du citoyen
- Vérificateur général

Relations internationales

Ressources naturelles et Faune

Revenu

- Registraire des entreprises

Santé et Services sociaux

- Commissaire à la santé et au bien-être
- Office des personnes handicapées du Québec

Sécurité publique

- Bureau du coroner
- Commission québécoise des libérations conditionnelles

Services gouvernementaux

Tourisme

Transports

- Commission des transports du Québec

Travail

- Commission de l'équité salariale
- Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre
- Conseil des services essentiels

(1) Ces entités ont une année financière qui se termine le 31 mars.

(2) Cette entité effectue aussi des opérations fiduciaires exclues du périmètre comptable du gouvernement.

Organismes, fonds spéciaux, fonds d'amortissement et autre fonds du gouvernement

Organismes ⁽¹⁾

Agence de l'efficacité énergétique
Agence des partenariats public-privé du Québec
Agence métropolitaine de transport (31 décembre)
Autorité des marchés financiers
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bureau d'accréditation des pêcheurs et des aides-pêcheurs du Québec ⁽²⁾ (31 décembre)
Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières
Centre de recherche industrielle du Québec
Centre de services partagés du Québec
Commissaire de l'industrie de la construction
Commission de la capitale nationale du Québec
Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs
Commission des lésions professionnelles
Commission des normes du travail
Commission des relations du travail
Commission des services juridiques
Conseil des arts et des lettres du Québec
Corporation d'hébergement du Québec
Corporation d'urgences-santé
École nationale de police du Québec ⁽²⁾ (30 juin)
École nationale des pompiers du Québec ⁽²⁾ (30 juin)
Financement-Québec
Fondation de la faune du Québec
Fonds d'aide aux recours collectifs
Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers
Fonds de la recherche en santé du Québec
Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies
Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture
Héma-Québec
Institut de la statistique du Québec
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec ⁽²⁾ (30 juin)
Institut national de santé publique du Québec
Investissement Québec
La Financière agricole du Québec
Musée d'art contemporain de Montréal
Musée de la civilisation
Musée national des beaux-arts du Québec
Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris (30 juin)
Office des professions du Québec
Office Québec-Amériques pour la jeunesse
Régie de l'assurance maladie du Québec

Organismes, fonds spéciaux, fonds d'amortissement et autre fonds du gouvernement (suite)

Organismes ⁽¹⁾ (suite)

Régie de l'énergie
Régie des installations olympiques (31 octobre)
Régie du bâtiment du Québec
Régie du cinéma
Services Québec
Société de développement de la Baie James (31 décembre)
Société de développement des entreprises culturelles
Société de financement des infrastructures locales du Québec
Société de la Place des Arts de Montréal ⁽²⁾ (31 août)
Société de l'assurance automobile du Québec (31 décembre)
Société de télédiffusion du Québec (Télé-Québec)
Société des établissements de plein air du Québec
Société des parcs de sciences naturelles du Québec
Société des Traversiers du Québec
Société d'habitation du Québec (31 décembre)
Société du Centre des congrès de Québec
Société du Grand Théâtre de Québec (31 août)
Société du Palais des congrès de Montréal
Société du parc industriel et portuaire de Bécancour
Société immobilière du Québec
Société nationale de l'amiante
Société québécoise d'assainissement des eaux
Société québécoise de récupération et de recyclage
Société québécoise d'information juridique
Tribunal administratif du Québec

Fonds spéciaux ⁽¹⁾

Fonds d'aide à l'action communautaire autonome
Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels
Fonds d'assistance financière pour certaines régions sinistrées
Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier
Fonds de développement du marché du travail
Fonds de développement régional
Fonds de financement
Fonds de fourniture de biens ou de services du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
Fonds de fourniture de biens ou de services du ministère du Revenu
Fonds de gestion de l'équipement roulant
Fonds de l'assurance médicaments

Organismes, fonds spéciaux, fonds d'amortissement et autre fonds du gouvernement (suite)

Fonds spéciaux ⁽¹⁾ (suite)

Fonds de l'état civil
Fonds de l'industrie des courses de chevaux
Fonds de partenariat touristique
Fonds de perception
Fonds des contributions des automobilistes au transport en commun
Fonds des pensions alimentaires ⁽³⁾
Fonds des registres du ministère de la Justice
Fonds des services de police
Fonds des services de santé
Fonds des technologies de l'information du Conseil du trésor
Fonds des technologies de l'information du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
Fonds des technologies de l'information du ministère du Revenu
Fonds d'information foncière
Fonds d'information géographique
Fonds du Centre financier de Montréal
Fonds du patrimoine culturel québécois
Fonds du service aérien gouvernemental
Fonds forestier
Fonds pour la vente de biens et services du ministère des Transports
Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique
Fonds québécois d'initiatives sociales
Fonds relatif à la tempête de verglas
Fonds spécial olympique
Fonds vert

Fonds d'amortissement

Fonds d'amortissement afférent à des emprunts de collèges d'enseignement général et professionnel du Québec
Fonds d'amortissement afférent à des emprunts de commissions scolaires du Québec
Fonds d'amortissement afférent à des emprunts d'établissements universitaires du Québec
Fonds d'amortissement afférent à des emprunts d'organismes de santé et de services sociaux du Québec
Fonds d'amortissement de la Société québécoise d'assainissement des eaux
Fonds d'amortissement afférent à des emprunts du gouvernement (Fonds d'amortissement des dettes)
Fonds d'amortissement des emprunts pour financer les réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et les entreprises du gouvernement
Fonds d'amortissement des régimes de retraite
Fonds d'amortissement du Fonds du service aérien gouvernemental

**Organismes, fonds spéciaux, fonds d'amortissement et autre fonds
du gouvernement (suite)**

*Autre fonds*Fonds des générations

- (1) Les organismes et les fonds spéciaux ont généralement une année financière qui se termine le 31 mars. Dans le cas contraire, la date de fin d'exercice est indiquée entre parenthèses.
- (2) Ces entités ont une date de fin d'année financière différente du 31 mars 2007, pour lesquelles aucune donnée n'était disponible pour la période comprise entre la fin de leur année financière et le 31 mars 2007.
- (3) Ce fonds effectue aussi des opérations fiduciaires exclues du périmètre comptable du gouvernement.

**Organismes des réseaux de la santé et des services sociaux
et de l'éducation du gouvernement**

*Réseau de la santé et des services sociaux***Agences**

Agence de la santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches
Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale
Agence de la santé et des services sociaux de la Côte-Nord
Agence de la santé et des services sociaux de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec
Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie
Agence de la santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue
Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière
Agence de la santé et des services sociaux de Laval
Agence de la santé et des services sociaux de l'Estrie
Agence de la santé et des services sociaux de l'Outaouais
Agence de la santé et des services sociaux de Montréal
Agence de la santé et des services sociaux des Laurentides
Agence de la santé et des services sociaux du Bas-Saint-Laurent
Agence de la santé et des services sociaux du Saguenay-Lac-St-Jean
Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James ⁽¹⁾
Conseil Cri de la santé et des services sociaux de la Baie James ⁽¹⁾
Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik

Établissements publics

Centre André-Boudreau
Centre d'accueil Dixville inc.
Centre de protection et de réadaptation de la Côte-Nord
Centre de réadaptation Constance-Lethbridge
Centre de réadaptation de la Gaspésie (Le)
Centre de réadaptation de l'Ouest de Montréal
Centre de réadaptation en alcoolisme et toxicomanie de Chaudière-Appalaches
Centre de réadaptation en déficience intellectuelle (CRDI) Chaudière-Appalaches
Centre de réadaptation en déficience intellectuelle de Québec
Centre de réadaptation en déficience intellectuelle du Bas-Saint-Laurent
Centre de réadaptation en déficience intellectuelle du Saguenay-Lac-Saint-Jean
Centre de réadaptation en déficience intellectuelle Gabrielle-Major
Centre de réadaptation en déficience intellectuelle Montérégie-Est
Centre de réadaptation en déficience physique Chaudière-Appalaches
Centre de réadaptation en déficience physique Le Bouclier

**Organismes des réseaux de la santé et des services sociaux
et de l'éducation du gouvernement (suite)**

*Réseau de la santé et des services sociaux (suite)***Établissements publics (suite)**

Centre de réadaptation Estrie inc.
Centre de réadaptation Interval
Centre de réadaptation La Maison
Centre de réadaptation La Myriade
Centre de réadaptation Lisette-Dupras
Centre de réadaptation Ubald-Villeneuve
Centre de santé et de services sociaux Cavendish
Centre de santé et de services sociaux Champlain
Centre de santé et de services sociaux Cléophas-Claveau
Centre de santé et de services sociaux d'Ahuntsic et Montréal-Nord
Centre de santé et de services sociaux d'Antoine-Labelle
Centre de santé et de services sociaux d'Argenteuil
Centre de santé et de services sociaux d'Arthabaska-et-de-L'Érable
Centre de santé et de services sociaux de Beauce
Centre de santé et de services sociaux de Bécancour–Nicolet-Yamaska
Centre de santé et de services sociaux de Bordeaux-Cartierville-Saint-Laurent
Centre de santé et de services sociaux de Charlevoix
Centre de santé et de services sociaux de Chicoutimi
Centre de santé et de services sociaux de Dorval-Lachine-Lasalle
Centre de santé et de services sociaux de Gatineau
Centre de santé et de services sociaux de Jonquière
Centre de santé et de services sociaux de Kamouraska
Centre de santé et de services sociaux de la Baie-des-Chaleurs
Centre de santé et de services sociaux de la Basse-Côte-Nord
Centre de santé et de services sociaux de la Côte-de-Gaspé
Centre de santé et de services sociaux de la Haute-Côte-Nord
Centre de santé et de services sociaux de la Haute-Gaspésie
Centre de santé et de services sociaux de la Haute-Yamaska
Centre de santé et de services sociaux de la Matapédia
Centre de santé et de services sociaux de la Minganie
Centre de santé et de services sociaux de la Mitis
Centre de santé et de services sociaux de la Montagne
Centre de santé et de services sociaux de la MRC-de-Coaticook
Centre de santé et de services sociaux de la Pointe-de-l'Île
Centre de santé et de services sociaux de la région de Thetford
Centre de santé et de services sociaux de la Vallée-de-la-Batiscan
Centre de santé et de services sociaux de la Vallée-de-la-Gatineau
Centre de santé et de services sociaux de Lac-Saint-Jean-Est

**Organismes des réseaux de la santé et des services sociaux
et de l'éducation du gouvernement (suite)**

*Réseau de la santé et des services sociaux (suite)***Établissements publics (suite)**

Centre de santé et de services sociaux du Coeur-de-l'Île
Centre de santé et de services sociaux du Grand Littoral
Centre de santé et de services sociaux du Granit
Centre de santé et de services sociaux du Haut-Saint-Maurice
Centre de santé et de services sociaux du Haut-St-François
Centre de santé et de services sociaux du Haut-St-Laurent
Centre de santé et de services sociaux du Lac-des-Deux-Montagnes
Centre de santé et de services sociaux du Lac-Témiscamingue
Centre de santé et de services sociaux du Nord de Lanaudière
Centre de santé et de services sociaux du Pontiac
Centre de santé et de services sociaux du Rocher-Percé
Centre de santé et de services sociaux du Sud de Lanaudière
Centre de santé et de services sociaux du Sud-Ouest-Verdun
Centre de santé et de services sociaux du Suroit
Centre de santé et de services sociaux du Val-St-François
Centre de santé et de services sociaux Haut-Richelieu-Rouville
Centre de santé et de services sociaux - Institut universitaire de gériatrie de Sherbrooke
Centre de santé et de services sociaux Jardins-Roussillon
Centre de santé et de services sociaux Jeanne-Mance
Centre de santé et de services sociaux La Pommeraie
Centre de santé et de services sociaux Les Eskers de l'Abitibi
Centre de santé et de services sociaux Lucille-Teasdale
Centre de santé et de services sociaux Maria-Chapdelaine
Centre de santé et de services sociaux Pierre Boucher
Centre de santé et de services sociaux Richelieu-Yamaska
Centre de santé Inuulitsivik
Centre de santé Tulattavik de l'Ungava
Centre de services en déficience intellectuelle Mauricie/Centre-du-Québec
Centre de soins prolongés Grace Dart
Centre d'hébergement et de soins de longue durée de St-Andrew-de-Father-Dowd-et-de-St-Margaret
Centre Dollard-Cormier (Le)
Centre du Florès
Centre hospitalier affilié universitaire de Québec
Centre hospitalier de l'Université de Montréal
Centre hospitalier de soins de longue durée Juif de Montréal
Centre hospitalier de St. Mary
Centre hospitalier régional de Trois-Rivières
Centre hospitalier Robert-Giffard

**Organismes des réseaux de la santé et des services sociaux
et de l'éducation du gouvernement (suite)***Réseau de la santé et des services sociaux (suite)***Établissements publics (suite)**

Centre hospitalier universitaire de Québec
Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke
Centre hospitalier universitaire Ste-Justine
Centre Jean-Patrice-Chiasson/Maison Saint-Georges (Le)
Centre Jellinek
Centre jeunesse de la Mauricie et de Centre-du-Québec (Le)
Centre jeunesse de la Montérégie
Centre jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue
Centre jeunesse de Laval
Centre jeunesse de l'Estrie
Centre jeunesse de Montréal (Le)
Centre jeunesse de Québec
Centre jeunesse des Laurentides
Centre jeunesse du Bas St-Laurent
Centre jeunesse du Saguenay-Lac-Saint-Jean (Le)
Centre jeunesse Gaspésie/Les Îles
Centre local de services communautaire Naskapi
Centre Miriam
Centre montérégien de réadaptation
Centre Normand
Centre Notre-Dame de l'Enfant (Sherbrooke) inc.
Centre régional de réadaptation La Ressource
Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James ⁽¹⁾
Centre universitaire de santé McGill
Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw (Les)
Centres jeunesse Chaudière-Appalaches (Les)
Centres jeunesse de Lanaudière (Les)
Centres jeunesses de l'Outaouais (Les)
Clair Foyer inc.
Conseil Cri de la santé et des services sociaux de la Baie James ⁽¹⁾
Corporation du Centre de réadaptation Lucie-Bruneau (La)
Corporation du Centre hospitalier gériatrique Maimonides (La)
Corporation du Centre hospitalier Pierre-Janet (La)
CRDI Normand-Laramée (Centre de réadaptation en déficience intellectuelle)
Domrémy Mauricie/Centre-du-Québec
Hôpital Catherine Booth de l'Armée du Salut
Hôpital Charles Lemoyne
Hôpital chinois de Montréal (L')
Hôpital de réadaptation Lindsay (L')
Hôpital Douglas

**Organismes des réseaux de la santé et des services sociaux
et de l'éducation du gouvernement (suite)**

*Réseau de la santé et des services sociaux (suite)***Établissements publics (suite)**

Hôpital du Sacré-Coeur de Montréal
Hôpital général juif Sir Mortimer B. Davis (L')
Hôpital Jeffery Hale (L')
Hôpital juif de réadaptation
Hôpital Laval
Hôpital Louis-H. Lafontaine
Hôpital Maisonneuve-Rosemont
Hôpital Mont-Sinaï
Hôpital Rivière-des-Prairies
Hôpital Santa Cabrini
Hôtel-Dieu de Lévis
Institut Canadien-Polonais du Bien-Être inc.
Institut de cardiologie de Montréal
Institut de réadaptation de Montréal (L')
Institut de réadaptation en déficience physique de Québec
Institut Nazareth et Louis-Braille
Institut Philippe-Pinel de Montréal
Institut Raymond-Dewar
Institut universitaire de gériatrie de Montréal
La Résidence de Lachute
Pavillon du Parc
Saint Brigid's Home Inc.
Services de réadaptation du Sud-Ouest et du Renfort
Services de réadaptation L'Intégrale
Virage, réadaptation en alcoolisme et toxicomanie (Le)

(1) Ces entités agissent en tant qu'agence et établissement.

*Réseau de l'éducation***Commissions scolaires**

Commission scolaire au Coeur-des-Vallées
Commission scolaire Central Québec
Commission scolaire Crie
Commission scolaire de Charlevoix
Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup
Commission scolaire de l'Énergie
Commission scolaire de l'Estuaire

**Organismes des réseaux de la santé et des services sociaux
et de l'éducation du gouvernement (suite)**

*Réseau de l'éducation (suite)***Commissions scolaires (suite)**

Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois
Commission scolaire de la Baie-James
Commission scolaire de la Beauce-Etchemin
Commission scolaire de la Capitale
Commission scolaire de la Côte-du-Sud
Commission scolaire De La Jonquière
Commission scolaire de la Moyenne-Côte-Nord
Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île
Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke
Commission scolaire de la Rivéraine
Commission scolaire de la Rivière-du-Nord
Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles
Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands
Commission scolaire de Laval
Commission scolaire de Montréal
Commission scolaire de Portneuf
Commission scolaire de Rouyn-Noranda
Commission scolaire de Saint-Hyacinthe
Commission scolaire de Sorel-Tracy
Commission scolaire des Affluents
Commission scolaire des Appalaches
Commission scolaire des Bois-Francs
Commission scolaire des Chênes
Commission scolaire des Chic-Chocs
Commission scolaire des Découvreurs
Commission scolaire des Draveurs
Commission scolaire des Grandes-Seigneuries
Commission scolaire des Hautes-Rivières
Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais
Commission scolaire des Hauts-Cantons
Commission scolaire des Îles
Commission scolaire des Laurentides
Commission scolaire des Monts-et-Marées
Commission scolaire des Navigateurs
Commission scolaire des Patriotes
Commission scolaire des Phares
Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais
Commission scolaire des Premières-Seigneuries
Commission scolaire des Rives-du-Saguenay

**Organismes des réseaux de la santé et des services sociaux
et de l'éducation du gouvernement (suite)**

*Réseau de l'éducation (suite)***Commissions scolaires (suite)**

Commission scolaire des Samares
Commission scolaire des Sommets
Commission scolaire des Trois-Lacs
Commission scolaire du Chemin-du-Roy
Commission scolaire du Fer
Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs
Commission scolaire du Lac-Abitibi
Commission scolaire du Lac-Saint-Jean
Commission scolaire du Lac-Témiscamingue
Commission scolaire du Littoral
Commission scolaire du Pays-des-Bleuets
Commission scolaire du Val-des-Cerfs
Commission scolaire Eastern Shores
Commission scolaire Eastern Townships
Commission scolaire English-Montréal
Commission scolaire Harricana
Commission scolaire Kativik
Commission scolaire Lester-B.-Pearson
Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys
Commission scolaire Marie-Victorin
Commission scolaire New Frontiers
Commission scolaire Pierre-Neveu
Commission scolaire René-Lévesque
Commission scolaire Riverside
Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier
Commission scolaire Western Québec

Comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal

Collèges d'enseignement général et professionnel (Cégeps)

Cégep André-Laurendeau
Cégep Beauce-Appalaches
Cégep d'Ahuntsic
Cégep d'Alma
Cégep de Baie-Comeau
Cégep de Bois-de-Boulogne
Cégep de Chicoutimi
Cégep de Drummondville

**Organismes des réseaux de la santé et des services sociaux
et de l'éducation du gouvernement (suite)**

*Réseau de l'éducation (suite)***Collèges d'enseignement général et professionnel (Cégeps) (suite)**

Cégep de Granby–Haute-Yamaska
Cégep de Jonquière
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Cégep de La Pocatière
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Cégep de Lévis-Lauzon
Cégep de Limoilou
Cégep de l'Outaouais
Cégep de Maisonneuve
Cégep de Matane
Cégep de Rimouski
Cégep de Rivière-du-Loup
Cégep de Rosemont
Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Saint-Félicien
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep de Saint-Jérôme
Cégep de Saint-Laurent
Cégep de Sept-Îles
Cégep de Sherbrooke
Cégep de Sorel-Tracy
Cégep de Thetford
Cégep de Trois-Rivières
Cégep de Valleyfield
Cégep de Victoriaville
Cégep du Vieux Montréal
Cégep Édouard Montpetit
Cégep François-Xavier Garneau
Cégep Gérard-Godin
Cégep John Abbott
Cégep Lionel Groulx
Cégep Marie-Victorin
Cégep Montmorency
Cégep régional de Lanaudière
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Champlain Regional College
Collège Dawson
Collège Héritage
Collège Shawinigan
Vanier College

**Organismes des réseaux de la santé et des services sociaux
et de l'éducation du gouvernement (suite)**

Réseau de l'éducation (suite)

Université du Québec et ses universités constituantes

École de technologie supérieure
École nationale d'administration publique
Institut national de la recherche scientifique
Université du Québec
Université du Québec à Chicoutimi
Université du Québec à Montréal
Université du Québec à Rimouski
Université du Québec à Trois-Rivières
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
Université du Québec en Outaouais

Entreprises du gouvernement ⁽¹⁾

Capital Financière agricole inc.
Fonds d'indemnisation du courtage immobilier (31 décembre)
Hydro-Québec ⁽²⁾ (31 décembre)
Immobilière SHQ (31 décembre)
IQ FIER inc.
IQ Immigrants Investisseurs inc.
Loto-Québec
Société des alcools du Québec
Société générale de financement du Québec (31 décembre)
Société Innovatech du Grand Montréal
Société Innovatech du Sud du Québec
Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches
Société Innovatech Régions ressources

(1) Les entreprises du gouvernement ont généralement une année financière qui se termine le 31 mars. Dans le cas contraire, la date de fin d'exercice est indiquée entre parenthèses.

(2) Cette entreprise effectue aussi des opérations fiduciaires exclues du périmètre comptable du gouvernement.

**Ministère, organismes et fonds exerçant des opérations fiduciaires
exclues du périmètre comptable du gouvernement ⁽¹⁾**

Caisse de dépôt et placement du Québec (31 décembre)
Cautionnements individuels des agents de voyages
Comité Entraide – secteurs public et parapublic (31 décembre)
Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (31 décembre)
Commission de la construction du Québec (31 décembre)
Conseil de gestion de l'assurance parentale (31 décembre)
Curateur public (partie fiduciaire) (31 décembre)
Fonds central de soutien à la réinsertion sociale (31 décembre)
Fonds d'assurance-garantie administré par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec
Fonds d'assurance parentale (31 décembre)
Fonds d'assurance-récolte
Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles
Fonds des pensions alimentaires (partie fiduciaire)
Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages
Fonds d'indemnisation des services financiers
Fonds du compte de stabilisation du revenu agricole
Fonds en fidéicommiss
Fonds en fidéicommiss – Taxe sur les produits et services
Fonds national de formation de la main-d'œuvre
Hydro-Québec – Régime de retraite (31 décembre)
Ministère du Revenu – Biens sous administration (31 décembre)
Régie des rentes du Québec

(1) Ces organismes et fonds ont généralement une année financière qui se termine le 31 mars. Dans le cas contraire, la date de fin d'exercice est indiquée entre parenthèses.

Détail des revenus

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2007

	2007		2006
	Budget	Résultats réels	Résultats réels
	(en millions de dollars)		
Impôt sur le revenu et les biens			
Impôt sur le revenu des particuliers		18 480	16 450
Cotisations au Fonds des services de santé		5 601	5 563
Impôt des sociétés		4 779	4 787
	<u>27 523</u>	<u>28 860</u>	<u>26 800</u>
Taxes à la consommation			
Vente		9 931	9 656
Carburants		1 728	1 708
Tabac		758	818
Boissons alcooliques		422	414
Pari mutuel		12	13
	<u>13 237</u>	<u>12 851</u>	<u>12 609</u>
Droits et permis			
Véhicules automobiles		1 006	828
Ressources naturelles		208	354
Autres		427	324
	<u>1 265</u>	<u>1 641</u>	<u>1 506</u>
Revenus divers			
Ventes de biens et services		2 341	2 330
Intérêts		705	583
Amendes, confiscations et recouvrements		516	514
	<u>2 934</u>	<u>3 562</u>	<u>3 427</u>
Revenus provenant des entreprises du gouvernement			
Société des alcools du Québec		710	657
Loto-Québec		1 391	1 537
Hydro-Québec		4 043	2 323
Autres		84	37
Revenus affectés au Fonds des générations		(500)	
	<u>4 758</u>	<u>5 728</u>	<u>4 554</u>
Revenus du Fonds des générations	<u>74</u>	<u>584</u>	
Total des revenus autonomes	<u>49 791</u>	<u>53 226</u>	<u>48 896</u>
Transferts du gouvernement fédéral			
Péréquation		5 539	4 798
Transferts pour la santé		3 649	3 185
Transferts pour l'enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux		1 070	1 034
Autres programmes		1 712	2 105
Total des transferts du gouvernement fédéral	<u>11 999</u>	<u>11 970</u>	<u>11 122</u>
Total des revenus	<u>61 790</u>	<u>65 196</u>	<u>60 018</u>

Détail des dépenses

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2007

	2007		2006
	Budget	Résultats réels	Résultats réels
	(en millions de dollars)		
PAR SUPERCATÉGORIE ET CATÉGORIE			
Transfert			
Rémunération		23 780	22 632
Fonctionnement		5 510	5 387
Capital ⁽¹⁾		1 679	1 507
Intérêt ⁽¹⁾		1 125	1 223
Support		13 429	12 971
		45 523	43 720
Rémunération		5 033	4 513
Fonctionnement ⁽²⁾		3 938	3 446
Créances douteuses et autres provisions		596	743
Sous-total	53 828	55 090	52 422
Service de la dette			
Intérêts sur la dette ⁽³⁾		5 981	4 964
Moins			
Revenus d'intérêts sur les prêts et avances aux réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation		647	208
Revenus sur les placements temporaires		133	28
		5 201	4 728
Intérêts au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs ⁽⁴⁾		2 693	2 831
Sous-total	7 888	7 894	7 559
Déficit annuel des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation		219	
Total des dépenses	61 716	63 203	59 981

(1) Après déduction de 53 millions de dollars, en 2006-2007 de revenus des fonds d'amortissement afférents à des emprunts des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation (55 millions de dollars en 2005-2006).

(2) Incluant 1 154 millions de dollars en 2006-2007 (961 millions de dollars en 2005-2006) au titre d'amortissement et réductions de valeur des immobilisations.

(3) Après déduction de 219 millions de dollars de revenus de placement des fonds d'amortissement des emprunts (268 millions de dollars en 2005-2006).

(4) Après déduction de 1 440 millions de dollars de revenus de placement en 2006-2007 du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (1 230 millions de dollars en 2005-2006) et 24 millions de dollars du Fonds du régime de rentes de survivants.

Placements temporaires ^{(1) (2)}
AU 31 MARS 2007

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
	(en millions de dollars)	
Bons du trésor	1 021	514
Billets	1 795	1 893
Certificats de dépôt	825	165
Acceptations bancaires	2 100	235
Obligations	38	62
Papiers commerciaux	272	25
Autres	<u>73</u>	<u>33</u>
	<u><u>6 124</u></u>	<u><u>2 927</u></u>

(1) Les taux de rendement des placements temporaires varient principalement de 2,0 % à 11,75 %.

(2) Incluant 1 179 millions de dollars au 31 mars 2007 (1 340 millions de dollars au 31 mars 2006) de titres émis par le gouvernement.

Débiteurs
 AU 31 MARS 2007

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
	(en millions de dollars)	
Agents et mandataires		
Impôt sur le revenu et les biens	1 276	1 105
Taxes à la consommation	2 272	1 851
Droits et permis	2	112
	<u>3 550</u>	<u>3 068</u>
Débiteurs		
Impôt sur le revenu et les biens	5 072	2 729
Taxes à la consommation	1 123	934
Droits et permis	194	153
Revenus divers	1 925	1 597
Recouvrements de dépenses et autres	377	376
	<u>8 691</u>	<u>5 789</u>
Provision pour créances douteuses	<u>(1 097)</u>	<u>(999)</u>
	<u>7 594</u>	<u>4 790</u>
Revenus provenant des entreprises du gouvernement - dividendes	225	117
Transferts du gouvernement fédéral	1 699	1 440
Comptes à fin déterminée	168	152
Intérêts courus sur placements	199	8
	<u>13 435</u>	<u>9 575</u>

Participations dans les entreprises du gouvernement

AU 31 MARS 2007

Participations dans les entreprises du gouvernement

			2007	2006
	Prêts et avances	Valeur de consolidation	Participations dans les entreprises du gouvernement	Participations dans les entreprises du gouvernement
			(en millions de dollars)	
Capital Financière agricole inc. ⁽¹⁾		23	23	22
Corporation d'hébergement du Québec ⁽⁶⁾		--	--	164
Financement-Québec ⁽⁶⁾		--	--	77
Fonds d'indemnisation du courtage immobilier ⁽²⁾		3	3	6
Hydro-Québec ^{(2) (5)}	7	21 002	21 009	18 418
Immobilière SHQ ⁽³⁾		61	61	49
IQ FIER inc. ^{(1) (5)}	87	(4)	83	44
IQ Immigrants Investisseurs inc. ⁽¹⁾		45	45	33
Loto-Québec ⁽¹⁾		135	135	135
Société de développement de la Baie-James ⁽⁶⁾		--	--	7
Société de l'assurance automobile du Québec ⁽⁶⁾		--	--	(75)
Société des alcools du Québec ⁽¹⁾		37	37	36
Société des établissements de plein air du Québec ⁽⁶⁾		--	--	41
Société générale de financement du Québec ⁽²⁾		1 996	1 996	1 848
Société Innovatech du Grand Montréal ⁽⁴⁾		5	5	5
Société Innovatech du Sud du Québec ⁽¹⁾		14	14	10
Société Innovatech Québec et Chaudière - Appalaches ⁽¹⁾		57	57	70
Société Innovatech Régions ressources ⁽⁴⁾		29	29	28
Total	94	23 403	23 497	20 918

(1) La valeur de consolidation a été établie à partir d'états financiers vérifiés au 31 mars 2007.

(2) La valeur de consolidation a été établie à partir d'états financiers vérifiés au 31 décembre 2006 et ajustée avec les résultats intermédiaires non vérifiés au 31 mars 2007.

(3) La valeur de consolidation a été établie à partir d'états financiers vérifiés au 31 décembre 2006.

(4) La valeur de consolidation a été établie à partir d'états financiers non vérifiés au 31 mars 2007.

(5) Les prêts et avances à Hydro-Québec ont une échéance indéterminée, alors que ceux de IQ FIER inc. ne portent pas intérêt et viennent à échéance entre juin 2020 et septembre 2021.

(6) En 2006-2007, le statut d'entreprise de ces entités a été modifié pour celui d'organisme du gouvernement, en raison soit de l'intégration au périmètre comptable des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation, soit de l'évolution de leurs activités d'exploitation et de leur situation financière.

Participations dans les entreprises du gouvernement (suite)
 AU 31 MARS 2007

Sommaire des états financiers des entreprises du gouvernement

	2007		
	État des résultats		
	Revenus	Dépenses	Surplus (déficit)
	(en millions de dollars)		
Capital Financière agricole inc. ⁽¹⁾	1	2	(1)
Corporation d'hébergement du Québec ⁽⁶⁾			
Financement-Québec ⁽⁶⁾			
Fonds d'indemnisation du courtage immobilier ⁽²⁾	1	4	(3)
Hydro-Québec ⁽²⁾	12 105	8 364	3 741
Immobilière SHQ ⁽²⁾	201	189	12
IQ FIER inc. ⁽¹⁾	1	4	(3)
IQ Immigrants Investisseurs inc. ⁽¹⁾	104	92	12
Loto-Québec ⁽¹⁾	3 700	2 232	1 468
Société de développement de la Baie-James ⁽⁶⁾			
Société de l'assurance automobile du Québec ⁽⁶⁾			
Société des alcools du Québec ⁽¹⁾	2 367	1 657	710
Société des établissements de plein air du Québec ⁽⁶⁾			
Société générale de financement du Québec ⁽²⁾	1 565	1 490	75
Société Innovatech du Grand Montréal ⁽³⁾			
Société Innovatech du Sud du Québec ⁽¹⁾	7	3	4
Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches ⁽¹⁾	4	16	(12)
Société Innovatech Régions ressources ⁽³⁾			
	<u>20 056</u>	<u>14 053</u>	<u>6 003</u>
Revenus affectés au Fonds des générations			(500)
Redressements ⁽⁴⁾			
Ajustements ⁽⁵⁾			225
			<u>5 728</u>

(1) La valeur de consolidation a été établie à partir d'états financiers vérifiés au 31 mars 2007.

(2) La valeur de consolidation a été établie à partir d'états financiers vérifiés au 31 décembre 2006.

(3) La valeur de consolidation a été établie à partir d'états financiers non vérifiés au 31 mars 2007.

(4) Les redressements découlent principalement de l'application depuis le 1^{er} janvier 2007, par certaines entreprises du gouvernement, des nouvelles normes de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) pour le secteur privé relatives aux instruments financiers.

(5) Les ajustements découlent principalement des résultats intérimaires non vérifiés au 31 mars 2007.

(6) En 2006-2007, le statut d'entreprise de ces entités a été modifié pour celui d'organisme du gouvernement, en raison soit de l'intégration au périmètre comptable des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation, soit de l'évolution de leurs activités d'exploitation et de leur situation financière.

						2007	2006
Actifs			Passifs				
Actifs financiers	Actifs non financiers	Total	Dettes	Autres	Total	Avoir net	Avoir net
(en millions de dollars)							
23		23				23	22
						--	164
						--	77
3		3				3	6
7 808	55 440	63 248	35 828 ⁽⁷⁾	8 580	44 408	18 840	17 376
452	1 639	2 091	1 975	55	2 030	61	49
85		85	87	2	89	(4)	(1)
2 581	80	2 661	2 610	6	2 616	45	33
305	772	1 077		942	942	135	135
						--	7
						--	(71)
305	268	573	7	529	536	37	36
						--	41
1 262	1 267	2 529	410 ⁽⁸⁾	219	629	1 900	1 824
13		13	8		8	5	5
14		14				14	10
57		57				57	70
29		29				29	28
<u>12 937</u>	<u>59 466</u>	<u>72 403</u>	<u>40 925</u>	<u>10 333</u>	<u>51 258</u>	<u>21 145</u>	<u>19 811</u>
						830	
						<u>1 428</u>	<u>1 055</u>
						<u>23 403</u>	<u>20 866</u>

(7) Le gouvernement garantit des emprunts contractés en différentes monnaies par cette entreprise. La valeur nette de ces emprunts s'élève à 34 742 millions de dollars au 31 mars 2007 (33 917 millions de dollars au 31 mars 2006). Ce montant inclut une garantie financière pour Gentilly-2 de 685 millions de dollars en 2007 (525 millions de dollars en 2006), pour laquelle Hydro-Québec a constitué une fiducie de 36 millions de dollars (32 millions de dollars en 2006).

(8) Les emprunts au montant de 341 millions de dollars au 31 décembre 2006 (368 millions de dollars en 2005) de certaines entreprises et filiales de la Société sont garantis par différents types de sûretés sur les débiteurs, stocks et autres actifs corporels et incorporels ainsi que par des hypothèques sur l'universalité des biens dont la valeur comptable totalise 962 millions de dollars au 31 décembre 2006 (956 millions de dollars en 2005).

Participations dans les entreprises du gouvernement (suite)
 AU 31 MARS 2007

Échéancier des dettes après incidence des instruments financiers dérivés

	Remboursement des dettes à long terme pour les prochains exercices					2013 et	Total
	2008	2009	2010	2011	2012	suivants	
	(en millions de dollars)						
Hydro-Québec	1 352	1 520	1 585	386	3 058	27 927	35 828
Immobilière SHQ	70	74	79	85	91	1 576	1 975
IQ FIER inc.						87	87
IQ Immigrants Investisseurs inc.	319	535	706	516	534		2 610
Société des alcools du Québec	1	1	1	2	2		7
Société générale de financement du Québec	106	24	19	21	27	213	410
Société Innovatech du Grand Montréal						8	8
	<u>1 848</u>	<u>2 154</u>	<u>2 390</u>	<u>1 010</u>	<u>3 712</u>	<u>29 811</u>	<u>40 925</u> ⁽¹⁾

(1) Dont 236 millions de dollars de dettes contractées auprès du gouvernement.

Participations dans les entreprises du gouvernement (suite)

AU 31 MARS 2007

Quotes-parts du gouvernement dans les redressements effectués par des entreprises du gouvernement

Depuis le 1^{er} janvier 2007, certaines entreprises du gouvernement doivent se conformer aux nouvelles normes de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) pour le secteur privé relatives aux instruments financiers. Elles ont adopté les recommandations du chapitre 3855 du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA), « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », qui présente les exigences relatives à la comptabilisation et à l'évaluation des instruments financiers, et du chapitre 3865, « Couvertures », qui précise la manière d'appliquer la comptabilité de couverture et les informations à fournir dans ce contexte. Elles ont aussi adopté les recommandations du chapitre 3861, « Instruments financiers – informations à fournir et présentation », et du chapitre 1530, « Résultat étendu ». Ce dernier établit des normes d'information et de présentation concernant le résultat étendu, qui regroupe le bénéfice net et les autres éléments du résultat étendu.

Hydro-Québec

L'application de ces nouvelles normes a eu pour effet d'augmenter les bénéfices non répartis de la Société de 298 millions de dollars au 1^{er} janvier 2007. Cette augmentation s'explique essentiellement par l'abolition des règles transitoires liées à l'application de la note d'orientation concernant la comptabilité NOC-13 du Manuel de l'ICCA, intitulée « Relations de couverture », par l'inefficacité cumulée des couvertures et par le passage de la méthode linéaire à la méthode du taux d'intérêt effectif pour l'amortissement des actifs et des passifs financiers.

Également, l'application de ces nouvelles normes a eu pour effet d'augmenter de 479 millions de dollars le cumul des autres éléments du résultat étendu au 1^{er} janvier 2007. Cette hausse découle essentiellement de la comptabilisation de la partie efficace des relations de couverture de flux de trésorerie.

Le gouvernement a donc corrigé et augmenté au 1^{er} avril 2006 sa participation dans cette entreprise de 777 millions de dollars, sans redresser les résultats des années antérieures.

Société générale de financement du Québec

L'application de ces nouvelles normes a eu pour effet de diminuer le déficit cumulé de la Société de 4 millions de dollars au 1^{er} janvier 2007. Cette diminution s'explique essentiellement par la comptabilisation de l'ajustement de la juste valeur de la dette à long terme au 1^{er} janvier 2007 d'une filiale consolidée ligne par ligne dans les états financiers de la Société.

Participations dans les entreprises du gouvernement (suite)

AU 31 MARS 2007

Quotes-parts du gouvernement dans les redressements effectués par des entreprises du gouvernement (suite)**Société générale de financement du Québec** (suite)

Également, l'application de ces nouvelles normes a eu pour effet d'augmenter de 49 millions de dollars le cumul des autres éléments du résultat étendu au 1^{er} janvier 2007. Cette hausse découle essentiellement de la comptabilisation de l'ajustement de la juste valeur des actifs disponibles à la vente au 1^{er} janvier 2007, soit les placements à long terme dans les filiales de la Société.

Le gouvernement a donc corrigé et augmenté au 1^{er} avril 2006 sa participation dans cette entreprise de 53 millions de dollars, sans redresser les résultats des années antérieures.

Impact total

Ces redressements ont eu pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants:

	<u>2007</u>
	(en millions de dollars)
Participations dans les entreprises du gouvernement	830
Déficits cumulés et dette nette au début de l'exercice	(830)

L'impact de ces nouvelles normes sur les revenus provenant des entreprises du gouvernement de l'exercice ne peut être établi.

*Engagements***Hydro-Québec**

Hydro-Québec prévoit des investissements en immobilisations de 4 204 millions de dollars en 2007 (3 972 millions de dollars en 2006).

Au 31 décembre 2006, la Société avait pris des engagements en vertu de contrats d'achat d'électricité, ces contrats représentant une puissance installée d'environ 3 960 MW. Elle prévoit acheter annuellement environ 13 TWh d'énergie au cours de la durée de ces contrats, qui s'étalent jusqu'en 2045. La plupart de ces contrats comportent des clauses de renouvellement.

Participations dans les entreprises du gouvernement (suite)

AU 31 MARS 2007

*Engagements (suite)***Hydro-Québec (suite)**

Compte tenu de l'ensemble des contrats d'achat d'électricité, la Société prévoit effectuer les paiements suivants au cours des cinq prochains exercices :

	<u>31 décembre 2006</u>
	(en millions de dollars)
2007	942
2008	1 047
2009	1 132
2010	1 166
2011	1 189
Total	<u><u>5 476</u></u>

IQ Immigrants Investisseurs inc.

Dans le cours normal de ses activités, cette entreprise a contracté divers engagements pour un montant de 142 millions de dollars en 2007 (142 millions de dollars en 2006). Ceux-ci représentent les montants de contributions financières non remboursables dont le déboursement n'a pas été autorisé, de même que les sommes affectées aux contributions financières à Emploi-Québec dont la dépense n'a pas été encourue par celui-ci. Le montant total de ces engagements ne représente pas nécessairement les besoins de liquidités futurs, car certains de ceux-ci peuvent être résiliés sans avoir donné lieu à des sorties de fonds.

Par ailleurs, la Société s'est engagée pour un montant de 35 millions de dollars en 2007 (24 millions de dollars en 2006) à verser des honoraires aux intermédiaires financiers pour le démarchage d'immigrants investisseurs, pour la recherche d'entreprises à recommander et pour la fermeture de dossiers d'immigrants investisseurs.

Participations dans les entreprises du gouvernement (suite)

AU 31 MARS 2007

*Engagements (suite)***IQ FIER inc.**

Dans le cours normal de ses activités, cette entreprise a contracté divers engagements pour un montant de 219 millions de dollars (205 millions en 2006). Ceux-ci représentent les ententes d'investissements autorisées par la Société. Le montant total de ces engagements ne représente pas nécessairement les besoins de liquidités futurs, car certains de ceux-ci expireront ou pourront être résiliés sans avoir donné lieu à des sorties de fonds.

Société générale de financement du Québec

La Société s'est engagée à faire l'acquisition d'immobilisations corporelles et l'achat de services et de matières premières totalisant 37 millions de dollars au cours des prochains exercices (31 millions en 2006).

Diverses entreprises

Certaines entreprises du gouvernement se sont engagées, au 31 mars 2007, en vertu de contrats de location-exploitation et de baux à long terme à effectuer des paiements minimaux exigibles non actualisés pour des montants totalisant 491 millions de dollars (556 millions de dollars en 2006).

Échéancier

	<u>2007</u>
	(en millions de dollars)
2008	72
2009	70
2010	65
2011	59
2012	<u>47</u>
	313
2013-2017	<u>178</u>
	<u><u>491</u></u>

Dans le cours normal de leurs activités, certaines entreprises contractent divers engagements. Ces derniers totalisant 141 millions de dollars (164 millions de dollars en 2006) représentent des engagements autorisés qui n'avaient pas été déboursés au 31 mars 2007. Certains de ces montants pourraient ne pas être versés si les événements ne sont pas réalisés.

Participations dans les entreprises du gouvernement (suite)

AU 31 MARS 2007

*Éventualité***Hydro-Québec**

Hydro-Québec a fourni aux acquéreurs de ses participations des garanties concernant l'ensemble des déclarations et garanties contenues dans les conventions de vente, pour lesquelles aucun passif n'a été comptabilisé. Le risque éventuel maximal quantifiable en vertu de ces garanties représente environ 322 millions de dollars. Les déclarations et garanties d'Hydro-Québec sont valables pour une période se terminant au plus tard le 24 février 2008, sauf en ce qui a trait aux passifs fiscaux éventuels et à certaines autres déclarations usuelles, qui sont en vigueur jusqu'à l'échéance des périodes de prescription applicables.

Au 31 mars 2007, la responsabilité potentielle maximale au titre des lettres de crédit ou des cautionnements s'élevait à 391 millions de dollars (410 millions de dollars en 2006). De ce montant, 310 millions de dollars (313 millions de dollars en 2006) concernent les achats d'énergie et un passif de 14 millions de dollars (23 millions de dollars en 2006) a été comptabilisé à cet égard. Certaines garanties viennent à échéance entre 2007 et 2019, alors que d'autres ont une échéance indéterminée.

Opérations et soldes importants des entreprises avec les ministères, les organismes et les fonds spéciaux

	<u>2007</u>
	(en millions de dollars)
Opérations interorganismes	
Revenus	156
Dépenses	855
Soldes interorganismes	
Actifs financiers	2 885
Actifs non financiers- Revenus reportés en diminution des immobilisations	71
Dette à long terme	248
Autres passifs	454
Avoir net	
Dividendes	
Hydro-Québec	2 342
Loto-Québec	1 391
Société des alcools du Québec	709
Contributions au gouvernement du Québec pour des comptes à fin déterminée	61

Placements à long terme

AU 31 MARS 2007

	2007			2006	
	Actions et mise de fonds ⁽⁶⁾	Obligations et billets	Prêts et avances ⁽⁶⁾	Total	Total
	(en millions de dollars)				
Municipalités et organismes municipaux					
Municipalités		5 ⁽¹⁾		5	3
Organismes municipaux			1 ⁽¹⁾	1	2
		<u>5</u>	<u>1</u>	<u>6</u>	<u>5</u>
Particuliers, organismes, entreprises et autres					
Étudiants			831 ⁽²⁾	831	817
Entreprises	198	18 ⁽⁸⁾	1 120 ^{(3) (4) (5)}	1 336	1 726
Universités exclues du périmètre comptable		1 265 ^{(7) (8)}		1 265	--
Organismes fiduciaires et sans but lucratif			31 ⁽⁸⁾	31	31
Autres		121 ⁽⁸⁾	803 ⁽⁸⁾	924	910
	<u>198</u>	<u>1 404</u>	<u>2 785</u>	<u>4 387</u>	<u>3 484</u>
Provisions pour moins-values	<u>(38)</u>		<u>(828)</u>	<u>(866)</u>	<u>(1 007)</u>
	<u>160</u>	<u>1 404</u>	<u>1 957</u>	<u>3 521</u>	<u>2 477</u>
Fonds d'amortissement afférent à des emprunts d'établissements universitaires du Québec			161 ⁽⁹⁾	161	201
Réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation					
Financement-Québec				--	1 030
Corporation d'hébergement du Québec				--	1 916
Actifs pour financer les immobilisations des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation				--	544
				<u>--</u>	<u>3 490</u>
	<u>160</u>	<u>1 409</u>	<u>2 119</u>	<u>3 688</u>	<u>6 173</u>

- (1) Les obligations et billets et les prêts et avances aux municipalités et aux organismes municipaux portent intérêt à des taux variant de 3,55 % à 10,0 %.
- (2) Les prêts et avances aux étudiants portent intérêt à des taux variant de 4,25 % à 14,875 %.
- (3) Les prêts aux entreprises portent intérêt à des taux pouvant atteindre 15,0 %.
- (4) Les garanties reçues à l'égard des prêts et avances sont de 151 millions de dollars au 31 mars 2007 (118 millions de dollars au 31 mars 2006).
- (5) Les prêts et avances comprennent, entre autres, des prêts qui présentent des clauses particulières de remboursement basées sur des redevances, pour un montant total de 100 millions de dollars.
- (6) Ces placements ont été réduits de 331 millions de dollars au 31 mars 2007 pour refléter la portion subvention reliée à des conditions avantageuses importantes.
- (7) Les obligations et billets aux universités exclues du périmètre comptable du gouvernement ont financé des investissements en immobilisations et sont remboursables principalement au moyen de crédits budgétaires ultérieurs du gouvernement.
- (8) Tous les autres prêts et avances ainsi que les obligations et billets portent intérêt à des taux pouvant atteindre 12,25 %.
- (9) En vertu de la *Loi sur les investissements universitaires (L.R.Q., c. I-17)*, le gouvernement a créé un fonds d'amortissement dont les sommes déposées par le ministre responsable sont affectées exclusivement au remboursement d'emprunts (principal et intérêts) pour le financement d'immobilisations des établissements universitaires du Québec.

Placements à long terme (suite)
AU 31 MARS 2007*Échéancier des placements*

	<u>2007</u>
	(en millions de dollars)
2008	488
2009	401
2010	360
2011	251
2012	551
	<u>2 051</u>
2013-2017	1 208
2018-2022	58
2023-2027	15
2028-2032	23
2033 et plus	270
	<u>3 625</u>
Échéance indéterminée	394
	<u>4 019</u>
Montant imputé aux résultats pour refléter la portion subvention reliée à des placements à long terme assortis de conditions avantageuses importantes	(331)
	<u><u>3 688</u></u>

Fonds des générations

AU 31 MARS 2007

Le Fonds des générations, créé le 1^{er} janvier 2007 en vertu de la *Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations (L.R.Q., c. R-2.2.0.1)*, a pour objet de réduire la dette du gouvernement. En vertu de la loi, ce fonds est affecté exclusivement au remboursement de la dette du gouvernement.

Revenus
pour l'année financière terminée le 31 mars 2007

	2007	
	Budget	Résultats réels
	(en millions de dollars)	
Revenus propres		
Redevances hydrauliques	73	76
Biens non réclamés		5
Revenus de placement		
Revenus sur dépôts à participation	1	2
Intérêts sur dépôts à vue		1
Total des revenus propres	<u>74</u>	<u>84</u>
Revenus affectés par le gouvernement		
Revenus provenant de la vente de la participation d'Hydro-Québec dans Transelec Chile		500
Revenus	<u><u>74</u></u>	<u><u>584</u></u>

Fonds des générations (suite)
 AU 31 MARS 2007

 Évolution du solde du fonds
 pour l'année financière terminée le 31 mars 2007

	<u>2007</u>
	(en millions de dollars)
Solde au début	--
Plus	
Revenus	<u>584</u>
Solde à la fin	<u><u>584</u></u>

 État de la situation financière
 au 31 mars 2007

	<u>2007</u>
	(en millions de dollars)
Dépôts à la Caisse de dépôt et placement du Québec	
Dépôts à vue	28
Revenus de placement à recevoir	2
Dépôts à participation ⁽¹⁾	<u>544</u>
	<u>574</u>
Débiteurs	<u>10</u>
Solde du fonds	<u><u>584</u></u>

(1) Les dépôts à participation dans un fonds particulier à la Caisse de dépôt et placement du Québec sont exprimés en unités. Ces unités sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la Caisse, à la valeur marchande de l'avoir net du fonds à la fin de chaque mois. Au 31 mars 2007, le Fonds des générations possédait 543 479 unités de participation dont la juste valeur des unités était de 546 millions de dollars.

Découvert bancaire
AU 31 MARS 2007

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
	(en millions de dollars)	
Chèques en circulation	<u>764</u>	<u>624</u>
Moins		
Espèces en banque	360	272
Espèces et effets en main et dépôts en circulation	<u>220</u>	<u>125</u>
	<u>580</u>	<u>397</u>
	<u><u>184</u></u>	<u><u>227</u></u>

Créditeurs et frais à payer

AU 31 MARS 2007

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
	(en millions de dollars)	
Rémunération ^{(1) (2)}	1 548	1 117
Impôts et taxes à rembourser		
Impôt sur le revenu et les biens	2 532	187
Taxes à la consommation	1 362	189
Fournisseurs	1 758	1 373
Avances des fonds en fidéicommis	187	434
Comptes d'accord de perception fiscale	21	101
Intérêts courus sur emprunts	2 766	2 342
Transferts ⁽¹⁾	<u>2 737</u>	<u>3 039</u>
	<u><u>12 911</u></u>	<u><u>8 782</u></u>

(1) Incluant une provision pour l'équité salariale de 450 millions de dollars (1 171 millions de dollars au 31 mars 2006) répartie entre les postes Rémunération et Transferts.

(2) Incluant les vacances et le temps supplémentaire à payer.

Revenus reportés

AU 31 MARS 2007

	2007	2006
	(en millions de dollars)	
Droits d'immatriculation et de permis de conduire	591	572
Transferts du gouvernement fédéral ⁽¹⁾	1 311	1 028
Contributions reportées liées à l'acquisition d'immobilisations	715	485
Frais de garantie d'emprunts d'Hydro-Québec	127	--
Comptes à fin déterminée	70	96
Autres	105	39
	2 919	2 220

(1) Ces sommes sont grevées d'affectations d'origine externe et doivent être utilisées pour les fins suivantes :

	2007			2006	
	Solde au début	Nouveaux transferts	Constatation aux revenus	Solde à la fin	Solde à la fin
	(en millions de dollars)				
Infrastructures municipales et locales	233	233	105	361	233
Réduction du temps d'attente (en santé)	704		423	281	704
Infrastructures en matière d'éducation postsecondaire		235		235	
Logement abordable		188		188	
Infrastructures de transport en commun		116		116	
Entretien de barrages reçus du gouvernement fédéral		44		44	
Logement des autochtones hors réserve		38		38	
Autres	91	16	59	48	91
	1 028	870	587	1 311	1 028

Autres passifs
AU 31 MARS 2007

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
	(en millions de dollars)	
Provision pour pertes sur les interventions financières garanties	601	711
Passif environnemental	463	--
Provision pour financer les immobilisations d'établissements universitaires du Québec	161	201
Provision pour financer les immobilisations des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation	<u>--</u>	<u>544</u>
	<u><u>1 225</u></u>	<u><u>1 456</u></u>

Dettes

AU 31 MARS 2007

Monnaie	2007							
	Directe		Réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation		Travaux d'organismes municipaux		Total	
	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien
		(en millions de dollars)		(en millions de dollars)		(en millions de dollars)		(en millions de dollars)
EN DOLLAR CANADIEN								
Emprunts temporaires ⁽¹⁾	1 951	1 951	1 415	1 415			3 366	3 366
Bons du trésor	2 950	2 950	323	323	23	23	3 296	3 296
Produits d'épargne	4 879	4 879					4 879	4 879
Obligations et billets	57 692	57 692	12 293	12 293	2 558	2 558	72 543	72 543
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	130	130					130	130
Contrats d'échange de devises	23 748	23 748	1 714	1 714			25 462	25 462
	91 350	91 350	15 745	15 745	2 581	2 581	109 676	109 676
EN DOLLAR AMÉRICAIN								
Obligations et billets	13 046	15 041	500	576			13 546	15 617
Contrats d'échange de devises	(12 114)	(13 966)	(500)	(576)			(12 614)	(14 542)
	932	1 075	--	--			932	1 075
EN YEN								
Obligations et billets	450 054	4 413					450 054	4 413
Contrats d'échange de devises	(237 700)	(2 331)					(237 700)	(2 331)
	212 354	2 082					212 354	2 082
EN EURO								
Obligations et billets	7 518	11 591	650	1 002			8 168	12 593
Contrats d'échange de devises	(5 478)	(8 447)	(650)	(1 002)			(6 128)	(9 449)
	2 040	3 144	--	--			2 040	3 144
EN FRANC SUISSE								
Obligations et billets	1 496	1 423					1 496	1 423
Contrats d'échange de devises	1 768	1 681					1 768	1 681
	3 264	3 104					3 264	3 104
Montants à reporter		100 755		15 745		2 581		119 081

Dettes (suite)
AU 31 MARS 2007

Monnaie	2007							
	Directe		Réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation		Travaux d'organismes municipaux		Total	
	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien
		(en millions de dollars)		(en millions de dollars)		(en millions de dollars)		(en millions de dollars)
Montants reportés		100 755		15 745		2 581		119 081
EN LIVRE STERLING								
Obligations et billets	199	452					199	452
Contrats d'échange de devises	(200)	(454)					(200)	(454)
	(1)	(2)					(1)	(2)
EN PESO MEXICAIN								
Obligations et billets	1 500	157					1 500	157
Contrats d'échange de devises	(1 500)	(157)					(1 500)	(157)
	--	--					--	--
EN DOLLAR AUSTRALIEN								
Obligations et billets	647	604					647	604
Contrats d'échange de devises	(647)	(604)					(647)	(604)
	--	--					--	--
EN DOLLAR NÉO-ZÉLANDAIS								
Obligations et billets	299	247					299	247
Contrats d'échange de devises	(299)	(247)					(299)	(247)
	--	--					--	--
EN DOLLAR HONG-KONGAIS								
Obligations et billets	750	111					750	111
Contrats d'échange de devises	(750)	(111)					(750)	(111)
	--	--					--	--
		100 753		15 745		2 581		119 079
Moins								
Fonds d'amortissement		4 190		145		59		4 394
Dettes avant gain (perte) de change reporté		96 563		15 600		2 522		114 685
Gain (perte) de change reporté		1 885						1 885
		98 448		15 600		2 522		116 570

(1) Les emprunts temporaires en 2007 comprennent des acceptations et emprunts bancaires pour 240 millions de dollars et des billets à escompte pour 3 126 millions de dollars.

Dettes (suite)
AU 31 MARS 2007

	2006							
	Directe		Réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation		Travaux d'organismes municipaux		Total	
	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien
		(en millions de dollars)		(en millions de dollars)		(en millions de dollars)		(en millions de dollars)
Monnaie								
EN DOLLAR CANADIEN								
Emprunts temporaires ⁽¹⁾	1 376	1 376					1 376	1 376
Bons du trésor	2 895	2 895	331	331	74	74	3 300	3 300
Produits d'épargne	4 580	4 580					4 580	4 580
Obligations et billets	48 129	48 129	2 711	2 711	2 274	2 274	53 114	53 114
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	136	136					136	136
Contrats d'échange de devises	22 791	22 791	3	3	400	400	23 194	23 194
	79 907	79 907	3 045	3 045	2 748	2 748	85 700	85 700
EN DOLLAR AMÉRICAIN								
Obligations et billets	13 168	15 369	3	3	143	167	13 314	15 539
Contrats d'échange de devises	(11 579)	(13 516)	(3)	(3)	(143)	(167)	(11 725)	(13 686)
	1 589	1 853	--	--	--	--	1 589	1 853
EN YEN								
Obligations et billets	452 450	4 494					452 450	4 494
Contrats d'échange de devises	(165 599)	(1 645)					(165 599)	(1 645)
	286 851	2 849					286 851	2 849
EN EURO								
Obligations et billets	7 562	10 714			99	141	7 661	10 855
Contrats d'échange de devises	(7 577)	(10 736)			(99)	(141)	(7 676)	(10 877)
	(15)	(22)			--	--	(15)	(22)
EN FRANC SUISSE								
Obligations et billets	1 003	899					1 003	899
Contrats d'échange de devises	5 272	4 723					5 272	4 723
	6 275	5 622					6 275	5 622
Montants à reporter		90 209		3 045		2 748		96 002

Dettes (suite)
AU 31 MARS 2007

		2006							
Monnaie	Directe		Réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation		Travaux d'organismes municipaux		Total		
	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien	
		(en millions de dollars)		(en millions de dollars)		(en millions de dollars)		(en millions de dollars)	
Montants reportés		90 209		3 045		2 748		96 002	
EN LIVRE STERLING									
Obligations et billets	199	404					199	404	
Contrats d'échange de devises	(200)	(406)					(200)	(406)	
	(1)	(2)					(1)	(2)	
EN PESO MEXICAIN									
Obligations et billets	1 500	161					1 500	161	
Contrats d'échange de devises	(1 500)	(161)					(1 500)	(161)	
	--	--					--	--	
EN DOLLAR AUSTRALIEN									
Obligations et billets	646	541					646	541	
Contrats d'échange de devises	(646)	(541)					(646)	(541)	
	--	--					--	--	
EN DOLLAR NÉO-ZÉLANDAIS									
Obligations et billets	299	215					299	215	
Contrats d'échange de devises	(299)	(215)					(299)	(215)	
	--	--					--	--	
		90 207		3 045		2 748		96 000	
Moins									
Fonds d'amortissement		3 851		68		70		3 989	
Dettes avant gain (perte) de change reporté		86 356		2 977		2 678		92 011	
Gain (perte) de change reporté		1 606						1 606	
		87 962		2 977		2 678		93 617	

(1) Les emprunts temporaires en 2006 comprennent des acceptations et emprunts bancaires pour 149 millions de dollars, des billets au pair pour 958 millions de dollars et des billets à escompte pour 269 millions de dollars.

Dettes (suite)
AU 31 MARS 2007

Fonds d'amortissement

Évolution du solde du fonds
pour l'année financière terminée le 31 mars 2007

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
	(en millions de dollars)	
Solde au début	3 989	3 525
Redressement	64	
Solde au début redressé	<u>4 053</u>	<u>3 525</u>
Plus		
Versement du Fonds consolidé du revenu	150	196
Revenu net	<u>219</u>	<u>268</u>
	<u>4 422</u>	<u>3 989</u>
Moins		
Sommes utilisées pour le remboursement des dettes	<u>(28)</u>	<u>--</u>
Solde à la fin	<u><u>4 394</u></u> ⁽¹⁾	<u><u>3 989</u></u> ⁽¹⁾

État de la situation financière
au 31 mars 2007

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
	(en millions de dollars)	
Placements		
Bons du trésor	77	62
Obligations et billets	<u>4 245</u>	<u>3 824</u>
	<u>4 322</u>	<u>3 886</u>
Autres éléments d'actifs		
Débiteurs et intérêts courus	51	75
Perte de change reportée	<u>21</u>	<u>28</u>
	<u>72</u>	<u>103</u>
Solde du fonds	<u><u>4 394</u></u> ⁽¹⁾	<u><u>3 989</u></u> ⁽¹⁾

(1) Incluant un montant de 204 millions de dollars (138 millions de dollars en 2006), dont 145 millions de dollars (68 millions de dollars en 2006) pour le Fonds d'amortissement des emprunts pour financer les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation, et 59 millions de dollars (70 millions de dollars en 2006) pour le Fonds d'amortissement de la Société québécoise d'assainissement des eaux.

**Investissement net dans les réseaux de la santé
et des services sociaux et de l'éducation**
AU 31 MARS 2007

Investissement net dans les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation

	2007		Investisse- ment net dans les réseaux
	Prêts et avances ⁽¹⁾	Surplus (déficits) cumulés	
	(en millions de dollars)		
Réseau de la santé et des services sociaux			
Agences et établissements publics	6 467	(2 306) ⁽²⁾	4 161
Réseau de l'éducation			
Commissions scolaires	4 585	(774) ⁽³⁾	3 811
Collèges	1 486	(474) ⁽³⁾	1 012
Université du Québec et ses constituantes	784	115 ⁽³⁾	899
	<u>13 322</u>	<u>(3 439)</u>	<u>9 883</u>

(1) Ces prêts et avances ont financé des investissements en immobilisations et sont remboursables principalement au moyen de crédits budgétaires ultérieurs du gouvernement.

(2) Ces données proviennent des états financiers vérifiés au 31 mars 2007, ajustés pour éliminer les écarts importants entre leurs conventions comptables et celles du gouvernement.

(3) Ces données proviennent des états financiers vérifiés au 30 juin 2006, pour les commissions scolaires et les collèges et au 31 mai 2006 pour l'Université du Québec et ses constituantes (à l'exception de l'Université du Québec à Montréal, pour laquelle les données proviennent d'états financiers non vérifiés), ajustés pour éliminer les écarts importants entre leurs conventions comptables et celles du gouvernement.

**Investissement net dans les réseaux de la santé
et des services sociaux et de l'éducation (suite)**
AU 31 MARS 2007

Sommaire des renseignements financiers sur les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation

	2007		Total
	Réseau de la santé et des services sociaux ⁽¹⁾	Réseau de l'éducation ⁽²⁾	
	(en millions de dollars)		
RÉSULTATS ET SURPLUS (DÉFICITS) CUMULÉS			
Dépenses			
Rémunération	9 868	8 320	18 188
Fonctionnement	6 323	3 009	9 332
Service de la dette	301	479	780
Total des dépenses	16 492	11 808	28 300
Revenus			
Impôts fonciers scolaires		1 313	1 313
Revenus provenant des usagers	943		943
Droits		179	179
Autres	1 038	1 277	2 315
Total des revenus	1 981	2 769	4 750
Dépenses nettes	14 511	9 039	23 550
Transferts du gouvernement	14 274	9 057	23 331
Surplus (déficit) annuel des réseaux	(237)	18	(219)
Surplus (déficits) cumulés au début	(2 069)	(1 151)	(3 220)
Surplus (déficits) cumulés à la fin	(2 306)	(1 133)	(3 439)

(1) Ces données proviennent des états financiers vérifiés au 31 mars 2007, ajustés pour éliminer les écarts importants entre leurs conventions comptables et celles du gouvernement.

(2) Ces données proviennent des états financiers vérifiés au 30 juin 2006, pour les commissions scolaires et les collèges et au 31 mai 2006 pour l'Université du Québec et ses constituantes (à l'exception de l'Université du Québec à Montréal, pour laquelle les données proviennent d'états financiers non vérifiés), ajustés pour éliminer les écarts importants entre leurs conventions comptables et celles du gouvernement.

**Investissement net dans les réseaux de la santé
et des services sociaux et de l'éducation (suite)**
AU 31 MARS 2007

Sommaire des renseignements financiers sur les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation

	2007		Total
	Réseau de la santé et des services sociaux ⁽¹⁾	Réseau de l'éducation ⁽²⁾	
	(en millions de dollars)		
SITUATION FINANCIÈRE			
Actifs financiers	2 227	1 827	4 054
Passifs			
Emprunt auprès de la Corporation d'hébergement du Québec ⁽³⁾	2 491		2 491
Emprunt auprès de Financement-Québec ⁽³⁾	3 976	6 855	10 831
Emprunt auprès des marchés financiers ⁽⁴⁾	1 239	2 249	3 488
Autres passifs	3 257	2 014	5 271
Total des passifs	10 963	11 118	22 081
Dette nette	(8 736)	(9 291)	(18 027)
Immobilisations	6 176	8 127	14 303
Stocks et frais payés d'avance	254	31	285
Total des actifs non financiers	6 430	8 158	14 588
Surplus (déficits) cumulés à la fin	(2 306)	(1 133)	(3 439)

(1) Ces données proviennent des états financiers vérifiés au 31 mars 2007, ajustés pour éliminer les écarts importants entre leurs conventions comptables et celles du gouvernement.

(2) Ces données proviennent des états financiers vérifiés au 30 juin 2006, pour les commissions scolaires et les collèges et au 31 mai 2006 pour l'Université du Québec et ses constituantes (à l'exception de l'Université du Québec à Montréal, pour laquelle les données proviennent d'états financiers non vérifiés), ajustés pour éliminer les écarts importants entre leurs conventions comptables et celles du gouvernement.

(3) En 2006-2007, le statut d'entreprise de ces entités a été modifié pour celui d'organisme du gouvernement, en raison de l'intégration au périmètre comptable des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation.

(4) Certains de ces emprunts ont financé des investissements en immobilisations et sont remboursables au moyen de crédits budgétaires ultérieurs du gouvernement.

**Investissement net dans les réseaux de la santé
et des services sociaux et de l'éducation (suite)**
AU 31 MARS 2007

Engagements

Dans le cours normal de leurs activités, les organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation contractent divers engagements, tels que des contrats de location-exploitation, de baux à long terme, d'approvisionnement en biens et services et d'acquisition en immobilisations. Ces derniers totalisant 2 724 millions de dollars représentent des engagements autorisés qui n'avaient pas été déboursés au 31 mars 2007. Certains de ces montants pourraient ne pas être versés si les événements ne sont pas réalisés.

Le total des paiements minimums futurs exigibles non actualisés en vertu de ces contrats se répartit comme suit :

	<u>2007</u>
	(en millions de dollars)
Agences et établissements publics ⁽¹⁾	1 657
Commissions scolaires ⁽²⁾	596
Collèges ⁽²⁾	107
Université du Québec et ses constituantes ⁽³⁾	364
	<u>2 724</u>

Éventualités

Certains organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation font l'objet de diverses poursuites dont l'issue ne peut être déterminée et accordent des garanties d'emprunt consenties à des tiers. Ces éventualités représentent un montant total de 459 millions de dollars se répartissant ainsi :

	<u>2007</u>
	(en millions de dollars)
Agences et établissements publics ⁽¹⁾	354
Commissions scolaires ⁽²⁾	47
Collèges ⁽²⁾	13
Université du Québec et ses constituantes ⁽³⁾	45
	<u>459</u>

(1) Au 31 mars 2007.

(2) Au 30 juin 2006.

(3) Au 31 mai 2006.

Immobilisations

AU 31 MARS 2007

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon les méthodes suivantes en fonction de leur durée de vie utile :

Catégorie	Méthode d'amortissement	Durée
Bâtiments, y compris ceux loués en vertu de contrats de location-acquisition	Linéaire et intérêts composés	10 à 50 ans
Aménagements	Linéaire	5 à 10 ans
Réseaux complexes	Linéaire	10 à 40 ans
Matériel et équipement, y compris ceux loués en vertu de contrats de location-acquisition	Linéaire	3 à 20 ans
Développement informatique	Linéaire	5 à 10 ans

Les œuvres d'art et les trésors historiques sont constitués principalement de peintures, de sculptures, de dessins, d'estampes, de photographies, d'installations, de films et de vidéos et leur coût est imputé aux dépenses de l'année financière au cours de laquelle ils sont acquis.

Le tableau suivant présente un sommaire des opérations et des soldes des principales catégories d'immobilisations corporelles :

	Terrains	Bâtiments	Aménagements	Réseaux complexes	Matériel et équipement	Développement informatique	2007 Total	2006 Total
(en millions de dollars)								
Coût des immobilisations								
Solde d'ouverture	423	4 747	223	17 876	2 561	1 840	27 670	25 634
Redressements	157	2 306	4	(108)	200	128	2 687	
Solde redressé	580	7 053	227	17 768	2 761	1 968	30 357	25 634
Acquisitions	51	302	40	1 501	258	291	2 443	2 224
Dispositions et réductions de valeur	(5)	(12)	(16)	(27)	(118)	(44)	(222)	(188)
Solde de clôture	626	7 343	251	19 242	2 901	2 215	32 578	27 670
Amortissement cumulé								
Solde d'ouverture		2 321	128	9 724	1 640	873	14 686	13 816
Redressements		359	1	(33)	122	54	503	
Solde redressé		2 680	129	9 691	1 762	927	15 189	13 816
Dépenses d'amortissement		214	11	529	208	192	1 154	917
Incidence des dispositions et réductions de valeur		(17)	(8)		(105)	(22)	(152)	(47)
Solde de clôture	--	2 877	132	10 220	1 865	1 097	16 191	14 686
Immobilisations	626	4 466	119	9 022	1 036	1 118	16 387 ⁽¹⁾	12 984 ⁽¹⁾

(1) Incluant des immobilisations louées en vertu de contrats de location-acquisition pour 160 millions de dollars en 2006-2007 (148 millions de dollars en 2005-2006). Le montant d'amortissement lié à ces immobilisations s'est élevé à 14 millions de dollars en 2006-2007 (12 millions de dollars en 2005-2006). Le total des immobilisations comprend 1 891 millions de dollars en 2006-2007 (1 393 millions de dollars en 2005-2006) de biens en cours de construction, en développement ou en mise en valeur pour lesquels aucun amortissement n'est pris.

Détail des obligations contractuelles

AU 31 MARS 2007

Transferts – Financement d'acquisition d'immobilisations

	2007	2006
	(en millions de dollars)	
Remboursement du principal des emprunts contractés pour l'acquisition d'immobilisations		
Universités exclues du périmètre comptable du gouvernement	1 934	9 408 ⁽¹⁾
Établissements et agences de santé et de services sociaux	--	4 411 ⁽¹⁾
Municipalités et organismes municipaux	2 791	2 874
Autres bénéficiaires	1 128	872
	<u>5 853</u> ⁽²⁾	<u>17 565</u> ⁽²⁾
Financement de projets d'acquisition d'immobilisations autorisés ⁽³⁾		
Universités exclues du périmètre comptable du gouvernement	353	1 454 ⁽¹⁾
Établissements et agences de santé et de services sociaux	--	2 651 ⁽¹⁾
Municipalités et organismes municipaux	1 104	850
Autres bénéficiaires	226	304
	<u>1 683</u>	<u>5 259</u>
Remboursement du coût d'immobilisations	<u>161</u>	<u>54</u>
	<u>7 697</u> ⁽⁴⁾	<u>22 878</u> ⁽⁴⁾

(1) Les données au 31 mars 2006 incluaient les obligations contractuelles envers l'ensemble des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation qui sont, depuis la réforme comptable 2006-2007, intégrés au périmètre comptable du gouvernement.

(2) Les organismes bénéficiaires des transferts ont contracté leurs emprunts auprès :

	2007	2006
	(en millions de dollars)	
Organismes du gouvernement		
Fonds de financement		20
Financement-Québec	1 238	10 984
Corporation d'hébergement du Québec		453
	<u>1 238</u>	<u>11 457</u>
Institutions financières externes au gouvernement	<u>4 776</u>	<u>6 853</u>
	<u>6 014</u>	<u>18 310</u>
Fonds d'amortissement afférent à des emprunts d'établissements universitaires du Québec	<u>(161)</u>	<u>(745)</u>
	<u>5 853</u>	<u>17 565</u>

(3) Ces obligations contractuelles représentent la valeur des montants autorisés, dont une partie fait déjà l'objet d'un financement pour l'acquisition d'immobilisations réalisée.

(4) Les obligations contractuelles en monnaies étrangères sont indiquées en équivalent canadien aux taux en vigueur au 31 mars et tiennent compte des contrats d'échange de devises.

Détail des obligations contractuelles (suite)

AU 31 MARS 2007

*Échéancier sommaire des transferts pour le remboursement du principal
des emprunts contractés pour l'acquisition d'immobilisations ⁽¹⁾*

Échéance	Universités exclues du périmètre comptable du gouvernement	Municipalités et organismes municipaux	Autres bénéficiaires	Total
			(en millions de dollars)	
2008	239	366	139	744
2009	237	326	124	687
2010	271	281	118	670
2011	146	275	101	522
2012	439	230	112	781
	1 332	1 478	594	3 404
2013-2017	593	839	318	1 750
2018-2022	5	280	193	478
2023-2027	4	126	16	146
2028-2032		55	7	62
2033 et plus		13		13
	1 934	2 791	1 128	5 853

(1) L'échéancier est déterminé selon les dates indiquées aux obligations ou billets à la date de fin d'exercice. Tout refinancement effectué après cette date affectera l'échéancier ci-dessus.

Détail des obligations contractuelles (suite)

AU 31 MARS 2007

*Transferts – Ententes**Ententes entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec*

Une entente a été signée en février 2002 entre le gouvernement et les Cris du Québec dans le but de favoriser une plus grande autonomie et une prise en charge par ces derniers de leur développement. Elle permet également une implication accrue des Cris dans les activités de développement économique sur le territoire conventionné de la Baie James.

Dans ce cadre, il est prévu notamment le versement sur une durée de 50 ans, soit de 2002-2003 à 2051-2052, de paiements de transfert annuels au bénéfice des Cris de la Baie James. En contrepartie, ces derniers assument les obligations du gouvernement du Québec, d'Hydro-Québec et de la Société d'énergie de la Baie James relativement à certaines dispositions de la Convention de la Baie James et du Nord québécois sur le développement économique et communautaire des Cris. Les versements annuels minimums prévus au cours des prochaines années sont de 70 millions de dollars, sujets à indexation, jusqu'en 2052. Au 31 mars 2007, le solde à verser est de 3 150 millions de dollars (3 220 millions de dollars en 2006).

Entente concernant le financement global de l'Administration régionale Kativik

Une entente a été signée en mars 2004, entre le gouvernement du Québec et l'Administration régionale Kativik, dans le but de simplifier le versement de paiements de transfert de différents ministères du gouvernement du Québec. Elle permet également d'accorder à cette dernière une plus grande autonomie dans l'affectation de fonds en fonction des priorités de la région.

Dans ce cadre, il est prévu le versement sur une durée de 24 ans, soit de 2004-2005 à 2027-2028, de paiements de transfert annuels de 27,5 millions de dollars, sujets à indexation, à compter du 1^{er} janvier 2005. Au 31 mars 2007, le solde à verser est de 744 millions de dollars (737 millions de dollars en 2006).

Entente de partenariat sur le développement économique et communautaire Nunavik

Une entente de partenariat sur le développement économique et communautaire au Nunavik a été signée en avril 2002, modifiée le 1^{er} août 2006 par le décret 696-2006, entre le gouvernement du Québec, la Société Makivik et l'Administration régionale Kativik, dans le but de répondre aux besoins spécifiques de la population du Nunavik, en finançant des projets communautaires et économiques et en fournissant aux communautés locales de meilleures perspectives de développements économiques et communautaires. Cette entente a une durée de 25 ans, soit de 2002-2003 à 2026-2027.

Détail des obligations contractuelles (suite)
AU 31 MARS 2007*Transferts – Ententes* (suite)*Entente de partenariat sur le développement économique et communautaire Nunavik* (suite)

À compter de 2006-2007, les paiements de transfert annuels prévus au bénéfice des Inuits du Nunavik sont de 25 millions de dollars, lesquels sont sujets à indexation jusqu'en 2027. Au 31 mars 2007, le solde à verser est de 541 millions de dollars (331 millions de dollars en 2006).

Autres ententes

Les autres ententes comprennent notamment les ententes sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités pour 1 970 millions de dollars au 31 mars 2007 (389 millions de dollars au 31 mars 2006), sur la politique nationale sur la ruralité pour 280 millions de dollars au 31 mars 2007 (21 millions de dollars au 31 mars 2006), sur la convention de subvention avec la Ville de Montréal pour 227 millions de dollars au 31 mars 2007 (235 millions de dollars au 31 mars 2006), concernant le financement global des villages nordiques de la région Kativik pour 224 millions de dollars au 31 mars 2007 (209 millions de dollars au 31 mars 2006), de répartition du réinvestissement gouvernemental de 172 millions de dollars en enseignement supérieur, et d'autres contributions pour 915 millions de dollars au 31 mars 2007 (678 millions de dollars au 31 mars 2006).

Éventualités

AU 31 MARS 2007

Interventions financières garanties

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
	(en millions de dollars)	
Organismes du gouvernement		
Garanties d'emprunts accordées par Investissement Québec ⁽¹⁾	2 449	2 919
Garanties accordées par la Société d'habitation du Québec ⁽¹⁾	980	977
Autres	<u>227</u>	<u>244</u>
	<u>3 656</u>	<u>4 140</u>
Particuliers et sociétés		
Garanties de prêts aux producteurs agricoles et forestiers ⁽¹⁾	4 206	4 173
Garanties de prêts aux étudiants ⁽¹⁾	3 139	3 091
Autres prêts	<u>87</u>	<u>81</u>
	<u>7 432</u>	<u>7 345</u>
Total des interventions financières garanties	11 088	11 485
Provision pour pertes sur les interventions financières garanties	<u>(601)</u>	<u>(711)</u>
INTERVENTIONS FINANCIÈRES GARANTIES NETTES	<u>10 487</u>	<u>10 774</u>

(1) Voir l'information additionnelle dans les pages suivantes.

Éventualités (suite)
AU 31 MARS 2007

Garanties d'emprunts accordées par Investissement Québec ⁽¹⁾

	2007		2006
	Autorisé ⁽²⁾	Passif éventuel	Passif éventuel
	(en millions de dollars)		
Garanties d'emprunts en vigueur ⁽³⁾	2 785	2 449	2 382
Garanties d'emprunts autorisées non en vigueur	534		537
	<u>3 319</u>	<u>2 449</u>	<u>2 919</u>
Provision pour pertes sur les interventions financières garanties		<u>(173)</u>	<u>(276)</u>
		<u>2 276</u>	<u>2 643</u>

(1) Le gouvernement garantit le paiement en capital et intérêts en vertu de la *Loi sur Investissement Québec et sur La Financière du Québec (L.R.Q., c. I-16.1)*.

(2) Représentant la valeur des montants initialement autorisés lors de la conclusion des ententes de financement.

(3) La valeur totale des sûretés et des cautions reçues en contrepartie des garanties est de 1 445 millions de dollars au 31 mars 2007 (1 721 millions de dollars au 31 mars 2006).

Éventualités (suite)
 AU 31 MARS 2007

Garanties accordées par la Société d'habitation du Québec ⁽¹⁾

	2007		2006
	Autorisé	Passif éventuel	Passif éventuel
	(en millions de dollars)		
Garanties de prêts			
Programmes Achat-rénovation, AccèsLogis Québec et Logement abordable Québec - Volet social et communautaire ⁽²⁾	625	625	605
Autres garanties			
Programmes Aide au logement populaire, OBNL - Privé et Logement en régions éloignées ⁽³⁾	355	355	372
	<u>980</u>	<u>980</u>	<u>977</u>
Provision pour pertes sur les interventions financières garanties		(12)	(11)
		<u>968</u>	<u>966</u>

(1) La Société d'habitation du Québec (SHQ) accorde des garanties en vertu de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec (L.R.Q., c. S-8)*.

(2) Prêts garantis par la SHQ auprès des institutions financières et accordés à des organismes à but non lucratif ou à des coopératives pour une période de 25 ans ou de 35 ans suite à une acceptation de prolongation de la part de la SHQ. Le capital et les intérêts sont assumés par l'organisme. Ces prêts financent le coût de l'immeuble.

(3) Prêts garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) avec laquelle la SHQ a conclu des accords en vertu desquels elle s'est engagée à acheter les propriétés reprises par la SCHL, à la suite du défaut de paiement d'un emprunteur, pour une somme correspondant à la valeur de la réclamation payée au prêteur agréé plus les frais accessoires. Les garanties accordées pour les programmes mentionnés ci-dessus couvrent des périodes de 25 ans, sauf celles ayant trait aux prêts accordés dans les régions urbaines pour les programmes OBNL-Privé qui sont de 35 ans. Le capital et les intérêts sur ces prêts sont à la charge des organismes. Ces prêts financent le coût de l'immeuble.

Garanties des prêts aux producteurs agricoles et forestiers ⁽¹⁾

	2007		2006
	Autorisé	Passif éventuel	Passif éventuel
	(en millions de dollars)		
<i>Loi sur La Financière agricole du Québec</i> (L.R.Q., c. L-0.1)	4 096	4 069	4 022
Diverses lois	137	137	151
	<u>4 233</u>	<u>4 206</u>	<u>4 173</u>
Provision pour pertes sur les interventions financières garanties		(65)	(58)
		<u>4 141</u>	<u>4 115</u>

(1) Les soldes des montants en principal et en intérêts des prêts à l'égard desquels le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers assure le remboursement des pertes ainsi que les frais y afférents.

Éventualités (suite)
 AU 31 MARS 2007

Garanties des prêts aux étudiants ⁽¹⁾

	2007		2006
	Autorisé	Passif éventuel	Passif éventuel
	(en millions de dollars)		
Prêts pour lesquels le remboursement des intérêts est à la charge du gouvernement tant que l'emprunteur est étudiant	1 312	1 312	1 317
Prêts pour lesquels le remboursement du capital et des intérêts est à la charge de l'emprunteur	1 817	1 817	1 760
Prêts pour l'achat d'un micro-ordinateur pour lesquels le remboursement des intérêts est à la charge de l'emprunteur	10	10	14
	<u>3 139</u>	<u>3 139</u>	<u>3 091</u>
Provision pour pertes sur les interventions financières garanties		<u>(341)</u>	<u>(356)</u>
		<u>2 798</u>	<u>2 735</u>

(1) Le gouvernement du Québec garantit à toute institution de crédit le remboursement des pertes de principal et d'intérêts en vertu de la *Loi sur l'aide financière aux études* (L.R.Q., c. A-13.3).

**Sommaire des opérations fiduciaires exercées
par un ministère, des organismes et fonds du gouvernement
AU 31 MARS 2007**

	2007			2006	
	Passifs	Actifs	Augmentation (diminution) de l'avoir cumulé (en millions de dollars)	Avoir net	Avoir net (Redressé)
Caisse de dépôt et placement du Québec ⁽¹⁾	64 379	207 858	21 320	143 479	122 159
Cautionnements individuels des agents de voyages	4	4			
Comité Entraide - secteurs public et parapublic ⁽¹⁾	9	9			
Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ⁽¹⁾					
RREGOP	59	44 422	5 271	44 363	39 092
RRPE	5	7 447	961	7 442	6 481
Autres régimes	68	486	49	418	369
Commission de la construction du Québec ⁽¹⁾					
Fonds général d'administration	66	91	8	25	17
Régime supplémentaire de rentes - compte général	38	3 783	251	3 745	3 494
Régime supplémentaire de rentes - compte des retraités	2	5 000	544	4 998	4 454
Autres	698	3 422	549	2 724	2 175
Conseil de gestion de l'assurance parentale ⁽¹⁾	24	24			
Curateur public ⁽¹⁾	22	282	(15)	260	275
Fonds central de soutien à la réinsertion sociale ⁽¹⁾		2		2	2
Fonds d'assurance-garantie administré par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec		5		5	5
Fonds d'assurance parentale ⁽¹⁾	389	599	208	210	2
Fonds d'assurance-récolte	19	95	1	76	75
Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles	819	222	(225)	(597)	(372)
Fonds des pensions alimentaires	319	319			
Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages	6	23	10	17	7
Fonds d'indemnisation des services financiers	44	10	(15)	(34)	(19)
Montants à reporter	66 970	274 103	28 917	207 133	178 216

**Sommaire des opérations fiduciaires exercées
par un ministère, des organismes et fonds du gouvernement (suite)**
AU 31 MARS 2007

	2007			2006	
	Passifs	Actifs	Augmentation (diminution) de l'avoir cumulé (en millions de dollars)	Avoir net	Avoir net (Redressé)
Montants reportés	66 970	274 103	28 917	207 133	178 216
Fonds du compte de stabilisation du revenu agricole	2	2			
Fonds en fidéicommis	107	107			
Fonds en fidéicommis - Taxe sur les produits et services	101	101			
Fonds national de formation de la main-d'œuvre	2	68	(16)	66	82
Hydro-Québec - Régime de retraite ⁽¹⁾	22	12 833	1 480	12 811	11 331
Régie des rentes du Québec					
Fonds du régime de rentes du Québec	643	34 238	4 622	33 595	28 973
Autres	17	28	2	11	9
Ministère du Revenu - Biens sous administration ⁽¹⁾	61	95	34	34	
	<u>67 925</u>	<u>321 575</u>	<u>35 039</u>	<u>253 650</u>	<u>218 611</u>
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec		(96 633)	(11 761)	(96 633)	(84 872)
	<u>67 925</u>	<u>224 942</u>	<u>23 278</u>	<u>157 017</u>	<u>133 739</u>

(1) États financiers au 31 décembre 2006.

Réserve

AU 31 MARS 2007

	Versement additionnel au Fonds des générations	Maintien de l'équilibre budgétaire	2007	2006
Solde au début	--	--	--	--
Affectation à la réserve	200	1 100	1 300	--
Solde à la fin	200	1 100	1 300	--

En vertu de la *Loi constituant une réserve budgétaire pour l'affectation d'excédents (L.R.Q., c. R-25.1)*, le gouvernement a institué une réserve pour financer des projets d'immobilisations et d'autres projets dont la réalisation a une durée déterminée. Toutefois, lorsque le gouvernement estime que l'intérêt public l'exige, il peut utiliser la réserve pour des projets autres que ceux pour lesquels elle a été constituée. De plus, le gouvernement peut affecter en totalité ou en partie la réserve au maintien de l'équilibre budgétaire.

À l'occasion du Discours sur le budget, la ministre des Finances détermine la portion du surplus de l'année financière excédant l'objectif budgétaire devant être affectée à la réserve et les allocations entre les différents volets.

Ainsi, lors du *Discours sur le budget 2007-2008*, la ministre a annoncé qu'un excédent de 1 300 millions de dollars des revenus sur les dépenses, à l'exclusion des revenus du Fonds des générations, pour l'année financière terminée le 31 mars 2007 a été affecté à la réserve.

Le gouvernement prévoit effectuer en 2007-2008 un versement additionnel de 200 millions de dollars au Fonds des générations à même les sommes affectées à la réserve budgétaire en 2006-2007. Quant au solde de la réserve, soit 1 100 millions de dollars, celui-ci est prévu être utilisé au maintien de l'équilibre budgétaire en 2008-2009.

